

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/6061/Add.1  
1er decembre 1964  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LE CONFLIT ARME QUI A OPPOSE  
ISRAEL ET LA SYRIE LE 13 NOVEMBRE 1964 DANS LE SECTEUR NORD DE  
LA LIGNE DE DEMARCATION D'ARMISTICE CREEE PAR LA CONVENTION  
D'ARMISTICE GENERAL ENTRE ISRAEL ET LA SYRIE

ANNEXES A - D

- ANNEXE A - Mémorandum en date du 23 novembre 1964 adressé par le Président de la Commission mixte d'armistice israélo-syrienne au chef de la délégation israélienne et au chef de la délégation syrienne leur faisant tenir des copies des rapports d'enquête ISMAC-1964-8042, 8043 et 8044
- ANNEXE B - Rapport adressé au Président de la CMAIS par les observateurs militaires de l'ONU sur l'enquête menée le 14 novembre 1964 au sujet de la plainte verbale syrienne ISMAC-1964-8042
- ANNEXE C - Rapport adressé au Président de la CMAIS par les observateurs militaires de l'ONU sur l'enquête menée les 14, 15 et 16 novembre 1964 au sujet de la plainte verbale israélienne ISMAC-1964-8043
- ANNEXE D - Rapport adressé au Président de la CMAIS par les observateurs militaires de l'ONU sur l'enquête menée le 14 novembre 1964 au sujet de la plainte verbale syrienne ISMAC-1964-8044

ANNEXE A

Mémoire en date du 23 novembre 1964 adressé par le Président de la Commission mixte d'armistice israélo-syrienne au chef de la délégation israélienne et au chef de la délégation syrienne leur faisant tenir des copies des rapports d'enquête ISMAC-1964-8042, 8043 et 8044

Damas, le 23 novembre 1964

Mémemorandum

adressé par le Président de la CMAIS  
aux chef de la délégation israélienne  
chef de la délégation syrienne

Objet : Rapports d'enquête CMAIS-1964-8042, 8043, 8044

1. Veuillez trouver ci-joint une copie des rapports susmentionnés.
2. Le Conseil de sécurité ayant été saisi de l'incident qui fait l'objet des plaintes, je ne soumet pas d'observations quant aux faits consignés par les observateurs militaires dans ces rapports d'enquête.
3. Le travail effectué par le capitaine Brizzi le 16 novembre 1964 a confirmé que les repères concernant l'emplacement du véhicule israélien sur la piste sont environ les points 211090-295046, comme il est indiqué au paragraphe b) du "Résumé d'enquête" contenu dans le "Rapport d'enquête CMAIS-1964-8048".
4. Je rappelle le Rapport d'enquête CMAIS-1964-7934. On sait que l'emplacement du véhicule a été déterminé dans ce rapport en employant des appareils qui ne peuvent au mieux fournir que des repères cartographiques approximatifs. Le matériel utilisé pour CMAIS-8042 et 8043 est plus précis. Les observateurs qui ont procédé aux enquêtes CMAIS-8042 et 7934, ayant comparé leurs notes et étudié les photographies prises pour CMAIS-8043 sont convaincus que l'endroit où la prétendue violation s'est produite est le même dans les deux plaintes.

Le Président,  
Capitaine de frégate, Marine  
suédoise,  
(Signé) Eric SPARRE

ANNEXE B

Rapport adressé au Président de la CMAIS par les observateurs  
militaires de l'ONU sur l'enquête menée le 14 novembre 1964  
au sujet de la plainte verbale syrienne ISMAC-1964-8042



Damas, le 18 novembre 1964

Le commandant J. L. Knowles, de l'Armée néo-zélandaise, observateur  
Le commandant P. G. Rogers, des Gardes canadiens, Armée canadienne  
(cadre de réserve), observateur  
Le commandant T. Braley, de l'Armée des Etats-Unis, observateur

Au : Président de la Commission mixte d'armistice israélo-syrienne

Objet : Enquête du 14 novembre 1964 sur la plainte verbale syrienne  
ISMAC - 1964 - 8042

1. Texte de la plainte

La plainte verbale ci-après a été reçue du chef de la délégation syrienne le 13 novembre 1964 à 1350TU et enregistrée sous le numéro ISMAC - 1964 - 8042 :

"Le 13 novembre 1964, vers 13 h 27 (heure locale), un véhicule blindé israélien transport de troupes a pénétré de 50 m en territoire syrien, dans le secteur qui avait fait l'objet de la plainte syrienne No 4527 (ISMAC - 1964 - 7934). Nous demandons une enquête."

2. Ont pris part à l'enquête

Pour la Syrie	Le lieutenant Rafiq Khashu
Pour les Nations Unies	Le commandant J. L. Knowles, observateur militaire des Nations Unies
	Le commandant P. G. Rogers, observateur militaire des Nations Unies
	Le commandant T. Braley, observateur militaire des Nations Unies

3. Carte utilisée

Carte de Palestine au 1/25 000, feuille Banias.

4. Introduction

L'empiètement signalé par la Syrie intéressant une fois encore le secteur contesté du Tel-El-Qadi, il a fallu établir aussi exactement que possible le point de coordonnées sur les lieux.

Le 14 novembre 1964, les commandants Knowles, Rogers et Braley se sont réunis au bureau du délégué adjoint de la Syrie à Kuneitra. Accompagné du lieutenant Ashu

officier de liaison, ainsi que d'un officier du détachement local du Service topographique de l'armée et d'un soldat qui devaient lui servir de guides, le groupe s'est rendu au FO-Alpha.

L'enquête a commencé au FO-Alpha à 0900TU. L'officier du Service topographique a guidé le commandant Braley à l'aide d'un théodolite jusqu'au premier point trigonométrique qu'avait utilisé le capitaine Brizzi lors de l'enquête sur l'incident ISMAC - 1964 - 7447. L'emplacement a été confirmé par le commandant Knowles, qui avait fait partie du groupe d'enquête à l'époque.

Le commandant Rogers a été alors conduit vers le second point trigonométrique utilisé lors de l'enquête sur l'incident ISMAC - 1964 - 7447, et cet emplacement a été confirmé de nouveau par le commandant Knowles.

Le commandant Knowles et le lieutenant Khashu se sont ensuite rendus au village de Nukheila et, accompagnés d'un sous-officier qui est devenu par la suite le premier témoin, se sont rapprochés le plus possible du secteur où aurait eu lieu l'empiètement, tout en étant en vue des points trigonométriques.

Les relèvements ont été pris et les angles observés. Le commandant Rogers a alors rejoint le commandant Knowles et le lieutenant Khashu au nouveau point de repère, auquel on a donné la cote 210905.6-295048.4.

A partir de ce point de coordonnées, les observateurs militaires chargés de l'enquête ont marché en direction de l'azimut magnétique de 131° sur une distance mesurée de 92 m avant d'arriver à un point situé à 3 m en deça du ruban récemment réparé de la piste de patrouille israélienne, au centre du secteur où aurait eu lieu l'empiètement. (Le témoin qui a désigné ce secteur a pris soin de souligner que c'était le centre du secteur de pénétration des deux véhicules blindés et non la position de l'un ou l'autre d'entre eux lorsque le coup de semonce a été tiré.) Le ruban et la ligne d'azimut se coupaient au point de coordonnées 210973-294991.

Les observateurs militaires qui effectuaient l'enquête sont alors retournés au village de Nukheila et ont recueilli les déclarations de deux témoins.

L'enquête s'est terminée à 1305TU.

## 5. Déclarations des témoins

### Premier témoin

Le sous-officier Antoine Gabre, 28 ans, a fait sa déclaration en arabe; le lieutenant Khashu l'a traduite en anglais.

"Je vis dans le village de Nukheila depuis trois ans. Le 13 novembre 1964, j'ai vu deux véhicules blindés israéliens transports de troupes, avec deux soldats marchant devant eux, suivre la nouvelle piste sur le bord septentrional du Tel-El-Qadi, en direction de l'ouest. Il était environ 13 h 20 (heure locale). Etant donné que cette patrouille pénétrait en territoire syrien, dans la région où est située la partie occidentale de la nouvelle piste - je veux dire le secteur où je vous ai conduits et qui était le centre du secteur de pénétration des deux véhicules blindés - et qui a fait l'objet de la plainte antérieure No 4527 (ISMAL - 1964 - 7934) présentée par la délégation syrienne, un coup de semonce a été tiré. Les positions israéliennes ont riposté par un tir nourri, appuyé par l'aviation au moment même où le premier accord de cessez-le-feu était conclu."

La déclaration a été relue au témoin, qui en a confirmé l'exactitude.

Question posée au témoin par les observateurs militaires

- Q - Comment savez-vous que la piste est en territoire syrien?  
R - Parce qu'on nous a montré la carte et qu'on nous a indiqué l'emplacement exact de la LDA d'après le relevé de l'armée syrienne.

Second témoin

Le soldat Abdullah Sherif, 21 ans, a fait sa déclaration en arabe; le lieutenant Khashu l'a traduite en anglais.

Cette déclaration a confirmé celle du premier témoin.

Question posée au témoin par les observateurs militaires

- Q - Comment savez-vous que la piste est en territoire syrien?  
R - Je suis né à Nukheila et j'ai toujours su que ce terrain se trouve en territoire syrien.

6. Preuve matérielle

Néant.

7. Résumé de l'enquête

- a. Enquête commencée le 14 novembre 1964 à 0900TU et terminée le même jour à 1305TU.  
b. Enquête effectuée au village de Nukheila et dans le secteur septentrional.

- c. Diagramme (annexe A).
- d. Extrait du journal des PO pour le 13 novembre 1964 (annexe B).

(Signé) Commandant J. L. Knowles  
de l'armée néo-zélandaise,  
observateur.

(Signé) Commandant P. C. Rogers  
des Gardes canadiens,  
observateur.

(Signé) Commandant T. Braley  
de l'armée des Etats-Unis,  
observateur.

Pris note : Le Président de la Commission

(Signé) Eric Sparre,  
Capitaine de frégate,  
Marine suédoise.

ISMAL-1964-8042  
18 novembre 1964

EXTRAITS DU JOURNAL POUR LE 13 NOVEMBRE 1964

<u>Heure</u> (Zoulou)	<u>Origine</u>	<u>Destinataire</u>	<u>Message</u>
11.29	PO-1	Tango	<u>Feu ouvert à 1127Z</u>  RAPPORT DE TIR Feu ouvert à 1127Z Feu ouvert par les Syriens Riposte immédiate Origine du tir : position syrienne ouest de Nukheila Objectif : position israélienne 200 m nord-ouest de PO-1 Armes : canon sans recul, fusils, mitrailleuse lourde Tir continue Observateurs contraints de se coucher dans le PO en raison de la proximité du tir; devront bientôt se mettre à couvert.
11.38	PO-Alpha	T	Tir continue. NUKHEILA sous le feu israélien. Tel Qadi sous le feu syrien.
11.39	PO-1	T	Confirme message de PO-Alpha. Armes diverses, y compris chars et mortiers.
11.41	PO-3	T	Une détonation signalée à 1127Z Impossible indiquer origine, mais entendue pendant observation de la zone PO-1.
11.42	PO-Alpha	T	Deux chars nord de PO-1.
11.45	PO-2	T	Canons sans recul syriens tirent de Tel-Azzazyat.
11.47	PO-Alpha	T	Confirme message précédent de PO-2. Objectif apparent : chars à proximité de PO-1.
11.49	PO-Alpha	T	Kibboutz Dan semble objectif de Tel Azzazyat.

/...

EXTRAITS DU JOURNAL POUR LE 13 NOVEMBRE 1964 (suite)

<u>Heure</u> (Zoulou)	<u>Origine</u>	<u>Destinataire</u>	<u>Message</u>
11.56	PO-2	T	Deux chars israéliens à Tel-Qadi tirent sur Nukheila.
11.58	PO-Alpha	T	Tel-Azzazyat tire sur chars à Tel-Qadi.
12.00	PO-Alpha	T	Tir d'artillerie apparemment d'origine syrienne.
12.00	PO-2	T	Confirme message précédent. Objectif semble être Tel-Qadi.
12.04	Tango	DPI	Cessez-le-feu proposé pour 1230Z.
12.14	PO-2	T	Incendie à Kibboutz Dan. Apparemment, réservoir de pétrole ou de combustible.
12.19	PO-2	T	Tirs israéliens sur Nukheila. Obus au phosphore.
12.23	PO-2	T	Tir d'artillerie sur Kibboutz Dan.
12.48	Tango	PO-1 ) PO-2 ) PO-Alpha)	Cessez-le-feu pour 1500, heure locale (1300Z).
12.56	PO-Alpha	T	Observateurs ONU à PO-1 signalés sains et saufs. Tir d'artillerie (calibre estimé : 105 mm et 155 mm) continue sur Tel-Qadi et Kibboutz Dan.
12.56	PO-2	T	Deux appareils à réaction israéliens bombardent Tel-Azzazyat.
12.59	PO-Alpha	T	Trois appareils à réaction israéliens bombardent Tel-Azzazyat au napalm.
13.00	PO-2	T	Trois appareils à réaction israéliens mitraillent Tel-Azzazyat. Deux chars à Shear Yashuv tirent sur la même position.
13.01	PO-Alpha	T	Appareils à réaction israéliens mitraillent Tel-Azzazyat.

/...

EXTRAITS DU JOURNAL POUR LE 13 NOVEMBRE 1964 (suite)

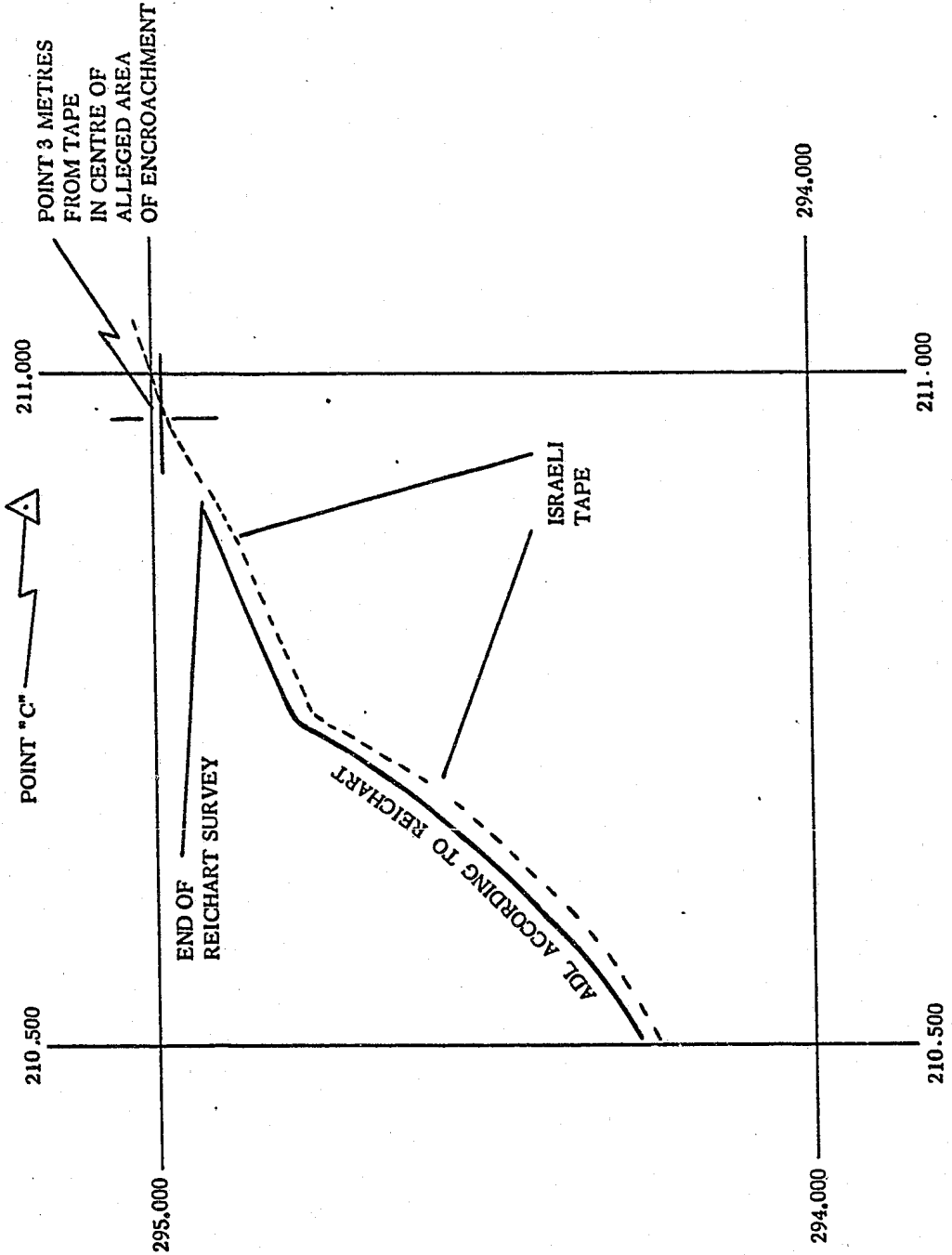
<u>Heure</u> (Zoulou)	<u>Origine</u>	<u>Destinataire</u>	<u>Message</u>
13.01	Quebec	T	DAS accepte explication DPI selon laquelle communications sont coupées avec certaines positions; Israéliens pourraient cependant au moins rappeler les avions.
13.03	PO-Alpha	T	Bombardement aérien de Tel-Azzazyat continue.
13.06	PO-2	T	Appareils à réaction israéliens ont lancé trois bombes sur Tel-Azzazyat.
13.10	PO-2	T	Appareils à réaction israéliens ont bombardé Tel-Azzazyat au napalm.
13.14	PO-2	T	Appareils à réaction mitraillent Tel-Azzazyat.
13.17	PO-Alpha	T	Deux appareils syriens dans le ciel.
13.19	PO-Alpha	T	Appareils israéliens bombardent hauteurs secteur Kuneitra. Peut-être positions d'artillerie.
13.24	PO-Alpha	T	Appareils à réaction israéliens bombardent nord-ouest de PO-Alpha.
13.24	Tango	PO-1 ) PO-2 ) PO-Alpha)	Cessez-le-feu à 1330Z.
13.27	PO-2	T	Six appareils à réaction israéliens bombardent et mitraillent Mouhr Chaaba.
13.31	PO-Alpha	T	Appareils ont quitté la région.
13.34	PO-1	T	Aucun tir depuis 1330Z.
13.38	PO-2	T	Tir a cessé. Tel-Azzazyat en flammes.

LOCATION DIAGRAM

ISMAC - 1964 - 804-2

18 NOV 1964

APPENDIX "A"





ANNEXE C

Rapport adressé au Président de la CMAIS par les  
observateurs militaires de l'ONU sur l'enquête  
menée les 14, 15 et 16 novembre 1964 au sujet de  
la plainte verbale israélienne ISMAC-1964-8043

Centre de contrôle de Tibériade  
Tibériade

Le 17 novembre 1964

Destinataire : Monsieur le Président de la Commission mixte d'armistice

Signataires : Commandant C. W. Garnett, Armée canadienne, Observateur militaire  
des Nations Unies

Commandant A. T. B. Green, Armée néo-zélandaise, Observateur  
militaire des Nations Unies

Capitaine W. Brizzi, Armée italienne, Observateur militaire des  
Nations Unies

Objet : Enquête faite les 14, 15 et 16 novembre 1964 sur la plainte verbale  
israélienne ISMAC 1964-8043

1. Texte de la plainte

La plainte verbale suivante a été reçue du Délégué principal d'Israël le  
13 novembre 1964, à 1338Z, et la cote ISMAC 1964-8043 y a été affectée.

"Le 13 novembre 1954, à 1130Z environ, le feu a été ouvert d'une position  
militaire syrienne du village de Nukheila sur un véhicule israélien se trouvant  
en territoire israélien sur le Tel-El-Qadi. Les Israéliens ont riposté.

A 1145Z environ, des chars, des canons sans recul et des mortiers ont tiré sur  
le Tel El Qadi, la colonie de Shear Yashuv, le kibboutz Dafna et le kibboutz Dan.  
Les Israéliens ont riposté.

Le cessez-le-feu proposé par l'ONUST pour 1230Z n'a pas été respecté par les  
Syriens et le tir a continué jusqu'à 1330Z, heure à laquelle ledit  
cessez-le-feu proposé par l'ONUST a pris effet.

Demandons enquête."

2. Présents

Israël : Lieutenant-colonel Zwi Spann, Délégué principal d'Israël  
Lieutenant B. Barak, Délégué adjoint d'Israël  
le 14 novembre - 1964 - Lieutenant E. Ron, Armée israélienne  
(réserve)

Nations Unies : Commandant G. W. Garnett, Armée canadienne, Observateur  
militaire des Nations Unies  
Commandant A. T. B. Green, Armée néo-zélandaise, Observateur  
militaire des Nations Unies

/...

Le 16 novembre 1964 - Capitaine W. Brizzi, Armée italienne,  
Observateur militaire des Nations Unies  
Le 15 novembre 1964 - Commandant J. Toet, Marine néerlandaise,  
Observateur militaire des Nations Unies  
et Commandant C. Kaltoft-Soerensen,  
Armée danoise, Observateur militaire des  
Nations Unies qui ont prêté leur concours  
pour l'enquête.

3. Carte utilisée : Baniass 1/25 000 Série Palestine 1942

4. Préambule

a) Le 14 novembre 1964, le Commandant Green, accompagné du Lieutenant-Colonel Spann, a quitté Tibériade pour se rendre au PO No 1, où le Commandant Garnett est venu les rejoindre à 0810Z. Après avoir examiné la zone de l'incident et noté les signes visibles, les observateurs militaires des Nations Unies chargés de l'enquête se sont rendus au kibboutz Dan, où des témoins les attendaient. Ils ont procédé à un examen des biens et des installations endommagés, pris des photographies et enregistré des déclarations. Les observateurs militaires et l'officier de liaison sont retournés au Tel-El-Qadi et, avec le commandant de l'unité du Tel, se sont rendus, dans une jeep de l'ONU, du PO No 1 à l'extrémité nord du Tel et, de là, ils ont emprunté la route qui venait d'être refaite et qui contourne la pente nord-ouest du Tel-El-Qadi pour aboutir au ponceau qui vient d'être achevé au point 210775-294885. Puis le groupe a retraversé la route, longue de 600 mètres environ entre le canal et la crête du Tel et a pris note d'emplacements tels que celui où le véhicule de la patrouille se trouvait lorsqu'il a essuyé le feu pour la première fois et l'emplacement où se trouvait à ce moment-là la patrouille d'infanterie. Le groupe est ensuite retourné au PO No 1 pour y interroger les témoins des tirs du Tel-El-Qadi.

b) La zone où l'incident a éclaté est constituée par les pentes nord à nord-ouest de la hauteur du Tel-El-Qadi, qui se trouve juste au sud de la ligne israélo-syrienne de démarcation d'armistice (comme on peut le voir à l'appendice B du présent rapport). En Israël, les kibboutz (fermes collectives) de Dan, de Dafna, et de Shear Yashuv se trouvent respectivement à environ 1 000 mètres au sud, 2 000 mètres au sud-ouest et 2 000 mètres au sud-sud-ouest du Tel-El-Qadi alors qu'en Syrie, les villages de Nukheila et d'Abassiya se trouvent respectivement

à 800 mètres environ au nord et 1 200 mètres environ au nord-est du Tel-El-Qadi. Les autres positions militaires syriennes qui ont directement participé à l'incident se trouvaient sur l'éminence du Tel Hamra, à environ 2 500 mètres à l'est nord-est du Tel-El-Qadi, et à Tel Aziziat, à 2 000 mètres à l'est de la colonie israélienne de Shear Yashuv. D'autres positions temporaires situées entre le Tel Aziziat et le Tel Namra auraient aussi pris part à l'incident.

c) Le terrain dans cette zone est plat ou ondulé, entrecoupé de ravins, dont la plupart sont à sec à cette époque de l'année et la seule hauteur importante est celle du Tel-El-Qadi. Une haute rangée de collines s'étend du nord de Nukheila à Tel Hamra et de là, vers le sud, à Tel Aziziat. La chaîne Baniass domine cette plate étendue vers l'ouest.

d) Il a été noté que la route traversait les pentes nord-ouest du Tel-El-Qadi jusqu'à une rangée de petits peupliers, approximativement au point 211050-295030, puis traversait le terrain plat situé au nord-ouest du Tel et longeait le cours supérieur du Liddani. La route va ensuite vers l'ouest. Un poteau noir et blanc du genre de ceux dont se servent les arpenteurs était planté à environ cinq mètres au nord de la route à un point situé à 45 mètres de la rangée de peupliers et, à l'ouest de ce poteau, il y avait sept autres poteaux analogues (trois peints en noir et blanc et quatre peints en orange et blanc), auxquels était attaché un ruban blanc en matière plastique. Le septième poteau (à l'ouest) faisait face au ponceau du Bin Barade (point 210775-294885).

e) Il a été noté que la route et l'endroit où le véhicule était censé se trouver quand les premiers coups de feu ont été tirés ne peuvent absolument pas être vus ni du PO Alpha ni du PO No 1.

f) L'enquête a été suspendue à 1630Z, le 14 novembre 1964.

g) L'enquête a été reprise à Shear Yashuv à 0730Z, le 15 novembre 1964, et à 0800Z à l'hôpital Poriya. Afin de recueillir rapidement les témoignages et éléments de preuves, les observateurs militaires des Nations Unies se sont scindés en deux groupes et des observateurs supplémentaires leur ont été adjoints.

1) Le commandant Garnett, aidé du commandant Kaltoft-Soerensen, avec le lieutenant B. Barak, délégué adjoint d'Israël, a interrogé des témoins à Shear Yashuv et a procédé aux constatations matérielles.

- 2) Le commandant Green, accompagné du lieutenant-colonel Spann, délégué principal d'Israël, a interrogé des témoins aux hôpitaux de Poriya et de Safad (Zefat) (il s'agissait de soldats blessés au cours de l'incident).
- 3) Le commandant J. Toet, accompagné de l'officier de liaison, le lieutenant E. Ron, du corps de réservistes de l'Armée israélienne, a entendu des déclarations de témoins à l'hôpital Bambam, à Haïfa. Ces témoins étaient ou bien des soldats blessés pendant l'incident ou bien d'autres témoins dont les déclarations avaient trait à des soldats blessés pendant l'incident.

h) Le groupe initial composé des commandants Garnett et Green, observateurs militaires des Nations Unies, et du lieutenant-colonel Spann, délégué principal d'Israël, s'est réuni de nouveau au PO No 1 pour poursuivre son enquête et faire les croquis nécessaires. Faute de lumière et aussi parce qu'il fallait déterminer l'emplacement du véhicule de patrouille et certaines sections de la route avec des instruments plus exacts que le compas prismatique dont disposaient les observateurs militaires des Nations Unies, l'enquête a de nouveau été suspendue à 1400Z.

i) Le 16 novembre 1964, le capitaine Brizzi s'est joint aux enquêteurs pour faire un levé en se servant de points géodésiques connus, en vue de déterminer l'endroit exact de la route où le véhicule de patrouille se trouvait quand il avait essuyé les premiers tirs. Ce travail a commencé à 0815Z, au PO No 1.

j) Pendant que le capitaine Brizzi faisait le levé, les commandants Garnett et Green ont photographié la piste à l'endroit (marqué par un fanion) où le véhicule de patrouille était censé s'être trouvé et ils ont mesuré les traces qui pouvaient être identifiées, pour les reporter sur les croquis.

k) Les enquêteurs militaires des Nations Unies sont retournés au PO No 1 à 1405Z et l'enquête a alors été considérée comme terminée à 16 1405Z, sous réserve que les renseignements réunis au moyen du théodolite par le Capitaine Brizzi se révèlent suffisants.

h) Etant donné que la plainte qui fait l'objet de l'enquête porte sur plusieurs séries de faits et sur plusieurs zones, le rapport est divisé en trois sections :

- 1) Les tirs dans la zone militaire de la région du Tel-El-Qadi, y compris les allégations concernant la violation de la proposition de cessez-le-feu de l'ONUST.
- 2) Les tirs au mortier et au canon sur les agglomérations de Dan, Dafna et Shear Yashuv.
- 3) Le personnel blessé au cours de l'incident.

5. Déclarations de témoins

Témoin No 1 - Déclaration faite au PO No 1 sur le lieu principal de l'incident, le 14 novembre.

Le lieutenant Mordecai Ben Yacov, âgé de 30 ans, de l'Armée israélienne, commandant de l'unité stationnée au Tel-El-Qadi, a fait sa déclaration en hébreu, laquelle a été traduite en anglais par le lieutenant-colonel Z. Spann, Délégué principal d'Israël à la Commission mixte.

"Je me trouvais sur le Tel-El-Qadi le vendredi 13 novembre 1964.

A 1320 heure locale, un véhicule s'est avancé sur la route vers le point qui se trouve entre les deux arbres sur le pourtour nord du Tel-El-Qadi, que je vous ai montré, et une patrouille d'infanterie s'est engagée sur la route qui conduit du Tel-El-Qadi au ponceau connu sous le nom de Bin Barade, qui vous a été également montré. La patrouille d'infanterie a inspecté la route avant que le véhicule s'y engage. Au bout de quelques minutes, le véhicule a démarré et lorsqu'il a atteint le point proche de la rangée de petits peupliers que je vous ai également montré, il a essuyé le feu de mitrailleuses qui tiraient des positions militaires syriennes du village de Nukheila. Après les premières rafales, des chars, des canons sans recul et des mortiers français de 81 mm ont ouvert le feu sur le véhicule et sur la patrouille d'infanterie. J'ai donné l'ordre au commandant du véhicule de lui faire redescendre la route, de recueillir la patrouille d'infanterie et de s'éloigner aussi vite que possible, ce qu'il fit.

Dès que le véhicule a quitté la piste et ne s'est plus trouvé entre nos positions et Nukheila, nos batteries ont riposté en direction des positions militaires syriennes qui tiraient sur nous d'une tranchée en avant de Nukheila et des maisons de Nukheila où se trouvaient des mortiers. Deux chars syriens,

qui étaient stationnés à Nukheila - l'un entre les parties est et ouest de Nukheila et l'autre dans un creux derrière la tranchée, à environ 100 mètres devant Nukheila -, tiraient au canon sur le véhicule et sur les positions du Tel-El-Qadi. Lorsque le véhicule a descendu la colline et a disparu, le tir a continué et a été dirigé vers les tranchées et les autres positions du Tel-El-Qadi. Nous avons riposté avec toutes les armes que nous avons sur le Tel-El-Qadi. En même temps, un tir de mitrailleuses et de mortiers était dirigé sur le Tel à partir des positions syriennes de Tel Hamra, d'Abassiya, de Baniass (mortiers de 120 mm.), de Tel Aziziat, de Tel Amrat et de batteries d'artillerie plus éloignées. Essayant de 'situer le combat', j'ai observé que de la fumée s'élevait au dessus du kibboutz Dan : j'en ai conclu que le kibboutz était bombardé et j'ai rendu compte à mes supérieurs.

Peu avant 1430Z, nous avons reçu l'ordre de cesser le feu à 1430 heure locale, mais comme les Syriens continuaient de tirer dans notre direction et dans celle du kibboutz Dan, j'ai continué de riposter. Le tir s'est prolongé pendant un certain temps et à environ 1515 heure locale, j'ai reçu l'ordre de cesser le feu à 1530 heure locale, ordre que j'ai exécuté et strictement observé.

Nous subissions un tir très intense, de la poussière et de la fumée couvraient le Tel autour de nous et des obus de chars et de mortiers explosaient et couvraient toute la région du Tel-El-Qadi. J'ai vu de la fumée noire qui venait de la direction du kibboutz Dan et j'ai compris qu'un incendie s'y était déclaré. Cela se passait très peu de temps après le début du tir. J'ai vu également de la poussière s'élever à proximité du PO des Nations Unies au Tel-El-Qadi et ai estimé que les Syriens dirigeaient également leur tir vers la position du PO. Je me suis inquiété de la sécurité du personnel de l'ONUST et me suis dirigé vers les observateurs pour voir s'ils avaient besoin de secours. Peu après 1500Z, alors que le tir était très intense sur le Tel-El-Qadi et, je suppose, également sur la colonie de Dan, des avions sont arrivés et ont bombardé les positions militaires syriennes à Tel Hamra et à Tel Aziziat. Cela a réduit l'intensité du tir dirigé vers nous à partir de ces positions. Lorsque le tir syrien a été réduit, j'ai circulé entre

mes positions; j'ai constaté que plusieurs d'entre elles avaient été atteintes par des obus de canon et de char et j'ai trouvé trois soldats tués, cinq gravement blessés et quatre autres légèrement blessés. J'ai commencé à les évacuer alors que nous étions encore sous le feu, qui n'était pas aussi intense qu'auparavant. Après que le tir eut pris fin à 1530 heure locale, j'ai inspecté la zone et examiné les blessés et les dommages subis; j'ai donné les ordres pour la réorganisation et suis même allé vers le PO No 1, où j'ai demandé aux observateurs des Nations Unies s'ils avaient besoin d'aide. L'officier de liaison a répondu par la négative. J'ai vu des impacts d'obus de mortier à proximité immédiate du PO et ai constaté que les véhicules de l'ONU étaient endommagés."

Le témoin a attiré l'attention des observateurs militaires qui effectuaient l'enquête sur huit cratères d'obus de mortier au pied des pentes du Tel qui étaient groupés à l'est et au nord-est, à une cinquantaine ou une soixantaine de mètres de la tente du PO.

La déclaration a été relue au témoin et l'exactitude de la traduction a été confirmée.

Questions posées au témoin par les observateurs militaires

- Q 1 - Vous avez parlé dans votre déclaration de mortiers français de 120 mm Comment saviez-vous que c'étaient des obus de mortier d'origine française?
- R 1 - J'ai trouvé quelques ailettes après le premier bombardement du Tel le 3 novembre, ainsi qu'après ce bombardement-ci, qui portaient des inscriptions en français indiquant le calibre et la marque. Des spécimens vous ont été montrés et ont été retenus comme preuves.
- Q 2 - Dans la plainte qui fait l'objet de l'enquête et dans votre déclaration, il est question d'un véhicule. Quel type de véhicule était-ce?
- R 2 - C'était une autochenille découverte de type militaire.
- Q 3 - Avez-vous reçu un message vous informant que le cessez-le-feu que vous mentionnez comme ayant été proposé pour 1430 heure locale n'était pas effectif, l'ONUST n'ayant pas pu se mettre en rapport avec les autorités syriennes?
- R 3 - Je n'ai pas reçu de message de ce genre, peut-être à cause de difficultés dans les communications.



- Q 4 - Avez-vous reçu des instructions relatives à un cessez-le-feu proposé pour 1500 heure locale?
- R 4 - Je n'ai reçu aucune instruction, peut-être parce que nous avons des difficultés avec nos téléphones, qui avaient été endommagés par les obus de mortier et de canon.
- Q 5 - Dans votre déclaration, vous dites que les positions syriennes de Nukheila ont déclenché un tir de mitrailleuses. Y-a-t-il eu un tir préliminaire ou "d'avertissement"?
- R 5 - Non, deux rafales de mitrailleuses de 6 ou 7 salves chacune ont été suivies immédiatement par le tir de canons de char et de canons sans recul et par un tir continu de mitrailleuse.

Témoin No 2 - Déclaration faite au PO No 1 le 14 novembre 1964

Le lieutenant Israel Spelbaum, âgé de 46 ans, officier de l'Armée israélienne (réserve) a fait sa déclaration en anglais.

"Je remplis les fonctions d'officier de liaison aux PO des Nations Unies et le 13 novembre 1964, j'étais de service au PO No 1. J'étais à l'extérieur de la tente, hier, à 1315Z environ et regardais une autochenille au bout de la route blanche visible du PO, qui se préparait à patrouiller la route vers l'ouest. Quelques minutes plus tard, elle s'est mise à descendre la pente nord-ouest du Tel-El-Qadi et je l'ai perdue de vue. Quelques minutes plus tard, j'ai entendu des coups de fusil et le tir d'armes automatiques provenant des maisons du village de Nukheila. Lorsque j'ai dirigé mes jumelles dans cette direction, j'ai aussi aperçu des soldats qui se précipitaient hors des maisons du village de Nukheila vers la tranchée située au sud du village. A peu près au même moment, j'ai entendu que les positions israéliennes ripostaient en tirant sur le Tel-El-Qadi. Quelques minutes plus tard, j'ai vu que l'autochenille montait à nouveau la pente, j'ai entendu un tir d'artillerie et j'ai vu des éclairs provenant de la gueule de canons dans la région du village de Nukheila. Pendant tout ce temps, les deux observateurs militaires se trouvaient aussi sur la plate forme d'observation. Lorsque le tir s'est intensifié et s'est rapproché de nous, j'ai accompagné à l'abri le capitaine Gambardella, qui portait le grand poste émetteur et récepteur portatif, tandis que le commandant Kampmann restait dans la tente du PO pour faire rapport au Centre de contrôle des observateurs au moyen du petit

poste émetteur et récepteur, et nous rejoignait ensuite dans l'abri. Le tir devenait sans cesse plus fort, et nous avons entendu des explosions très rapprochées; l'une d'elles a été particulièrement puissante, et j'ai eu l'impression qu'elle s'était produite dans l'abri. C'était un obus de mortier qui avait touché de plein fouet le toit de l'abri; on a constaté par la suite que c'était un obus de mortier français de 120 mm. J'ai entendu des avions pendant une heure environ. Nous sommes restés sous le tir pendant tout le temps, jusqu'au cessez-le-feu."

La déclaration a été relue au témoin et confirmée exacte.

Questions posées au témoin par les observateurs militaires

- Q 1 - Savez-vous à quelle heure il était quand vous avez entendu pour la première fois des avions?
- R 1 - Non, je n'ai pas regardé ma montre à ce moment, parce que je ne pensais pas que cela eût la moindre importance.
- Q 2 - Quelle a été la première heure fixée pour cesser le feu que vous avez entendu communiquer aux observateurs du PO No 1?
- R 2 - J'ai entendu les observateurs du PO No 1 dire que le cessez-le-feu était fixé à 15 heures, puis à 15 h 30, heure locale.

Le groupe d'enquêteurs s'est rendu du PO No 1 au kibboutz Dan, où il a inspecté plusieurs maisons et installations agricoles endommagées par des projectiles d'artillerie et des obus de mortier; il a recueilli des déclarations de trois témoins et interrogé un résident âgé du kibboutz, qui avait été blessé.

Les déclarations des témoins 3, 4 et 5 ont été recueillies à la pouponnière du kibboutz, le 14 novembre 1964.

Les déclarations Nos 3, 4 et 5 ont été faites en hébreu et traduites en anglais par le lieutenant-colonel Spann, délégué principal d'Israël à la Commission mixte d'armistice israélo-syrienne.

Témoïn No 3

Nom : Neli Lew-Ari, 22 ans, membre du kibboutz Dan, travaillant à la pouponnière du kibboutz Dan.

"J'habite la maison voisine de la pouponnière. Le 13 novembre, à midi, je me trouvais chez moi. A 13 h 30 environ, j'ai entendu des coups de feu provenant du nord-ouest et j'ai immédiatement couru à la pouponnière. Lorsque j'y suis arrivée, j'ai entendu la sirène d'alarme, et des personnes qui accouraient à la pouponnière m'ont dit que l'arbre situé juste devant la pouponnière avait été touché par un obus. Nous avons transporté les enfants de la pouponnière à l'abri proche (derrière la maison, sur la gauche), jusqu'à ce qu'ils soient tous à l'abri. Nous avons entendu de nombreux coups de feu venant de toutes les directions; nous savions que certains d'entre eux avaient touché notre kibboutz. Nous sommes restés dans l'abri avec les enfants et certains d'entre nous ont essayé de retourner à la pouponnière pour aller leur chercher à manger, mais ils n'ont pu le faire en raison de l'intensité des tirs à l'extérieur. Nous avons entendu de nombreuses explosions à proximité de la pouponnière; les enfants pleuraient et nous avions fort à faire pour prendre soin d'eux et pour les calmer. Nous avons entendu au moins trois explosions qui étaient très proches de l'abri. Nous sommes restés dans l'abri de 13 h 30 environ jusqu'à 16 heures environ. Lorsque nous en sommes sortis, j'ai pénétré dans la pouponnière et j'ai remarqué un trou dans le toit tout près du lit de ma fille. La chambre était pleine de débris et nous y avons trouvé deux empennages d'obus de mortier : je vais vous en montrer un. Les lits des enfants étaient couverts de poussière, de débris, et l'une des chaises était perforée. Un lit avait été touché : je vais vous le montrer (Ref. photo 42)."

(L'empennage d'un obus de mortier de 120 m a été reconnu par les observateurs militaires).

La déclaration a été relue directement au témoin, qui en a confirmé l'exactitude.

Témoign No 4

Nom : Shimshan Porath, 50 ans, membre et résident du kibboutz Dan.

"Hier, vendredi 13 novembre 1964, vers 13 h 25, j'ai entendu quelques coups de feu provenant du nord-nord-est. Environ 2 minutes plus tard, le bombardement a commencé et des obus de mortier, que je crois être français, du type 120 mm, ont commencé à exploser sur la bordure orientale de notre kibboutz. J'ai transporté ma petite fille (la fille du témoin) de ma chambre à l'abri, puis je suis revenu à ma chambre pour fermer l'eau qui coulait encore dans la salle de bain et couper le courant électrique. Je suis ensuite passé dans deux autres abris et j'ai pénétré dans l'abri proche de la pouponnière pour voir si on n'y avait pas besoin d'aide. Aux abords de la pouponnière, le nombre d'explosions augmentait. Après être resté dans l'abri un quart d'heure environ, j'ai senti une odeur de fumée et je suis sorti pour voir quelle en était l'origine. Tout à coup, j'ai été frappé à la tête par un morceau de fer; c'était un éclat d'un obus de mortier qui venait de tomber sur le toit de la pouponnière. J'ai regagné l'abri, où j'ai reçu les premiers soins."

Question posée au témoin par les observateurs militaires des Nations Unies

Q 1 - Vous avez parlé du calibre et de la fabrication des obus de mortier.

D'où tirez-vous ces renseignements?

R 1 - J'ai servi dans la RAF pendant la seconde guerre mondiale, ainsi que dans l'armée de l'air israélienne, et je connais les différents types d'armes et de munitions. De plus, j'ai trouvé quelques empennages d'obus de mortier au voisinage de la pouponnière : ils étaient très visiblement marqués 120 mm, et j'ai reconnu qu'ils étaient de fabrication française.

La déclaration, la question et la réponse ont été relues au témoin, qui a confirmé leur exactitude.

Témoign No 5

Nom : Reuben Ariel, 29 ans, membre du secrétariat du kibboutz Dan.

"A 13 h 23 environ, nous avons entendu des coups de feu provenant de la direction du village de Nukheila (je suis né dans ce kibboutz et j'en connais très bien les environs). Immédiatement après, une sirène a donné l'alarme

/...

et les gens ont commencé à gagner les abris, où les jeunes se sont occupés des enfants, des femmes et des personnes âgées. En pénétrant dans l'abri, j'ai entendu des explosions dans le centre du kibboutz; j'ai pris avec moi un infirmier et nous avons fait en courant le tour du village pour voir si quelqu'un avait été blessé et avait besoin de soins médicaux. J'ai dit à tous ceux que je rencontrais de se réfugier immédiatement dans les abris et de ne pas rester à l'extérieur.

"Lorsque les explosions à l'intérieur de notre kibboutz sont devenues plus fréquentes, j'ai gagné moi-même un abri et j'y suis resté pendant plus d'une demi-heure. Pendant tout ce temps, j'ai ressenti les explosions à l'extérieur et je me suis rendu compte qu'un incendie avait éclaté quelque part dans le voisinage. Je suis sorti de l'abri pour voir ce qui brûlait et j'ai vu que c'était l'entrepôt de carburant ainsi que le hangar avoisinant. Comme le bombardement continuait et que des obus tombaient à proximité du hangar en feu, nous n'avons pas pu combattre l'incendie. Lorsque le bombardement s'est encore intensifié et que quelques obus sont tombés près de nous, je n'ai pu que regagner l'abri. Peu avant 15 heures, j'ai entendu des avions et des explosions encore plus puissantes. Le bombardement de notre secteur a ensuite diminué d'intensité, sans toutefois s'arrêter complètement. Puis, à 15 h 30 environ, les tirs ont cessé. Nous sommes sortis des abris et nous avons constaté les dégâts causés à notre kibboutz et organisé les travaux de réparation, et nous avons poursuivi nos occupations habituelles. J'ai inspecté les endroits endommagés qui sont ceux que j'avais montrés aux observateurs militaires avant de témoigner (les silos, le garage, le musée, le gymnase et la pouponnière ainsi que certaines habitations).

"Deux membres de notre colonie ont été blessés; je vous ai montré l'un deux et il a témoigné; l'autre a 70 ans et je puis vous le montrer."

[Après avoir entendu lecture de la déclaration, le témoin a ajouté ce qui suit.]

"Nous avons ici une colonie collective qui vit surtout de la culture. Il n'y a pas ici d'installations militaires. Les membres de la colonie se sont abrités et n'ont participé à aucune action militaire. Les dommages subis par cette colonie civile sont considérables et les bombes et obus nous

ont frappés indifféremment, hommes, femmes, enfants et vieillards. Des vaches, des chèvres et des poulets ont été tués et les silos d'emmagasiner fort endommagés. Les pertes matérielles sont si grandes que nous ne savons pas comment nous pourrions y faire face."

Le témoin a entendu lecture de cette déclaration et en a confirmé l'exactitude.

Le deuxième blessé au kibboutz, M. Haim Rauchberger, âgé de 77 ans, a été interrogé chez lui. Il avait été blessé au nez et à la tête par des débris de verre provenant d'une fenêtre brisée par le souffle de l'explosion d'une bombe ou d'un obus.

Témoin No 6 - Déposition recueillie le 15 novembre 1964 au kibboutz Dan, faite en hébreu et traduite en anglais par le Lt. B. Barak, délégué israélien adjoint auprès de la CMA israélo-syrienne.

Rouben Jeremiaha, 50 ans, membre du kibboutz Dan et chargé du poulailler d'élevage,

a montré aux observateurs militaires une couveuse contenant 9 000 oeufs et a déclaré que "comme la centrale électrique a été endommagée par les obus et qu'il n'y a pas de courant, les oeufs sont gâtés et les embryons de poussins morts. Il y avait trois séries de 3 000 oeufs chacune qui devaient éclore respectivement les jeudis 19 et 26 novembre et 3 décembre.

Questions posées au témoin par les observateurs militaires des Nations Unies

Q 1 - Etiez-vous à proximité quand les dommages ont été subis?

R 1 - Oui, je travaillais ici et le bombardement a commencé 5 ou 10 minutes après les coups de feu. Les obus semblaient venir de l'est, de la direction de Tel Aziziat.

Q 2 - Combien de volatiles environ ont-ils été tués?

R 2 - Environ 1 000 volatiles.

Q 3 - Quelle est l'étendue des dommages causés aux poulaillers?

R 3 - Six bâtiments abritant des poulets ont été endommagés.

Le 15 novembre 1964, le commandant C. W. Garnett, observateur militaire, accompagné du commandant C. Kaltoft-Soerensen et du lieutenant B. Barak, délégué israélien adjoint à la CMAIS (interprète), ont inspecté les dommages causés à la colonie israélienne de Shear Yashuv et recueilli les déclarations de trois témoins. Ces déclarations ont été traduites en anglais par le lieutenant Barak.

Témoignage No 7

Mme Chetwah Perlemutter, 22 ans, institutrice, résidant à Shear Yashuv a déclaré :

"Le vendredi 13 novembre, vers 13 h 30, j'ai entendu des coups de feu à une certaine distance, mais je n'y ai pas prêté grande attention, ayant déjà entendu des coups de feu de ce genre la semaine dernière. Vers 14 heures, j'ai entendu des explosions et des coups de feu tout proche et j'ai couru me réfugier dans l'abri qui est devant l'école."

Témoignage No 8

Moshe Perlemutter, 25 ans, fermier résidant à la colonie de Shear Yashuv, a déclaré :

"Le vendredi 13 novembre 1964, vers 13 h 30, j'ai entendu des coups de feu alors que j'étais chez moi. Je ne me suis pas inquiété, d'autres coups de feu ayant été tirés la semaine dernière, et je suis monté sur le toit d'un bâtiment voisin de ma maison pour mieux voir. Environ une demi-heure plus tard, j'ai entendu tomber des bombes et j'en ai vu tomber une devant la maison voisine. Des pierres projetées par l'explosion sont tombées autour de moi, aussi je me suis rendu à l'abri le plus proche."

Questions posées au témoin par les observateurs militaires des Nations Unies

Q 1 - Quand vous vous trouviez sur le toit, avez-vous observé la direction d'où venaient les coups de feu?

R 1 - J'ai vu des lueurs à Tel Aziziat et les coups de feu étaient tirés dans la direction de cette colonie. J'ai vu les mêmes signes en direction de Tel Hamra.

Q 2 - Alors que vous étiez dans l'abri, qu'avez-vous entendu d'autre?

R 2 - J'ai entendu des obus tomber, c'est-à-dire que je les ai entendus siffler; j'ai aussi entendu éclater des obus de mortier.

Q 3 - Quand avez-vous remarqué que le bombardement du village ralentissait ou s'arrêtait?

R 3 - Après l'arrivée de nos avions, on nous a de moins en moins tiré dessus et les tirs se sont finalement arrêtés vers 15 heures je crois.

Q 4 - Avez-vous entendu des tirs de riposte provenant du village?

R 4 - Je ne sais pas si l'on a riposté d'en dehors du village mais je suis certain qu'on ne l'a pas fait du village même.

Témoin No 9

Avni, Joseph, 49 ans, agriculteur, résidant à Shear Yashuv où il est chargé de la protection civile, a déclaré ce qui suit :

"Le vendredi 13 novembre 1964 vers 13 h 45, lorsque les tirs ont commencé, j'ai prévenu les gens et leur ai ordonné de se rendre dans les abris. Les obus éclataient déjà et lorsque j'ai remarqué que les tirs venaient de la direction de Tel Aziziat et de Tel Hamra, je suis retourné dans la partie du village située du côté de Tel Aziziat pour chercher à faire passer les gens dans les abris du centre du village, qui sont plus grands; mais devant la violence de la fusillade et de la canonnade, j'y ai renoncé. Les coups de feu et de canon ont continué jusqu'au moment où nos avions sont arrivés et les ont fait cesser. J'ai été informé ensuite que l'incident était fini et, vers 16 heures, j'ai dit aux gens de quitter les abris."

Le texte de cette déposition a été relu au témoin, qui l'a confirmé.

Questions posées au témoin par les observateurs militaires des Nations Unies

Q 1 - Qui vous a dit que l'incident était fini?

R 1 - Un soldat est venu nous le dire en voiture.

Q 2 - Y avait-il à votre connaissance une activité militaire quelconque dans le village ou aux alentours qui aurait pu causer le bombardement?

R 2 - Pas à ma connaissance.

Q 3 - Y a-t-il eu des tués ou des blessés?

R 3 - Non.

Les commandants Barnett et Kaltoft-Soerensen, accompagnés du lieutenant B. Barak, se sont rendus au kibboutz de Dafna où l'on avait signalé des dégâts causés par les tirs. Un témoin a été interrogé.

Témoin No 10

Abraham Eissen, 49 ans, comptable, résidant au kibboutz de Dafna où il est chargé de la protection civile, a déclaré ce qui suit :

"Le vendredi 13 novembre 1964, vers 13 h 30, j'ai entendu des coups de feu et des explosions et j'ai immédiatement donné l'ordre aux membres du



kibboutz de se disperser et de gagner les abris. Vers 13 h 45, quelques bombes sont tombées sur le kibboutz, près de l'entrée. L'une est tombée près de la pouponnière mais n'a heureusement pas explosé. D'autres bombes ont explosé dans le kibboutz, faisant voler des fenêtres en éclats et endommageant des murs. Il a été établi que 16 projectiles environ sont tombés dans le kibboutz, dont un sur le toit de la pouponnière, qu'il a endommagé."

Le texte de cette déposition a été relu au témoin, qui l'a confirmé.

Témoin No 11 - Déposition entendue le 15 novembre 1964 dans le bureau du médecin-chef.

Le Dr Sholo Rezhicovitz, médecin à l'hôpital de Poriya, âgé de 26 ans, a fait en hébreu la déposition suivante, qui a été traduite en anglais par le lieutenant-colonel Spann, chef de la délégation israélienne.

"Je suis médecin au service de chirurgie de l'hôpital de Poriya. J'étais de service le 13 novembre 1964 dans l'après-midi; vers 18 heures, j'ai examiné un soldat blessé du nom de Amir Kanter, âgé de 19 ans, que l'on nous avait amené de Tel-El-Qadi. Voici le détail de ses blessures, qui avaient été causées par des éclats de métal :

- a) Une blessure à l'avant-bras droit;
- b) Une blessure à l'épaule droite;
- c) Une blessure dans le dos, près de la colonne vertébrale;
- d) Une blessure profonde au genou droit, avec lacération.

"J'ai opéré Amir le jour même et il a été admis au service chirurgical de l'hôpital pour traitement. Il lui faudra passer deux ou trois semaines à l'hôpital et il est encore trop tôt pour dire s'il recouvrera pleinement l'usage de son genou. Actuellement, son état est de gravité moyenne."

Le texte de cette déposition a été relu au témoin, qui l'a confirmé.

Témoin No 12 - Déposition faite en hébreu et traduite en anglais par le lieutenant-colonel Spann, chef de la délégation israélienne, dans le service de chirurgie de l'hôpital de Poriya, le 15 novembre 1964.

"Je m'appelle Amir Kanter; j'ai 19 ans; je suis soldat de l'armée israélienne de défense. Le vendredi 13 novembre 1964, j'étais de faction à l'ouest de la zone démilitarisée, en face de Tel Aziziat. Peu après 13 h 30, les positions militaires syriennes de Tel Aziziat ont ouvert le feu

sur nous. Peu de temps après que les Syriens en position devant Tel-El-Qadi eurent ouvert le feu sur ce village, un obus a explosé près de nos propres positions et j'ai été blessé par des éclats. Je ne sais pas quel genre d'obus a explosé; tout ce que je puis dire, c'est que j'ai vu un blindé dans les positions de Tel Aziziat et je suppose donc que c'est un de ses obus qui m'a blessé. Le tir a duré près de deux heures et je n'ai donc pas pu être évacué immédiatement après avoir été blessé. Mes camarades m'ont donné les premiers soins avec leurs troussees de pansement et, près de trois heures plus tard, j'ai été évacué sur un poste de secours d'où j'ai été dirigé par ambulance sur l'hôpital de Poriya. Mon genou droit est dans le plâtre; je suis en outre blessé à l'avant-bras droit, à l'épaule droite et dans le dos."

Questions posées par les observateurs militaires des Nations Unies

Q 1 - A quelle distance étiez-vous de la LDA (limite ouest de la zone démilitarisée)?

R 1 - Je ne sais pas exactement, mais il me semble que j'étais à plus de 10 mètres à l'ouest de la limite ouest de cette zone.

Q 2 - Les positions syriennes de Tel Aziziat ont-elles ouvert le feu d'abord sur vos positions?

R 2 - Oui, elles ont ouvert le feu les premières et j'ai été surpris de voir qu'elles tiraient sur nous, car je pensais qu'elles tireraient sur la patrouille et non pas sur nos positions.

Q 3 - Vous parlez d'une patrouille. De quelle patrouille s'agit-il et où était-elle?

R 3 - Il s'agit d'un véhicule militaire qui patrouillait sur la piste du Tel-El-Qadi, en direction de l'ouest.

Q 4 - Des positions que vous occupiez, pouviez-vous voir la piste empruntée par la patrouille sur le Tel-El-Qadi?

R 4 - Non. Je ne pouvais pas voir le véhicule mais je savais qu'il effectuait une patrouille. La veille, la patrouille s'était déroulée sans incident.

Q 5 - Quelles étaient vos consignes dans les positions où vous étiez?

R 5 - Je suis soldat de première classe et je devais riposter si l'on tirait sur moi.

Q 5 - Vous avez dit que vous aviez été blessé alors que vous étiez à votre poste. Étiez-vous exposé ou au-dessous du niveau du sol?

R 6 - Mes positions étaient en partie creusées dans le sol et étaient protégées par quelques sacs de sable.

Le texte de la dépositions et des questions et réponses a été relu au témoin, qui l'a confirmé.

Témoin No 13

Déposition entendue à l'hôpital de Safad (Zefat) dans le bureau du médecin-chef, le 15 novembre 1964; le témoin, le docteur Zwi Hoch, médecin de service à l'hôpital gouvernemental de Safad le 13 novembre 1964, a, d'après le registre des admissions qu'il était chargé de tenir le 13 novembre, donné les renseignements ci-après concernant huit soldats évacués du secteur de Tel-El-Qadi sur l'hôpital de Safad pour soins chirurgicaux. La déposition, faite en hébreu, a été traduite en anglais par le lieutenant-colonel Spann, chef de la délégation israélienne auprès de la CMAIS.

- "1. Slomo Moshe, âgé de 19 ans. Diagnostic : blessure au cuir chevelu, à la face, à la cuisse droite et aux deux mains, et écorchures causées par des fragments de métal.  
Blessures de gravité moyenne. Le blessé est encore hospitalisé au service de chirurgie.
2. Yiftab Shavit, 20 ans. Diagnostic : contusions à la main et au pied gauches.  
Blessures de gravité moyenne. Gardé en salle de chirurgie pour traitement.
3. Joshua Popper, 18 ans 1/2. Diagnostic : nombreuses blessures superficielles au dos causées par des fragments de métal.  
Blessures légères. Gardé en salle de chirurgie pour traitement.
4. Dan Elman, 20 ans. Diagnostic : blessures au dos causées par des fragments de métal.  
Blessures légères. Gardé en salle de chirurgie pour traitement.
5. Azgat Shalom, 20 ans. Diagnostic : blessures profondes à l'épaule et au bras droits causées par des fragments de métal.  
Blessures graves. Gardé en salle de chirurgie pour traitement.
6. Yehuda Porat, 18 ans. Décédé.  
Cause du décès : blessures abdominales graves avec éviscération.
7. George Laser, âge inconnu. Décédé.  
Cause du décès : fracture ouverte du crâne.

8. Joshua Weintraub, 18 ans 1/2. Diagnostic : blessure à la jambe gauche causée par un fragment de métal.

Blessure légère. Gardé en salle de chirurgie pour traitement."

Les six soldats blessés dont les noms sont donnés dans la liste ci-dessus ont été identifiés le 15 novembre 1964 par le commandant A. T. B. Green, observateur militaire, à l'hôpital gouvernemental de Safad.

Les corps des deux soldats tués n'ont pas été vus, car on a fait savoir qu'ils avaient été transférés le 14 novembre 1964 à l'hôpital Rambam d'Haïfa.

Le 15 novembre 1964, le commandant J. Toet, observateur militaire, accompagné par un officier de liaison, le lieutenant E. Ron, de l'armée israélienne de défense, a interrogé quatre docteurs et un soldat blessé à l'hôpital gouvernemental Rambam d'Haïfa. Quatre des soldats blessés ayant été touchés gravement, il a été impossible de les interroger et, pour chacun d'eux, le chirurgien qui s'était occupé d'eux a fourni une déclaration signée dans laquelle il donnait le détail des blessures et indiquait l'état des victimes.

Témoin No 14. Le cinquième soldat a fait en hébreu la déclaration ci-après, qui a été traduite en langue anglaise par le lieutenant E. Ron, officier de liaison.

"Je suis Aronowitch Jakov, âgé de 18 ans, soldat de l'Armée de défense israélienne. Le vendredi 13 novembre 1964, j'occupais une position sur la bordure septentrionale du Tel-El-Qadi. Les Syriens ont ouvert le feu à environ 14 heures (heure locale). La position que j'occupais est assez éloignée de la LDA. Je ne puis préciser de combien de mètres. A environ 14 h 30 (heure locale), j'ai été blessé par de nombreux éclats d'obus. Je ne sais pas s'il s'agissait d'un obus de mortier ou de canon sans recul. Au même moment, cinq hommes ont été touchés et deux hommes tués. Placés sur des brancards, nous avons tous été transportés immédiatement en voiture au kibboutz Dan et par ambulance dans un autre endroit d'où j'ai été amené par hélicoptère à cet hôpital.

(Signé) : ARONOWITCH J."

Déclarations des chirurgiens :

Hôpital public Rambam, Israël

15.11.64 Haïfa

Je soussigné, Dr E. Peyser, Chef du service de neurochirurgie de l'Hôpital public Rambam, Haïfa, Israël, déclare par la présente que le 14 novembre 1964, à 0 h 30, le blessé Efrati Josseph a été admis dans mon service : il souffrait d'une paralysie des quatre membres due à une lésion du cordon cervical causée par des éclats métalliques.

Il avait été tout d'abord admis à l'Hôpital public, Safad, d'où il a été transféré à cet hôpital après un traitement intensif pour choc.

Le blessé est un soldat israélien. Son état est très grave. Ses jours sont encore en danger.

Dr E. Peyser

Hôpital public Rambam, Israël

15.11.64 Haïfa

Je soussigné, Jack Abrahamson, chirurgien à l'hôpital susmentionné, déclare avoir examiné et soigné le patient Ozer Abraham, admis à l'hôpital le 13.11.64 à 15 heures.

A l'examen, j'ai constaté de nombreuses blessures, toutes vraisemblablement causées par shrapnel. Le patient présentait un état de choc prononcé. Son épaule droite était fracassée avec lésions profondes des tissus, déchirure latérale de l'artère et de la veine principales du membre et du réseau nerveux principal de l'avant-bras et déchirures graves des muscles du bras et de l'avant-bras.

Le côté gauche du visage, du nez, du thorax, de l'abdomen, le bras gauche et la jambe gauche étaient criblés d'un grand nombre de blessures d'entrée et de sortie de toutes dimensions, certaines très grandes. De nombreux éclats de shrapnel avaient pénétré dans son abdomen et causé dix perforations de l'intestion grêle.

Le patient est très grièvement blessé et son état général est grave. Il n'est pas en état d'être interrogé.

Il devra être hospitalisé pendant une très longue période et ses nombreuses blessures nécessiteront un traitement prolongé.

J. Abrahamson  
M.D., Ch.B., F.R.C.S.

Hôpital public Rambam, Israël

15.11.64 Haïfa

Le 13 novembre 1964, vers 16 heures, Ovadia Haïm a été transporté à cet hôpital, très grièvement blessé. Il avait plusieurs blessures causées par de petits éclats métalliques. Ces éclats avaient pénétré dans le corps par devant et se répartissaient dans toute la partie supérieure du corps et dans le ventre, causant des lésions et des perforations aux viscères abdominales. Le thorax était perforé. D'autres éclats avaient endommagé le plexus brachial et le nerf facial droit. La carotide droite était perforée, avec hémorragie. Plusieurs autres éclats avaient pénétré dans les tissus cutanés.

Actuellement, le soldat n'est pas en état d'être interrogé. Il ne pourra pas reprendre le service avant plusieurs mois et restera probablement invalide.

Dr Dan Richter Levin  
Chirurgien

Hôpital public Rambam, Israël

15.11.64 Haïfa

Je soussigné, Dr Steiner Eugène, Chef du service orthopédique de l'hôpital Rambam, certifie que M. Ahronowitz Alexander, soldat matricule 939801, est en traitement chez nous pour des blessures multiples par shrapnel à la cuisse droite, extrémité supérieure droite.

Il est entré à l'hôpital dans l'après-midi du 13.11.64 après avoir reçu des premiers soins à l'extérieur.

Il est dans un état de choc modéré.

Après réanimation par transfusion sanguine, les blessures à la cuisse droite et l'extrémité supérieure droite ont été excisées et suturées. Une éclisse a été posée.

Etat satisfaisant.

Sa condition n'est pas grave et il devrait être rétabli dans un mois environ.

L'invalidité permanente ne sera pas supérieure à 20 p. 100.

Dr E. Steiner

## 6. Indices matériels

a) Au Tel-El-Qadi, scène de l'échange direct de coups de feu et lieu d'origine de ces coups de feu, de nombreux cratères et débris de bombes de mortier de 81 et 120 mm, et d'obus H/E et A/P sont visibles dans tout le secteur. Des spécimens ont été photographiés.

b) PO No 1 au coin sud-est du Tel-El-Qadi. L'abri couvert servant aux observateurs militaires, ouvert aux deux extrémités, situé à 25 mètres environ du poste, a été frappé directement au centre de la toiture par une bombe de mortier de 120 mm et sur le côté ouest par un obus de calibre inconnu. Les observateurs

n'ont pas été blessés, mais les jeeps de l'ONU 92 et 137 ont été immobilisées, leurs réservoirs d'essence étant perforés et leurs pneus crevés; leurs glaces ont été brisées et la carrosserie perforée. Deux bombes de mortier de 81 mm ont fait explosion respectivement à 10 m à l'est de l'abri et 25 m du poste et à 25 m de l'abri et du poste. Le poste lui-même a eu ses cloisons perforées par plusieurs éclats et le réfrigérateur par deux éclats qui avaient traversé la cloison et l'ont mis hors d'état de marche. Huit autres cratères de bombes de mortier se trouvent à environ 50 mètres à l'est et au nord-est du poste. Des photographies ont été prises et des croquis faits.

c) Au kibboutz Dan, il existe de nombreux indices de tirs nourris par mortiers et canons. Les principaux dommages ont été photographiés comme suit :

- 1) Le bâtiment de la génératrice d'énergie électrique du kibboutz, ainsi que le magasin d'essence et le garage contenant deux tracteurs en réparation, incendiés complètement. Bâtiment en pierre, toiture en tôle galvanisée;
- 2) Silo à grain en ciment percé en trois endroits dans les murs est et ouest;
- 3) Garage à 10 mètres à l'ouest de la centrale - construction en briques - plusieurs coups ont traversé les murs et le toit : un obus A/P a traversé des murs de brique extérieur et intérieur distants de dix mètres et s'est encastré dans le bâti d'un tracteur dans l'atelier. Une voiture civile dans le garage a été perforée et a eu ses glaces brisées.
- 4) Silo d'ensilage, situé à 100 mètres au sud du silo à grain, a une section près du sommet éventrée, probablement par une ou plusieurs bombes de mortier de 120 mm. Le culot d'une bombe de mortier de 120 mm a été trouvé à 10 mètres du pied du silo; pas de cratère dans le sol à cet endroit; aussi une pièce de chemise en acier léger analogue à la chemise d'un obus au phosphore trouvée à cet endroit; nombreux fragments sur le sol;
- 5) Plusieurs arbres dont des branches maîtresses ont été arrachées. Culot d'une bombe de mortier de 120 mm dans un cratère.
- 6) Six maisons côte à côte à 150 mètres à l'ouest du silo à grain ont de nombreuses perforations dues à des éclats de mortier et d'obus. Plusieurs cratères par bombes de mortier de 120 mm situés jusqu'à 2 mètres du mur est des maisons.



- 7) Une extrémité de projectile, de forme circulaire, marquée M-83260. Gros éclat d'obus, marque "85".
- 8) Musée situé au nord du kibboutz : quatre impacts d'obus dans un rayon de 5 mètres sur le mur nord, dégâts à la paroi intérieure du mur nord, fissurée par le souffle jusqu'à une profondeur de 9 à 12 pouces. Toutes les fenêtres et plusieurs vitrines d'exposition ont été brisées, probablement par des débris provenant du mur nord.
- 9) A 40 mètres à l'ouest du musée, projectile de mortier de 120 mm (non éclaté) enfoncé dans le sol; second projectile de mortier de 120 mm à 20 mètres dans la direction sud-sud-ouest.
- 10) Gymnase : on a relevé une vingtaine d'impacts de projectiles de 12,7 mm ou de 0,5 pouce sur le mur, au-dessus de l'entrée, un trou de 1,50 m x 1 m dans le mur principal près de la porte et plusieurs impacts d'environ 0,5 pouce sur la partie inférieure du mur;
- 11) Bâtiment des chaudières de la cuisine principale : impact sur le mur est dans le prolongement est-ouest du silo. Trou dans le mur d'environ 4 pouces de diamètre à l'extérieur et de 18 pouces à l'intérieur;
- 12) Garderie située dans la partie ouest du kibboutz : un projectile de mortier a éclaté dans un arbre distant de 25 mètres, 3 coups directs sur le toit, dont au moins un projectile de 122 mm (douille retrouvée en bordure de la maison) au-dessus d'une des pièces, toit en béton renforcé de 6 pouces d'épaisseur éventré sur une surface d'environ 1 mètre de diamètre. Lit d'enfant et mobilier endommagés.
- 13) Bâtiments de la ferme d'élevage de volailles : dégâts apparents considérables; matériel et un grand nombre de carcasses de poulets à demi brûlés.

d) Les preuves matérielles relevées à Shear Yashuv par les observateurs militaires sont beaucoup moins importantes que celles qui ont été relevées à Dan. Plusieurs cratères de mortier et des impacts d'obus ont été observés, l'un à proximité de la façade d'une maison orientée à l'est. Une fraiseuse électrique et un apprenti ont été détruits par le feu. Un veau a été tué.

e) A Dafna, on a compté plusieurs cratères de mortier et constaté des dommages causés par des éclats de bombes et d'obus à la Maison des enfants, à l'atelier de menuiserie, à l'atelier de travail des métaux et au garage. Les dégâts ne semblent pas avoir été causés par des coups directs mais par des projectiles de mortier tombés dans le voisinage immédiat.

/...

7. Récapitulation de l'enquête

a) L'enquête a commencé le 14 à 08 h 20 TU et a été suspendue à 16 h 30 TU en raison de l'obscurité; elle a repris le 15 à 7 h 30 TU et a été suspendue à 14 h 00 TU en raison de l'obscurité naissante et du fait que les enquêteurs devaient obtenir l'assistance d'arpenteurs; elle a repris le 16 à 8 h 00 TU au PO No 1 et s'est terminée à 14 h 5 TU.

b) La zone de l'incident s'étend assez loin, à l'ouest, au nord et à travers de la zone D nord. L'incident a commencé sur la piste de patrouille située sur la pente nord-ouest du Tel-El-Qadi, au point 211090-295046. Toutes les zones du territoire israélien touchées ou concernées par l'incident ont été examinées par les observateurs militaires chargés de l'enquête.

- c) Quatorze témoins ont été interrogés et des déclarations ont été faites par quatre chirurgiens.
- d) On trouvera exposées au paragraphe 6 les preuves matérielles de l'incident.
- e) On trouvera aux appendices B, C, D, E, G et H, six croquis.
- f) On trouvera à l'appendice A des extraits des registres du Centre de contrôle de Tibériade.
- g) On trouvera à l'appendice F la déposition de l'observateur militaire qui a enquêté au PO No 1.
- h) Des photographies de la zone où a commencé l'incident et des dégâts qui en ont résulté ont été prises et sont soumises avec le présent rapport.

(Signé) G. A. Garnett, Commandant  
Armée canadienne  
Observateur militaire de l'ONU

(Signé) A. T. B. Green, Commandant  
Armée néo-zélandaise  
Observateur militaire de l'ONU

(Signé) W. Brizzi, Capitaine  
Armée italienne (artillerie)  
Observateur militaire de l'ONU

Vu par le Président

(Signé) Eric Sparre

INDEX DES APPENDICES

ISMAC-1964-8043

- A. Extraits des registres du Centre de contrôle de Tibériade et des PO Nos 1, 2 et Alpha pour le 13 novembre 1964 (S/6061/Add.1, Annexe C, Appendice A).
- B. Croquis de la zone de l'incident, avec un index supplémentaire à petite échelle surimposé pour montrer les distances entre les localités affectées (S/6061/Add.1, Annexe C, Appendice B).
- C. Croquis à l'échelle du secteur nord-ouest de la zone du Tel-El-Qadi, montrant la position (211090-295046) du patrouilleur halftrack quand il a essuyé pour la première fois le feu du camp syrien (S/6061/Add.1, Annexe C, Appendice C).
- D. Croquis, non à l'échelle, du même secteur nord-ouest de la zone du Tel-El-Qadi, montrant la position du halftrack quand il a essuyé pour la première fois le feu du camp syrien par rapport à d'autres points adjacents identifiables (S/6061/Add.1, Annexe C, Appendice D).
- E. Croquis, Tel-El-Qadi, montrant :
- a) Position du PO No 1 et de son abri par rapport aux positions militaires israéliennes sur les crêtes nord et nord-ouest du Tel.
  - b) Point de départ de la piste de patrouille "entre deux arbres" sur le Tel mentionné par des témoins et parcours autour de la pente nord-ouest du Tel jusqu'à l'endroit où le véhicule a essuyé pour la première fois le feu et emplacement du virage pour véhicules récemment aplani immédiatement à l'est d'une rangée de jeunes peupliers qui sont toujours sur la pente nord-ouest du Tel-El-Qadi. La piste s'étale aux peupliers et passe immédiatement au nord des sources de Liddani, continuant vers l'ouest jusqu'à un ponceau sur le Bin Barade aux points 210775-294885 (S/6061/Add.1, Annexe C, Appendice E).
- F. Déclaration de l'observateur militaire de service au PO No 1 le 13 novembre 1964 (S/6061/Add.1, Annexe C, Appendice F).
- G. Croquis, non à l'échelle, du PO No 1, de jeeps de l'ONU, de l'abri et de l'emplacement des coups de bombes de mortier dans le voisinage immédiat (S/6061/Add.1, Annexe C, Appendice G).
- H. Croquis, non à l'échelle, du musée de Dan montrant les coups sur le mur nord et au sol (S/6061/Add.1, Annexe C, Appendice H).

ANNEXE C

APPENDICE A

A - Extraits des registres du Centre de contrôle de Tibériade et des PO Nos 1 et 2  
et Alpha pour le 13 novembre 1964

EXTRAITS DU JOURNAL POUR LE 13 NOVEMBRE 1964

<u>Heure</u> (Zoulou)	<u>Origine</u>	<u>Destinataire</u>	<u>Message</u>
11.29	PO-1	Tango	<u>Feu ouvert à 1127Z</u>  RAPPORT DE TIR Feu ouvert à 1127Z Feu ouvert par les Syriens Riposte immédiate Origine du tir : position syrienne ouest de Nukheila Objectif : position israélienne 200 m nord-ouest de PO-1 Armes : canon sans recul, fusils, mitrailleuse lourde Tir continue Observateurs contraints de se coucher dans le PO en raison de la proximité du tir; devront bientôt se mettre à couvert.
11.38	PO-Alpha	T	Tir continue. NUKHEILA sous le feu israélien. Tel Qadi sous le feu syrien.
11.39	PO-1	T	Confirme message de PO-Alpha. Armes diverses, y compris chars et mortiers.
11.41	PO-3	T	Une détonation signalée à 1127Z. Impossible indiquer origine, mais entendue pendant observation de la zone PO-1.
11.42	PO-Alpha	T	Deux chars nord de PO-1.
11.45	PO-2	T	Canons sans recul syriens tirent de Tel-Azzazyat.
11.47	PO-Alpha	T	Confirme message précédent de PO-2. Objectif apparent : chars à proximité de PO-1.
11.49	PO-Alpha	T	Kibboutz Dan semble objectif de Tel-Azzazyat.

/...

EXTRAITS DU JOURNAL POUR LE 13 NOVEMBRE 1964 (suite)

<u>Heure</u> (Zoulou)	<u>Origine</u>	<u>Destinataire</u>	<u>Message</u>
11.56	PO-2	T	Deux chars israéliens à Tel-Qadi tirent sur Nukheila.
11.58	PO-Alpha	T	Tel-Azzazyat tire sur chars à Tel-Qadi.
12.00	PO-Alpha	T	Tir d'artillerie apparemment d'origine syrienne.
12.00	PO-2	T	Confirme message précédent. Objectif semble être Tel-Qadi.
12.04	Tango	DPI	Cessez-le-feu proposé pour 1230Z.
12.14	PO-2	T	Incendie à kibboutz Dan. Apparemment, réservoir de pétrole ou de combustible.
12.19	PO-2	T	Tirs israéliens sur Nukheila. Obus ou phosphore.
12.23	PO-2	T	Tir d'artillerie sur kibboutz Dan.
12.48	Tango	PO-1 ) PO-2 ) PO-Alpha)	Cessez-le-feu pour 1500, heure locale (1300Z).
12.56	PO-Alpha	T	Observateurs ONU à PO-1 signalés sains et saufs. Tir d'artillerie (calibre estimé : 105 mm et 155 mm) continue sur Tel-Qadi et Kibboutz Dan.
12.56	PO-2	T	Deux appareils à réaction israéliens bombardent Tel-Azzazyat.
12.59	PO-Alpha	T	Trois appareils à réaction israéliens bombardent Tel-Azzazyat au napalm.
13.00	PO-2	T	Trois appareils à réaction israéliens mitraillent Tel-Azzazyat. Deux chars à Shear Yashuv tirent sur la même position.
13.01	PO-Alpha	T	Appareils à réaction israéliens mitraillent Tel-Azzazyat.

EXTRAITS DU JOURNAL POUR LE 13 NOVEMBRE 1964 (suite)

<u>Heure</u> (Zoulou)	<u>Origine</u>	<u>Destinataire</u>	<u>Message</u>
13.01	Quebec	T	DAS accepte explication DPI selon laquelle communications sont coupées avec certaines positions; Israéliens pourraient cependant au moins rappeler les avions.
13.03	PO-Alpha	T	Bombardement aérien de Tel-Azzazyat continue.
13.06	PO-2	T	Appareils à réaction israéliens ont lancé trois bombes sur Tel-Azzazyat.
13.10	PO-2	T	Appareils à réaction israéliens ont bombardé Tel-Azzazyat au napalm.
13.14	PO-2	T	Appareils à réaction mitraillent Tel-Azzazyat.
13.17	PO-Alpha	T	Deux appareils syriens dans le ciel.
13.19	PO-Alpha	T	Appareils israéliens bombardent hauteurs secteur Kuneitra. Peut-être positions d'artillerie.
13.24	PO-Alpha	T	Appareils à réaction israéliens bombardent nord-ouest de PO-Alpha.
13.24	Tango	PO-1 ) PO-2 ) PO-Alpha)	Cessez-le-feu à 1330Z.
13.27	PO-2	T	Six appareils à réaction israéliens bombardent et mitraillent Mont Cheaba.
13.31	PO-Alpha	T	Appareils ont quitté la région.
13.34	PO-1	T	Aucun tir depuis 1330Z.
13.38	PO-2	T	Tir a cessé. Tel-Azzazyat en flammes.

ANNEXE C

APPENDICE B

- B. Croquis de la zone de l'incident, avec un index supplémentaire à petite échelle surimposée pour montrer les distances entre les localités affectées

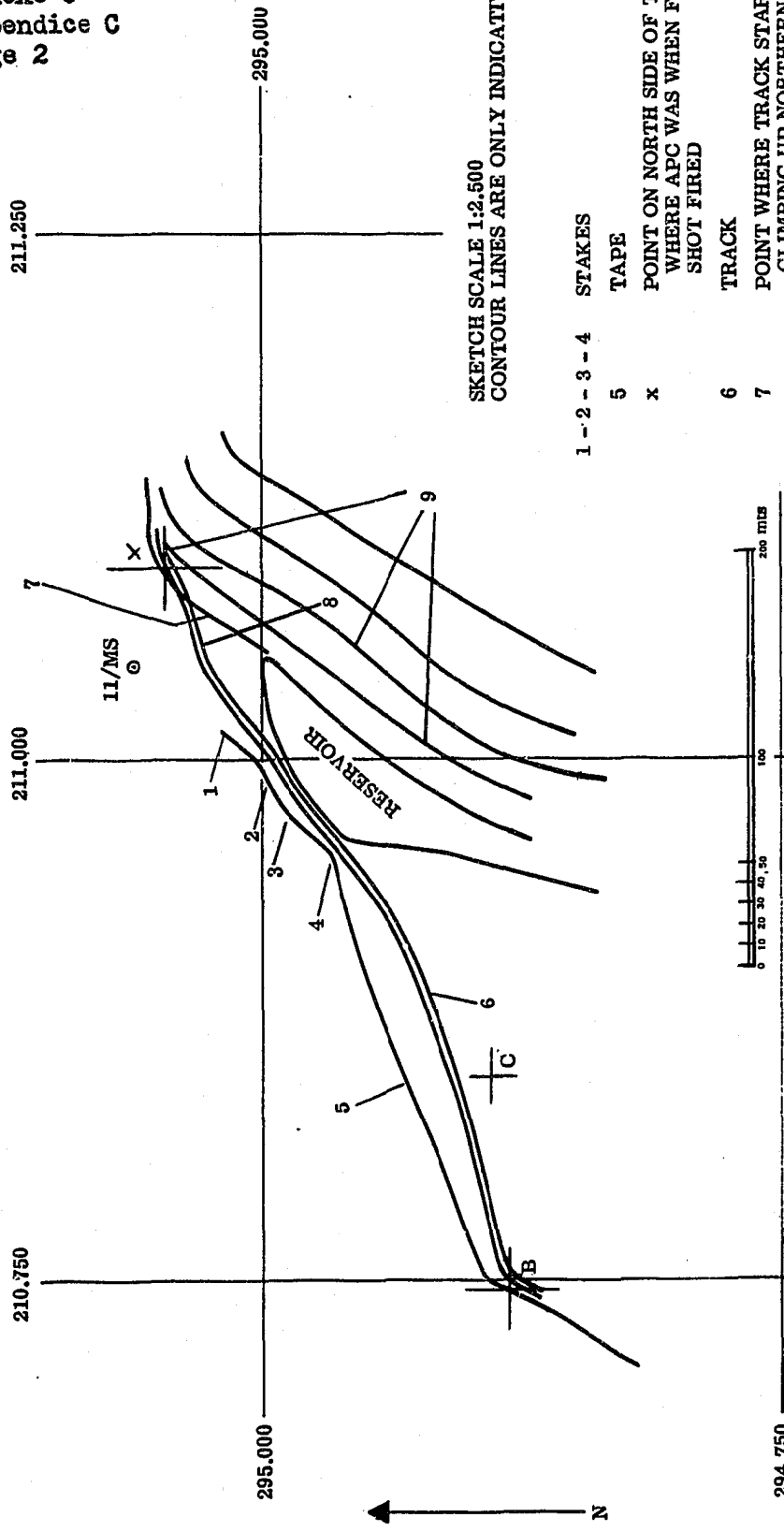




ANNEXE C

APPENDICE C

- C. Croquis à l'échelle du secteur NO de la zone du Tel-El-Qadi, montrant la position (211090-295046) du patrouilleur half-track quand il a essuyé pour la première fois le feu du camp syrien



SKETCH SCALE 1:2,500  
 CONTOUR LINES ARE ONLY INDICATIVE

- |               |   |
|---------------|---|
| 1 - 2 - 3 - 4 | STAKES  |
| 5             | TAPE  |
| x             | POINT ON NORTH SIDE OF TRACK<br>WHERE APC WAS WHEN FIRST<br>SHOT FIRED      |
| 6             | TRACK   |
| 7             | POINT WHERE TRACK STARTS<br>CLIMBING UP NORTHERN SLOPE<br>OF HILL (APPROX.) |
| B - C - 11/MS | RESECTIONS  |
| 8             | N. END OF LINE OF YOUNG POPLARS<br>ALONG SOUTHERN SIDE OF TRACK             |
| 9             | NORTH WEST SLOPE OF TEL EL QADI   |

SKETCH -- ANNEX C -- APPENDIX C  
 TO INVESTIGATION OF ISRAELI COMPLAINT  
 ISMAC - 1964 - 8043

ANNEXE C

APPENDICE D

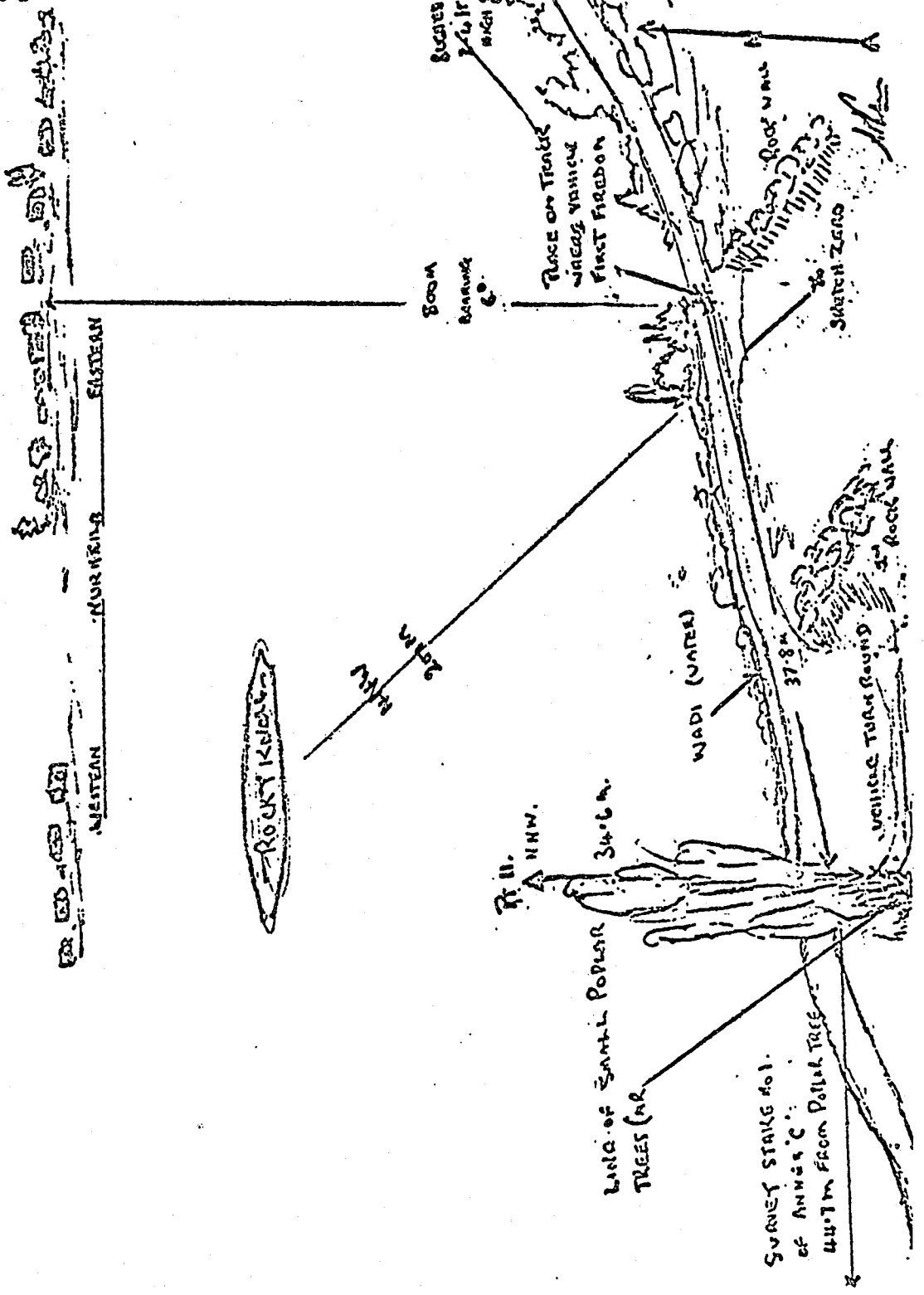
- D. Croquis, non à l'échelle, du même secteur NO de la zone du Tel-El-Qadi, montrant la position du half-track quand il a essuyé pour la première fois le feu du camp syrien par rapport à d'autres points adjacents identifiables

SKETCH (NOT TO SCALE) - TRACK AREA N/W OF TEL EL ADI.

To ESMAC 1464 - 60-13

16 Nov 1964

S/6061/Add.1  
Français  
Annexe C  
Appendice D  
Page 2



ANNEXE C

APPENDICE E

E. Croquis, Tel-El-Qadi, montrant :

- a) Position du FO No 1 et de son abri par rapport aux positions militaires israéliennes sur les crêtes N et NO du Tel.
- b) Point de départ de la piste de patrouille "entre deux arbres" sur le Tel mentionné par des témoins et parcours autour de la pente NO du Tel jusqu'à l'endroit où le véhicule a essuyé pour la première fois le feu et emplacement de virage pour véhicules récemment aplani, immédiatement à l'est d'une rangée de jeunes peupliers qui sont toujours sur la pente NO du Tel-El-Qadi. La piste s'étale aux peupliers et passe immédiatement au nord des sources de Liddani, continuant vers l'ouest jusqu'à un ponceau sur le Bin Barade aux points 210775-294885.

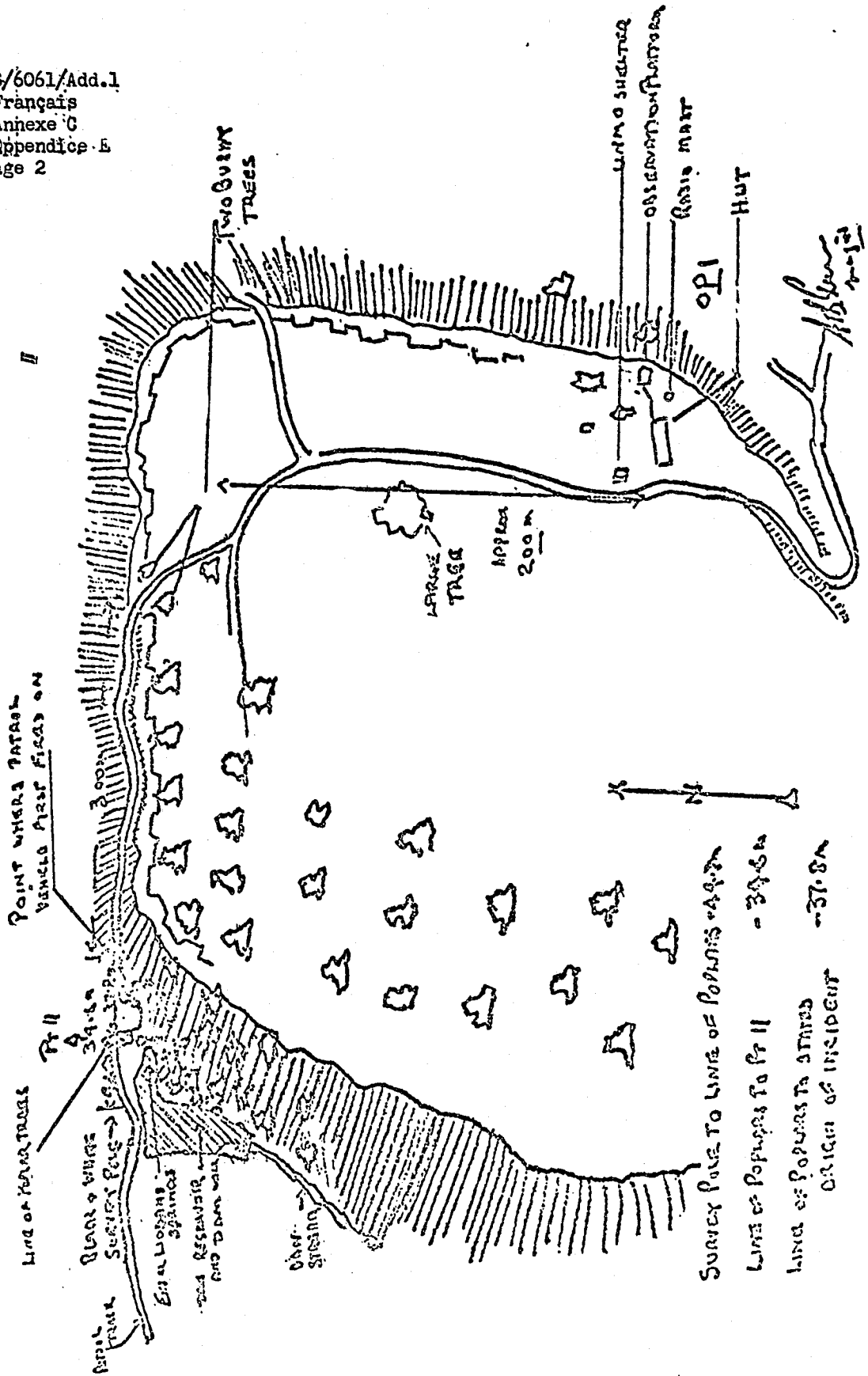
New York

To ISMAC 1964-8043

12 NOV. 1964

s/6061/Add.1  
Français  
Annexe C  
Appendice E  
Page 2

SKETCH OF TEL EL QADI - NOT TO SCALE



ANNEXE C

APPENDICE F

F - Déclaration de l'observateur militaire de service au PO No 1 le  
13 novembre 1964



Compte rendu des événements survenus le 13 novembre 1964 dans le secteur  
du Tel-El-Qadi et observés de PO 1

Jusqu'à 11 h 27 Z le 13 novembre 1964, tout était calme et normal dans le secteur du Tel-El-Qadi. Vers 06 h 30 Z, nous avons vu un mortier dans l'une des positions syriennes au nord de PO 1 et au sud-est du village de Nukheila. Des militaires se trouvaient dans les parages. Vers 10 h 15 Z on a constaté au cours d'observations que le mortier avait disparu.

A 11 h 27 Z, deux coups de fusil ont été tirés de positions syriennes, au sud-est du village syrien de Nukheila, et ont été immédiatement suivis d'un tir à la mitrailleuse. Deux minutes plus tôt, on avait vu un véhicule blindé-transport de troupes israélien quitter une position située à environ 200 mètres au nord-ouest de PO 1 le long de la ligne de patrouille qui, de la position israélienne la plus septentrionale, située à environ 225 mètres au nord-ouest de PO 1 conduit en direction du nord-ouest. Les Israéliens ont immédiatement riposté en tirant des rafales de mitrailleuse et des coups de fusil à partir de positions situées à environ 200 mètres au nord-ouest de PO 1. Après que les premiers coups de feu eurent été signalés par radio à TCC, le tir (provenant de mitrailleuses lourdes, canons antichars, mortiers, chars et artillerie) s'est fait plus intense et l'officier de liaison israélien et les observateurs soussignés se sont mis à l'abri. On entendait des sirènes dans le secteur mais sans pouvoir en déterminer la source exacte.

On a pu observer, avant d'occuper le centre de l'abri, trois chars israéliens (de dimensions moyennes) dans une position située à quelque 200 mètres au nord-ouest de PO 1, d'où ils tiraient sur le village de Nukheila. A ce moment-là un véhicule blindé semi-chenillé portant l'insigne de la police frontalière se trouvait à environ 70 mètres à l'ouest des chars. A partir de ce moment, il n'a plus été possible d'effectuer des observations en permanence, mais seulement par intervalles, à cause de l'intensité du tir.

Nous avons amené dans l'abri le gros poste combiné, et nous pouvions entendre tous les messages, mais nous ne pouvions pas en émettre. Nous pouvons confirmer les rapports communiqués par FO Alpha et FO 2 au sujet du tir dirigé contre le secteur du Tel-El-Qadi d'après les sons que nous avons entendus et les observations que nous avons effectuées de temps à autre, mais nous ne pouvons en donner l'heure exacte dans tous les cas. Nous pouvons également confirmer la présence d'avions entendus pour la première fois vers 12 h 50 Z.

Après avoir appris le premier cessez-le-feu, qui avait été proposé pour 13 h 00 Z, nous avons constaté que le tir ne perdait pas de son intensité; les avions ont continué à bombarder et à tirer jusqu'au cessez-le-feu final à 13 h 30 Z.

Au cours de cet incident, le toit de notre abri a été directement touché vers 12 h 10 Z par un obus de mortier de 120 mm, ce qui a été confirmé après le cessez-le-feu lorsque nous avons découvert l'empennage de l'obus dans un cratère (d'environ 150 cm de largeur et 40 cm de profondeur). Autour de FO 1 le sol était criblé de cratères et jonché d'éclats d'obus de mortier. Les deux jeeps et le baraquement de FO ont aussi été endommagés par des fragments d'obus et de balles.

L'observateur militaire  
des Nations Unies,

(Signé) Capitaine C. CAMBARDELLA  
Armée italienne

L'observateur militaire  
des Nations Unies,

(Signé) Major J. KAMPMANN  
Armée danoise

ANNEXE C

APPENDICE G

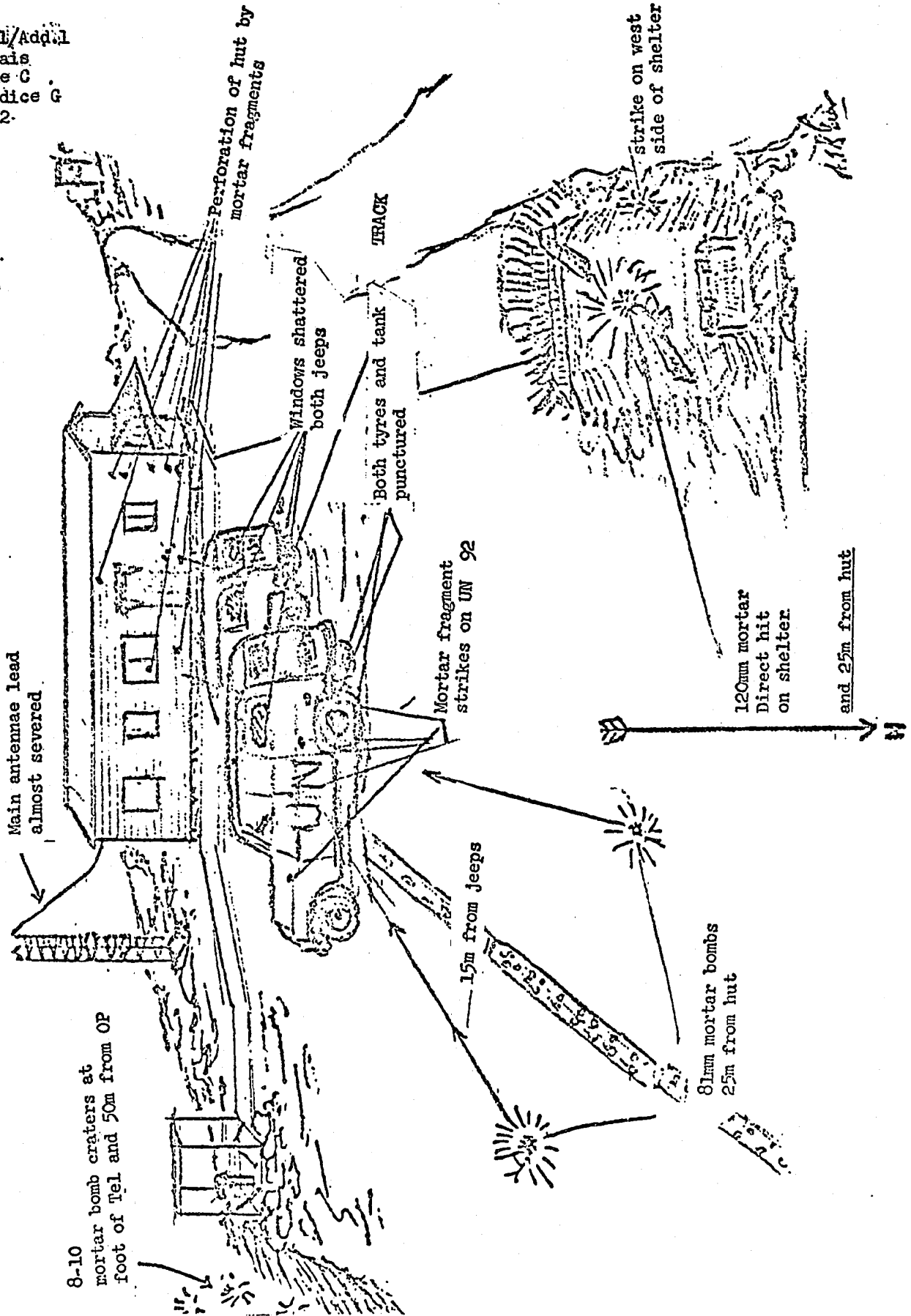
- G. Croquis, non à l'échelle, du FO No 1, de jeeps de l'ONU, de l'abri et de l'emplacement des coups de bombes de mortier dans le voisinage immédiat

SKETCH (not to scale) OPI HUT, JEEPS and SHELTER.

TO ISMAC 1964-8043

13 Nov. 64

S/6061/Add.1  
Français  
Annexe C  
Appendice G  
Page 2.



ANNEXE C

APPENDICE H

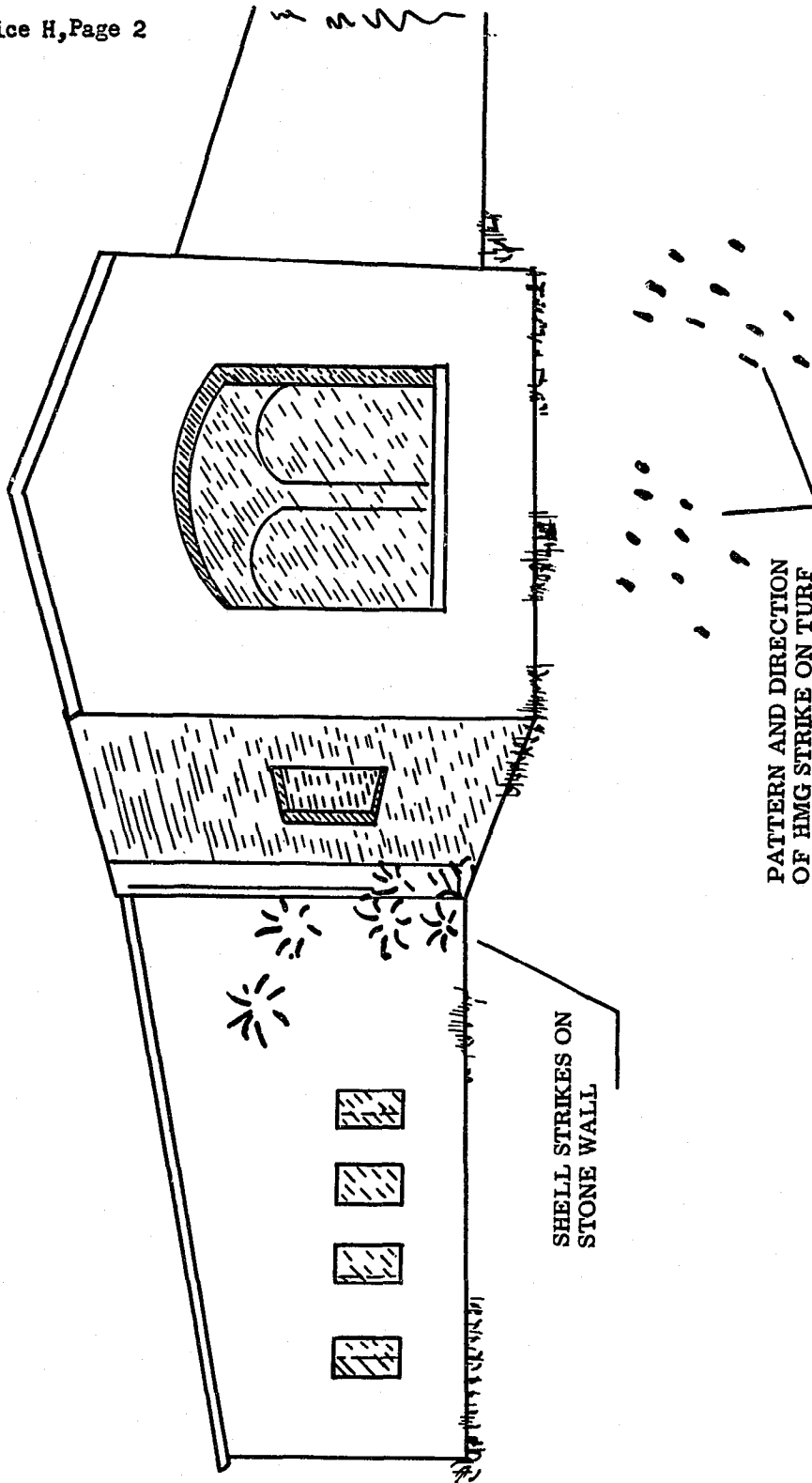
- H. Croquis, non à l'échelle, du musée de Dan montrant les coups sur le mur nord et au sol

SKETCH (NOT TO SCALE) NORTH WALL OF MUSEUM - KIBBUTZ DAN.

APPENDIX 'H'

TO ISMAC 1964 - 8043

14 NOV. 1964



SHELL STRIKES ON  
STONE WALL

PATTERN AND DIRECTION  
OF HMG STRIKE ON TURF

S/6061/Add.1  
Français  
Annexe C  
Photographies  
Page 1

ANNEXE C

PHOTOGRAPHIES

INDEX DES PHOTOGRAPHIES - ISMAC-1964-8043

1. De l'emplacement du premier mur de pierres au nord de Tel en direction du village de Nukheila, montrant le jalon planté sur le côté nord de la route et qui marque la position du half-track au moment où il a essuyé pour la première fois le feu provenant du village. Relèvement du drapeau 2° de la position du photographe.
2. D'un point au centre de la piste blanche à 9,20 m du drapeau jalon à gauche de la piste. Relèvement du drapeau jalon 69° et d'un sommet en avant du mont Hermon 45°.
3. Pris en direction d'une rangée de jeunes peupliers à gauche de la piste blanche à partir du drapeau jalon. Direction ouest face à la descente vers le jalon situé le plus à l'est sur le croquis ISMAC-7932 (crayon bleu). Relèvement du peuplier le plus haut (ligne pleine) près de la route à partir du photographe 250°.
4. Pris de la rangée de peupliers vers l'ouest. Au premier plan le jalon situé le plus à l'est sur le croquis ISMAC-7932. Vers la gauche (ligne pleine) on distingue une partie du réservoir Liddani et la piste blanche.
5. Pris d'un point à droite de la piste 15 m à l'est du jalon situé le plus à l'est sur le croquis ISMAC-7932 montrant partie de la piste et du réservoir. La flèche 2 montre le 2ème jalon vers l'est à 2 m au nord de la piste blanche.
6. Pris d'un point à 50 m environ de la rangée de peupliers montrant le cordon blanc et la partie de la piste blanche la plus proche du cordon blanc soit à 2 m de la bordure nord de la piste. On voit nettement les jalons 2, 3 et 4.
7. Pris de la rangée de peupliers le long de la piste blanche vers l'est. On voit aussi le drapeau jalon marquant l'endroit où le half-track a essuyé le feu.
8. Pris du sommet de l'abri de l'ONU montrant le pourtour du cratère creusé par une bombe de mortier de 120 mm, des véhicules endommagés à l'avant-plan, la hutte de l'ONU, l'antenne de radio et un angle de la plateforme d'observation au PO No 1 sur le Tel-El-Qadi.
9. Pris du sommet de l'abri de l'ONU montrant la dimension du cratère par rapport au pieu d'un mètre. Direction sud-ouest vers l'entrée de l'abri; en haut de la photo, la piste blanche.
10. Intérieur du cratère montrant l'empennage de la bombe (photos 8 et 9).
11. Cratère par mortier de 81 mm à 10 m à l'est de l'abri, 15 m de la jeep de l'ONU 92 et 25 m du PO No 1.
12. Véhicule ONU 92 montrant les dommages par éclats.

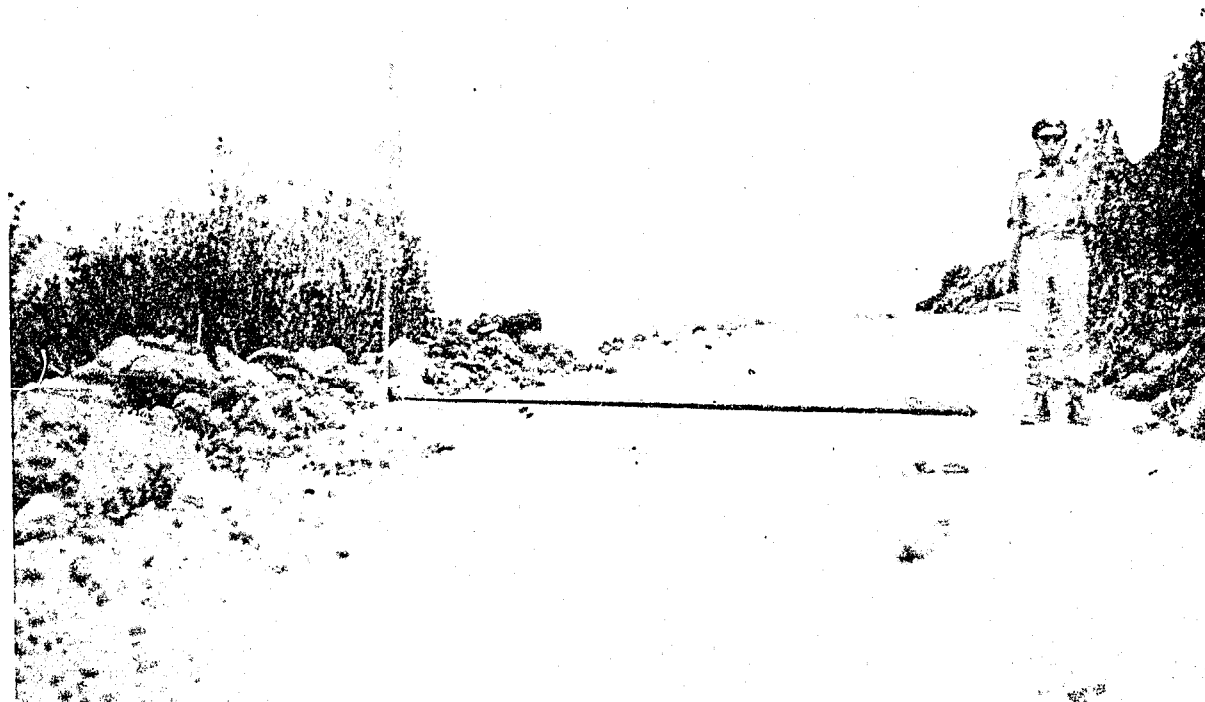


13. Véhicule ONU 137 face nord et arrière endommagés.
14. Pris au NNE des dommages à la station génératrice au Kibboutz Dan montrant les dégâts causés par l'incendie le 13 novembre 1964.
15. Pris vers le NE des dommages au dépôt d'essence adjacent à la station génératrice vue à droite de la photo ainsi que l'angle du silo à grain. Pris de l'emplacement du garage (Dan).
16. Vue des dommages au dépôt d'essence et à la station prise vers le SE montrant un tracteur endommagé et le garage (Dan).
17. Vue de la station et du dépôt d'essence prise vers le SE montrant les dommages aux bâtiments et au matériel à l'angle droit de la photo (Dan).
18. Vue du silo à grain prise vers le SE montrant deux coups d'obus. Station dans le coin inférieur droit de la photo (Dan).
19. Mur du garage vers l'ouest 10 m à l'ouest de la station montrant un coup d'obus sur le mur supérieur (Dan).
20. Tracteur à chenilles D6 dans le garage; dégâts causés par l'obus dont l'entrée dans le garage est indiquée sur la photo 29. L'obus a pénétré un mur intérieur à 30 m environ du mur extérieur causant les dégâts indiqués (Dan).
21. Mur intérieur du garage à Dan vers l'ouest montrant les dégâts causés par l'obus.
22. Voiture Plymouth endommagée qui se trouvait dans le garage à Dan. Dégâts d'éclats d'obus ou de bombe - A noter l'absence sur l'avant et le côté.
23. Dégâts d'obus au silo d'ensilage montrant la vue vers le NE - A noter la pénétration de l'obus depuis le mur éloigné (Dan).
24. Partie des dégâts à la Maison 1 à Dan par éclats de bombe - pourtour du cratère dans le bas de la photo, vers le NO.
25. Cratère de bombe (voir photo 34). Vers le SO.
26. Coups d'obus sur la partie ouest du mur nord du musée de Dan - trois coups. Le mètre gradué montre la direction de l'obus à l'impact.
27. Vue d'un morceau de la première bombe de mortier de 120 mm dans un endroit herbeux entre le musée et le gymnase de Dan. Le mètre gradué indique le diamètre du cratère.
28. Deuxième bombe de 120 mm à l'extrémité sud-est de l'endroit indiqué à la photo 37. Le mètre montre la direction de la bombe.

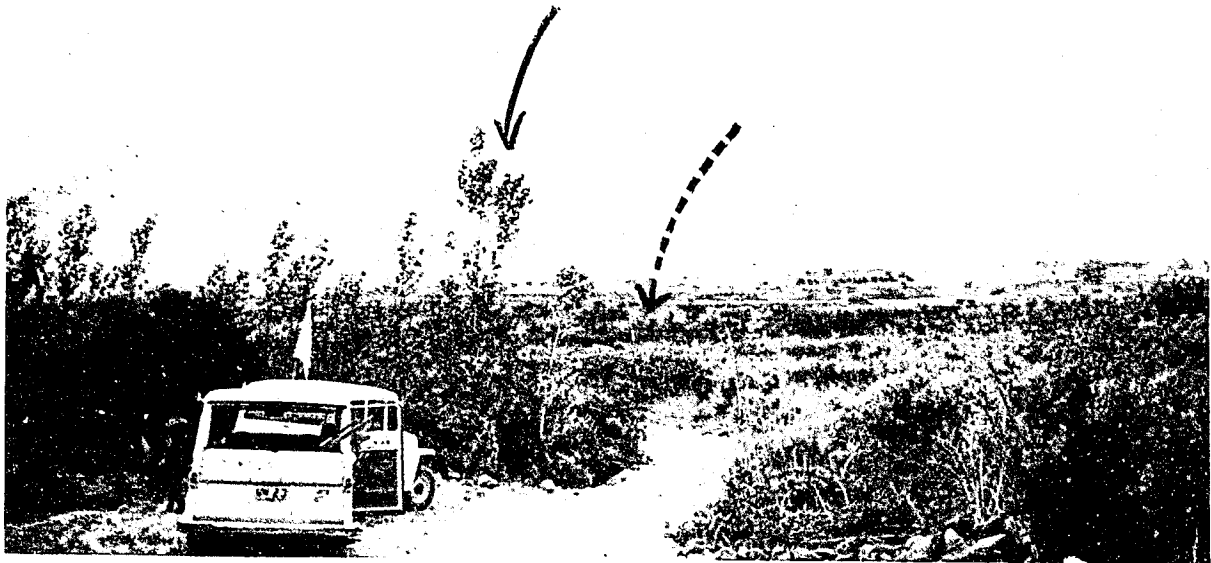
29. Mur est du gymnase de Dan. Nombreuses traces de balles 0.50 de mitrailleuses et trous d'obus. Le mètre tenu par un observateur militaire montre la dimension des dégâts.
30. Trous d'obus et de balle sur le mur est du gymnase.
31. Trou dans le toit de la pouponnière à Dan montrant l'étendue des dégâts. Pris de l'extrémité nord du bâtiment. Bombe de mortier de 120 mm.
32. Couchette d'une chambre dans la pouponnière à Dan après le deuxième coup direct sur le côté SO.
33. Dégâts à l'un des poulaillers à Dan (coup direct au toit). Ce bâtiment est construit dans une direction nord-sud. L'obus a frappé le côté NE du toit.
34. Dégâts dus à un autre tir de mortier sur un autre poulailler à Dan (mur inférieur).
35. Atelier de charpentier à Dafna, vue prise de la route au NE de l'atelier. A gauche (hors de la photo) il y a un atelier de travail des métaux et un garage. A l'avant-plan, cratère de l'explosion qui a causé des dégâts par éclats et souffle.
36. Habitation à Dafna parallèle à la route Dan-Dafna en direction NNE-SSO montrant des dégâts causés par éclats et souffle d'une bombe de mortier.
37. Cratère dû à l'explosion de la bombe qui a causé les dégâts montrés à la photo 46.



1



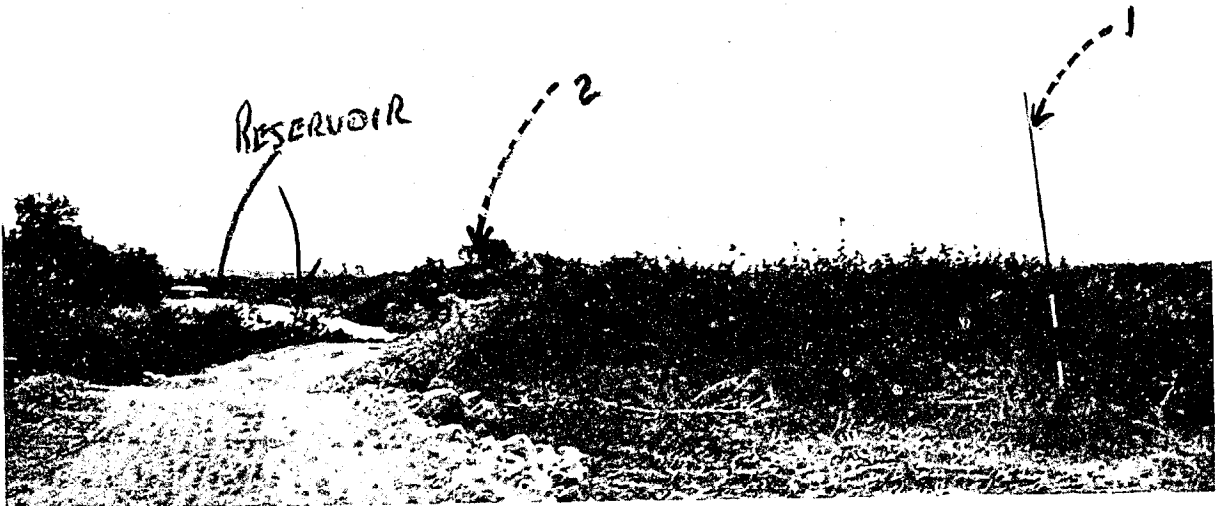
2



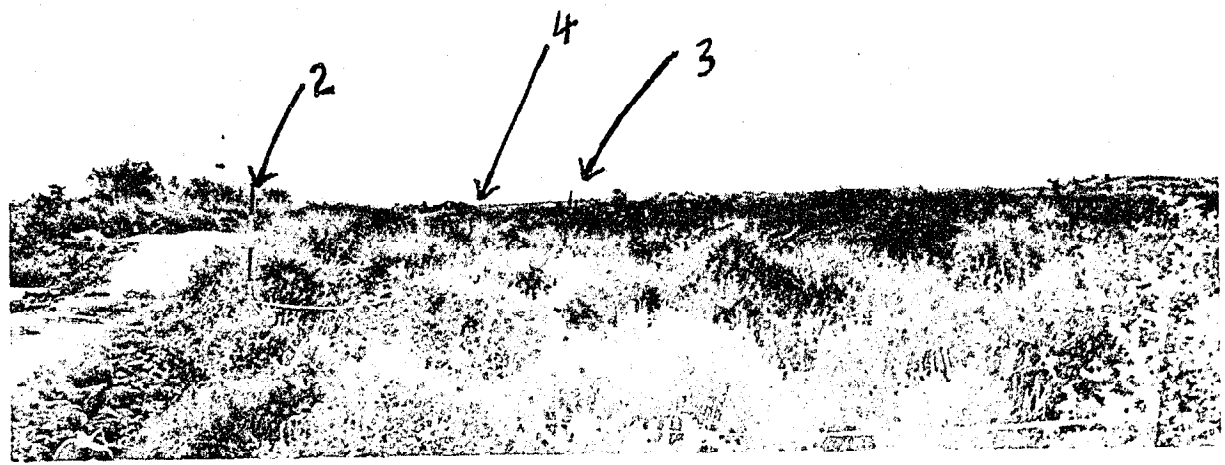
3



4

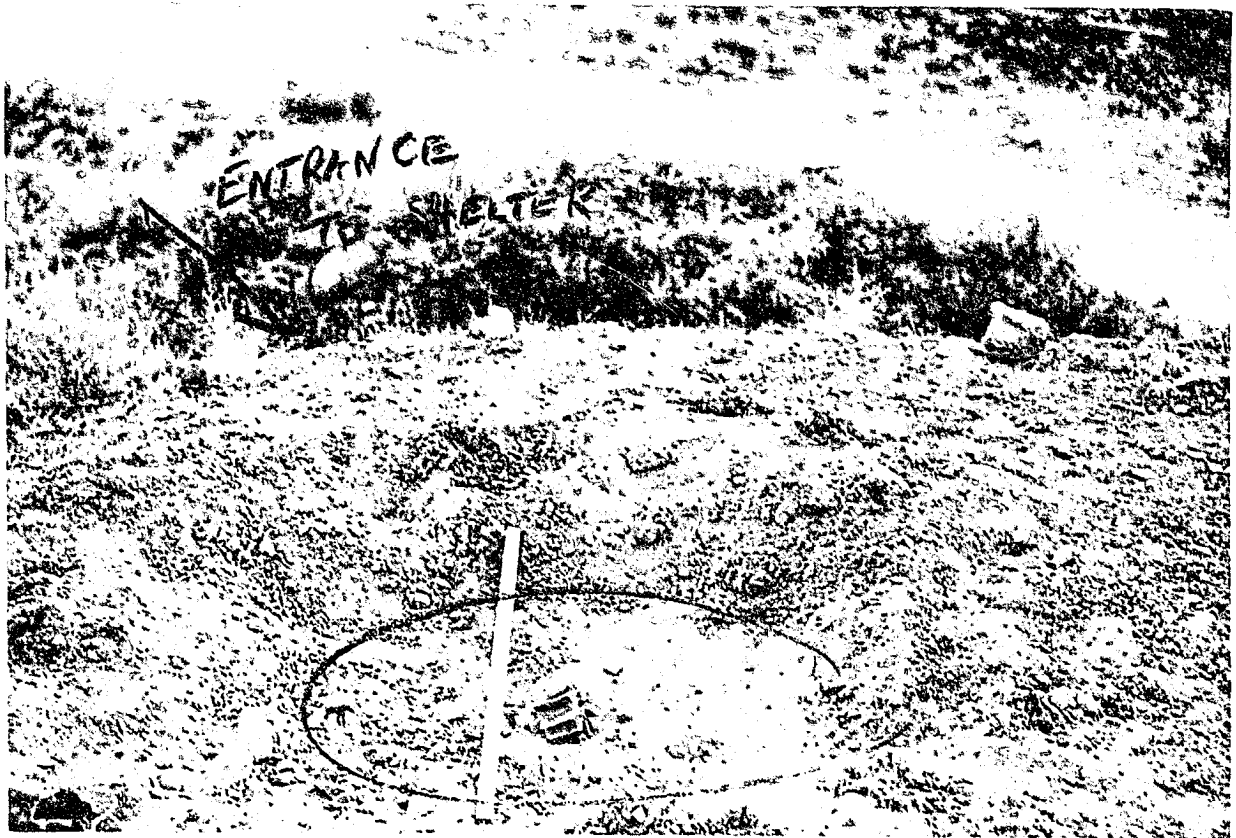


5

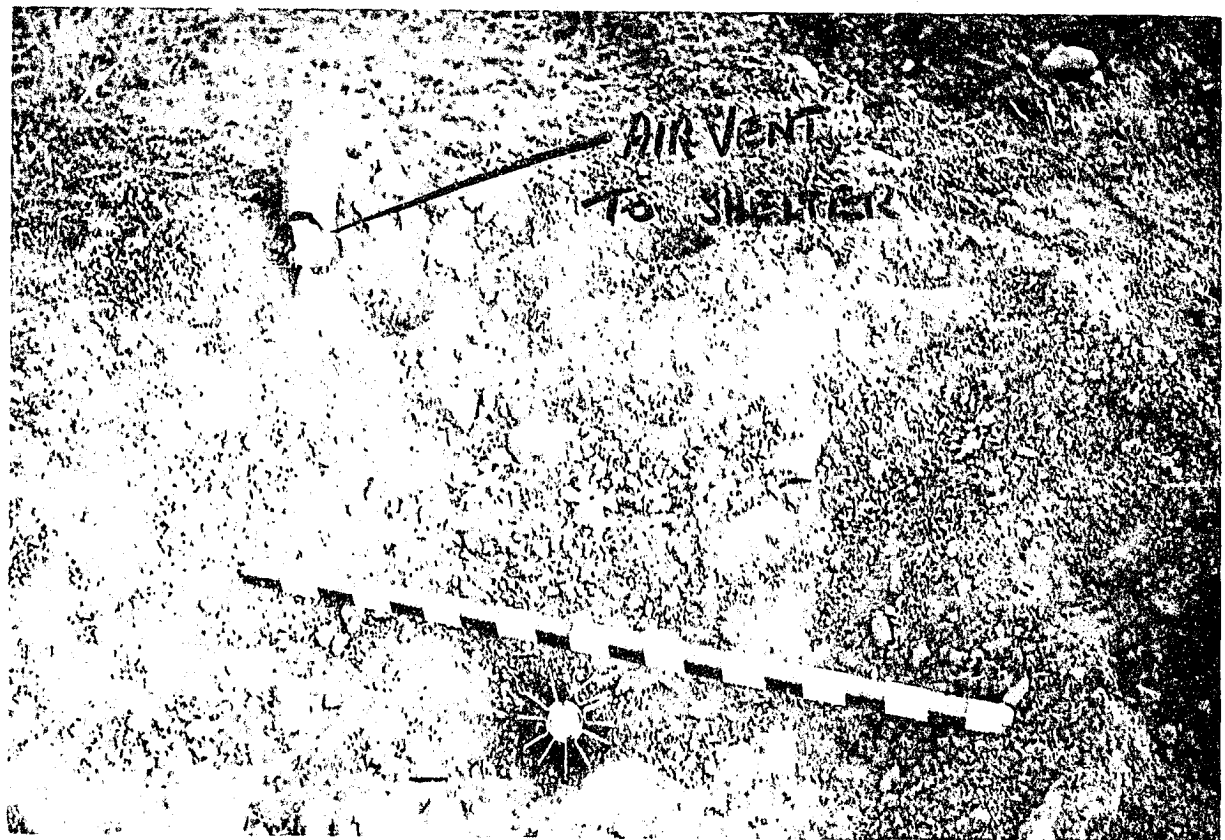


6





9



10

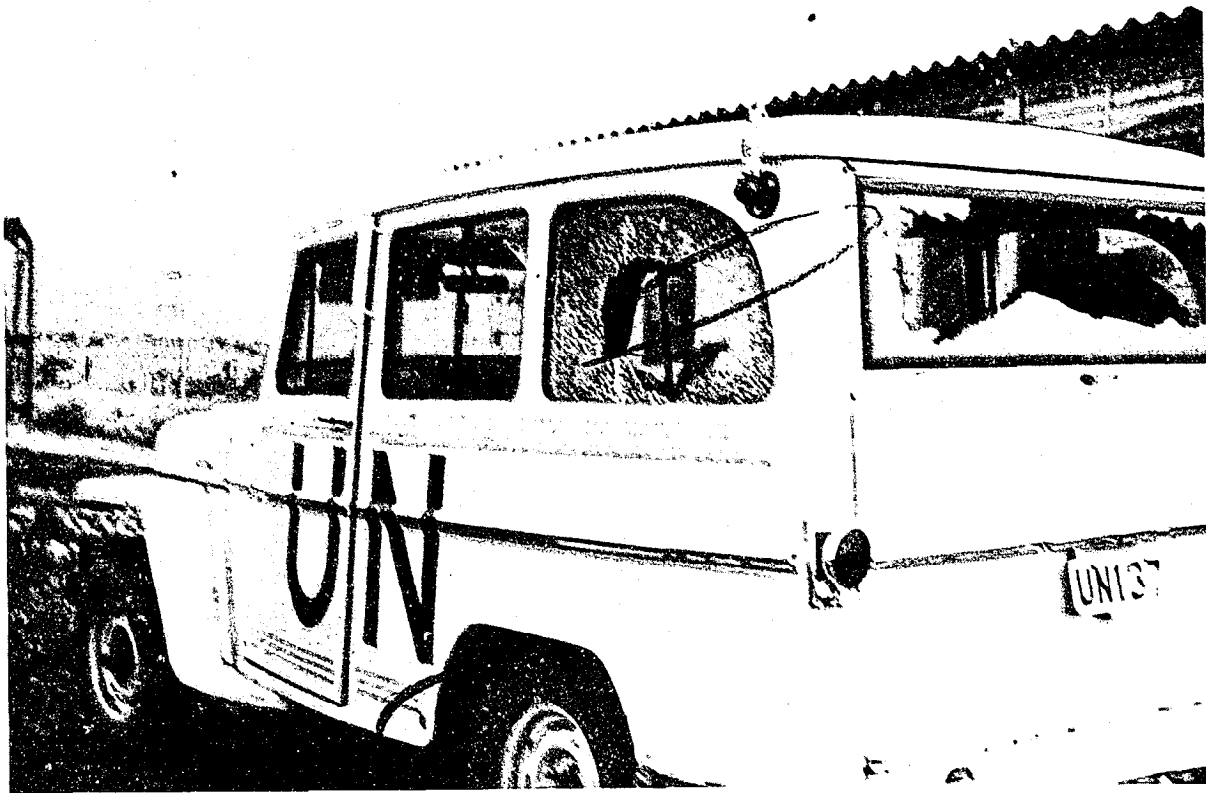


11

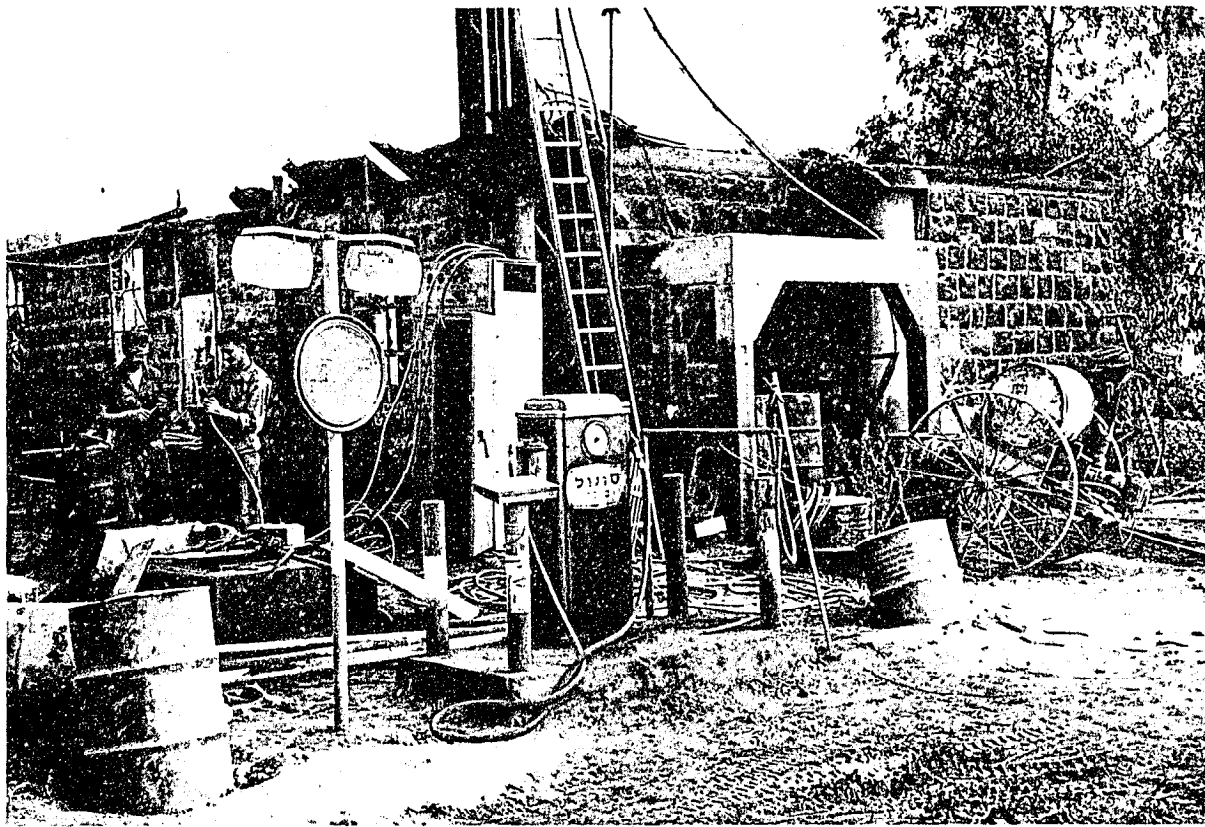


12

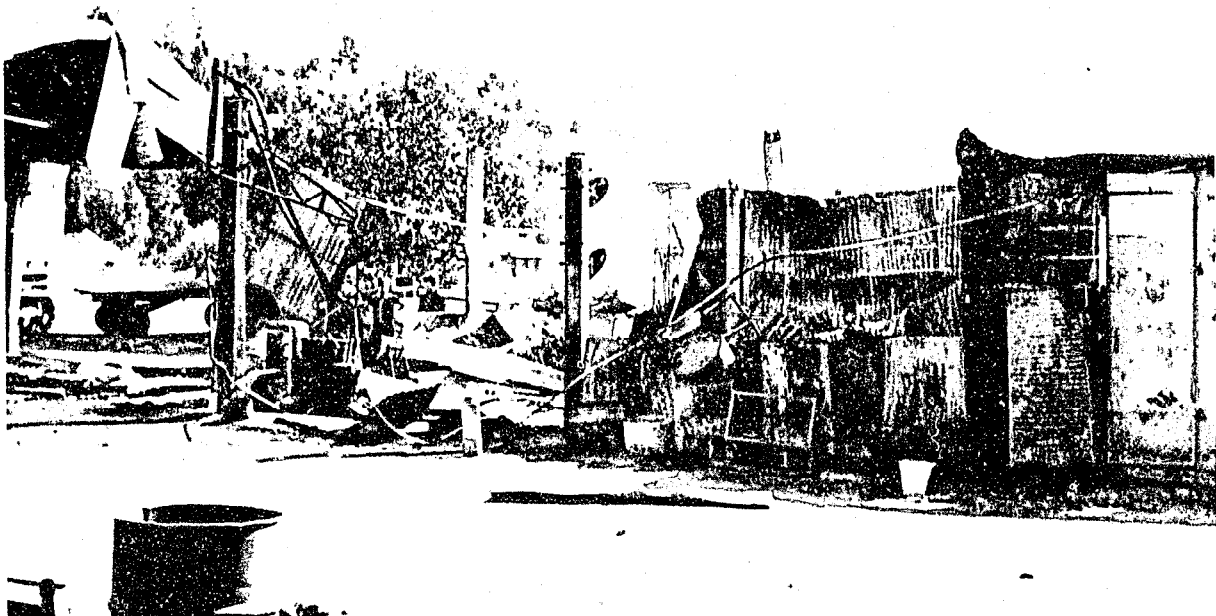




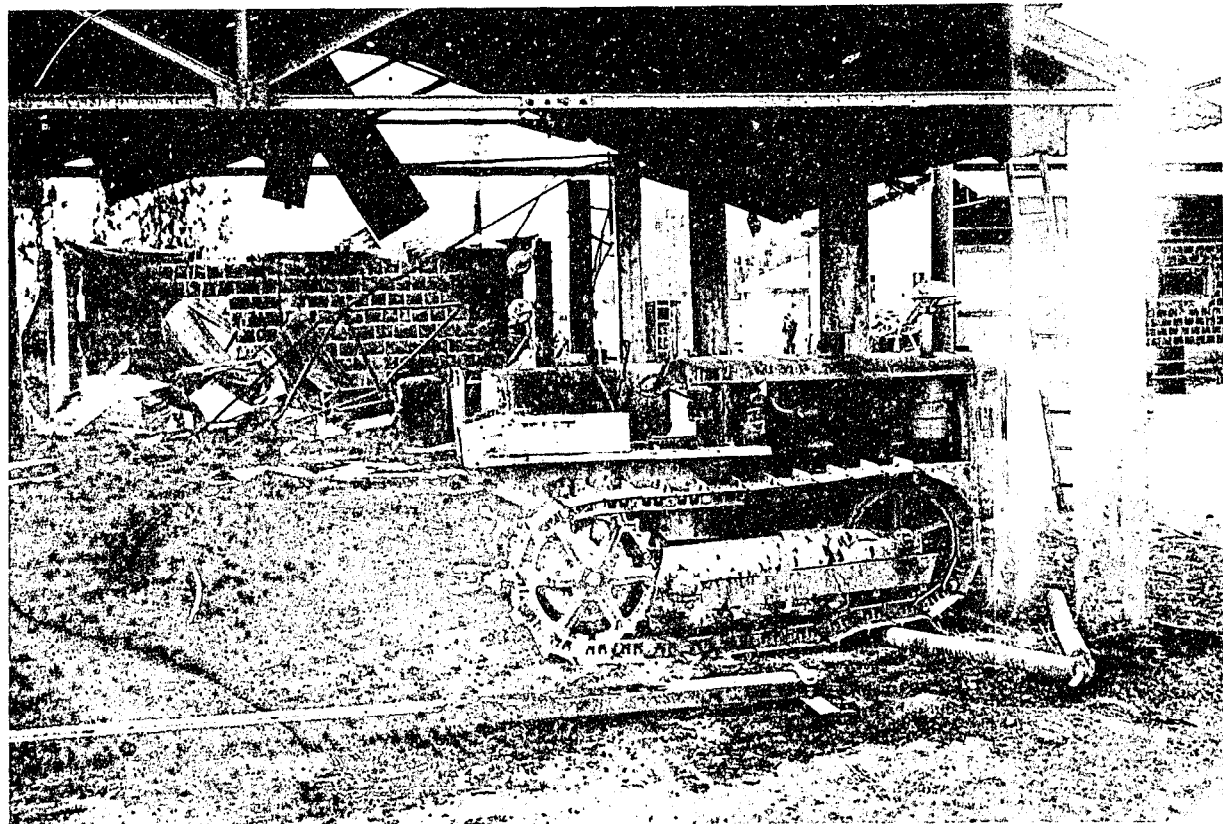
13



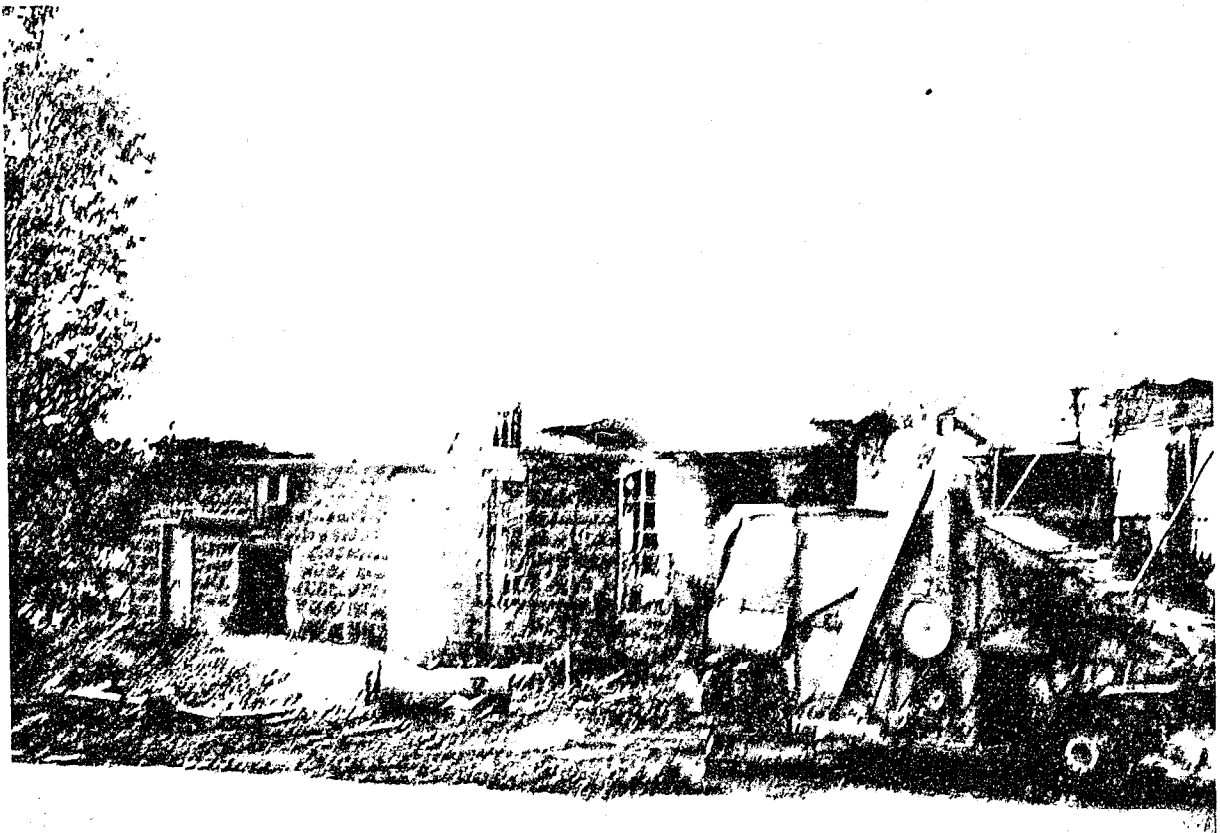
14

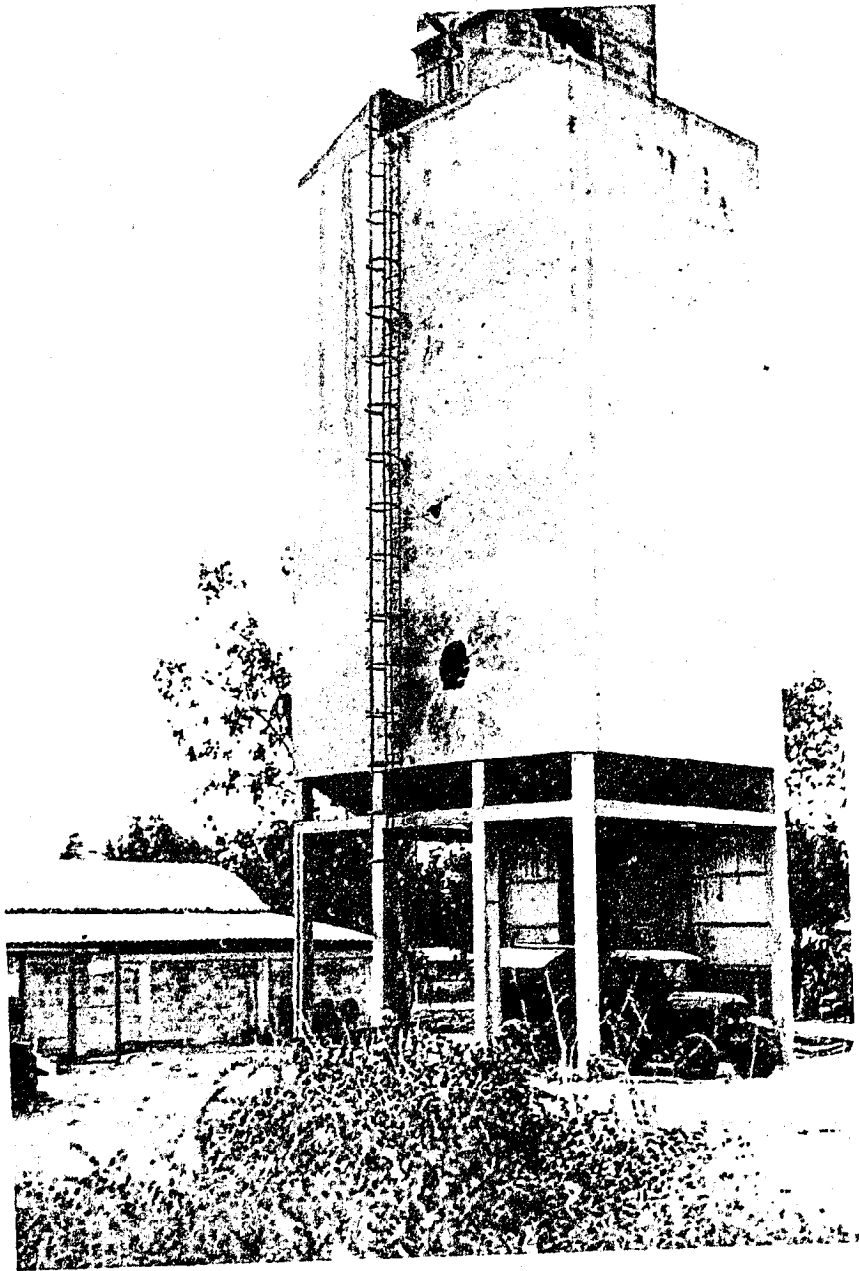


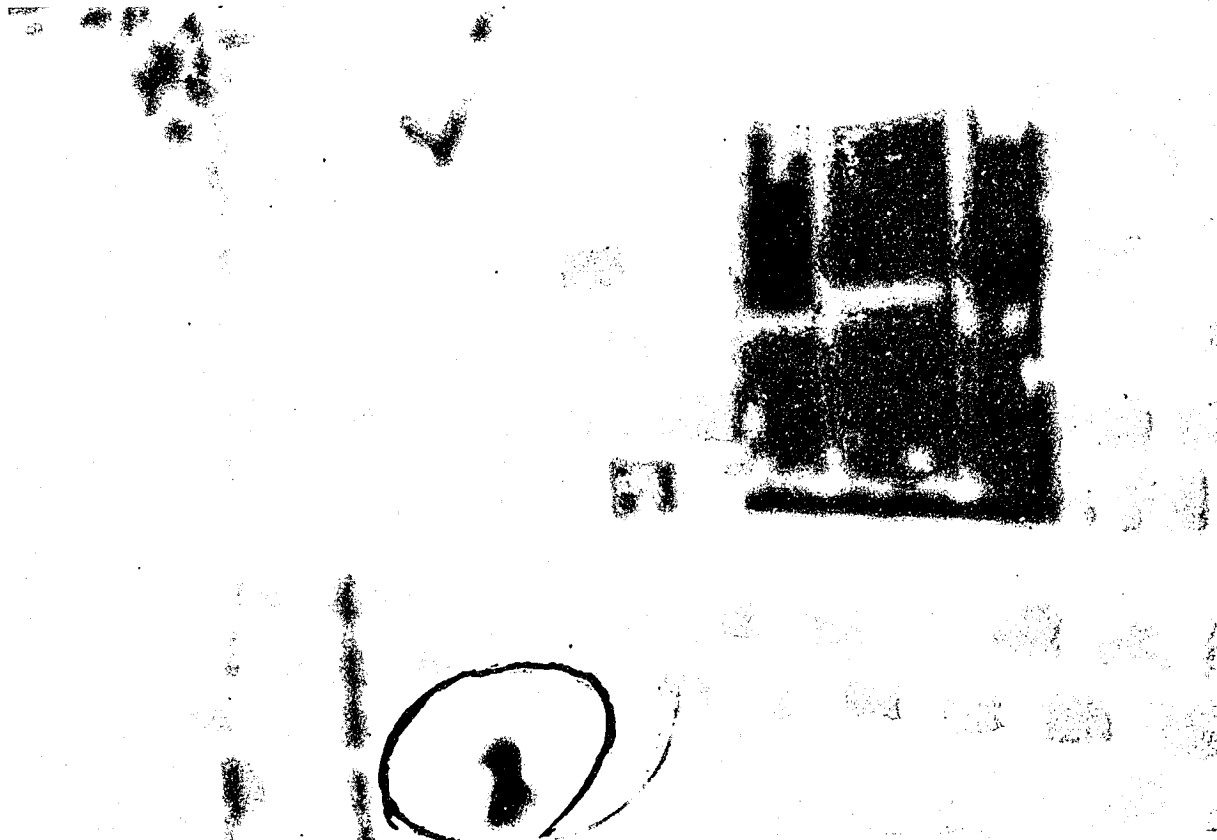
15



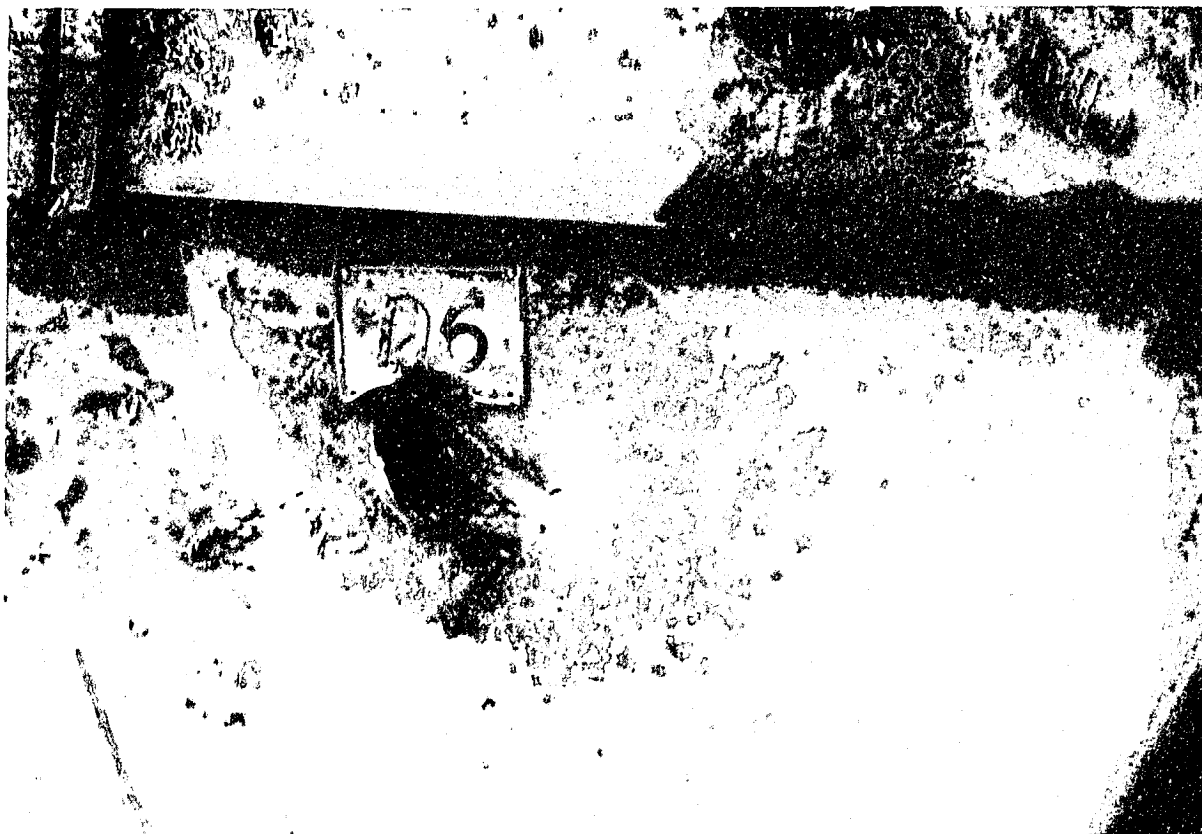
16



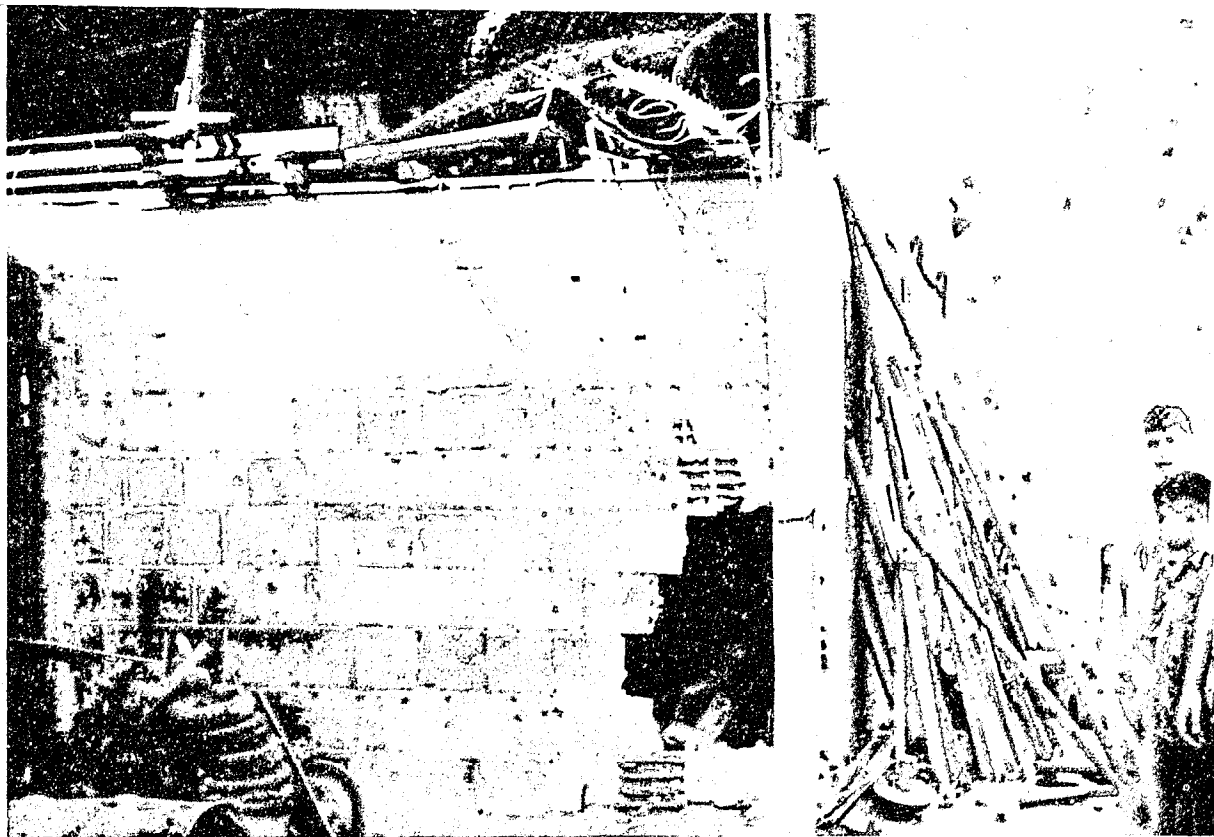




19



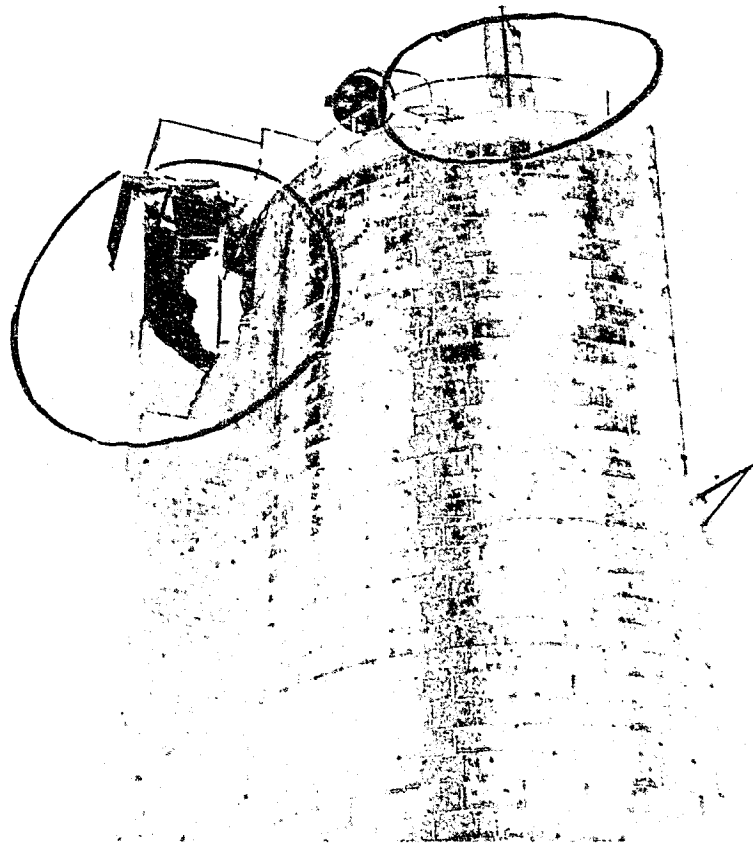
20



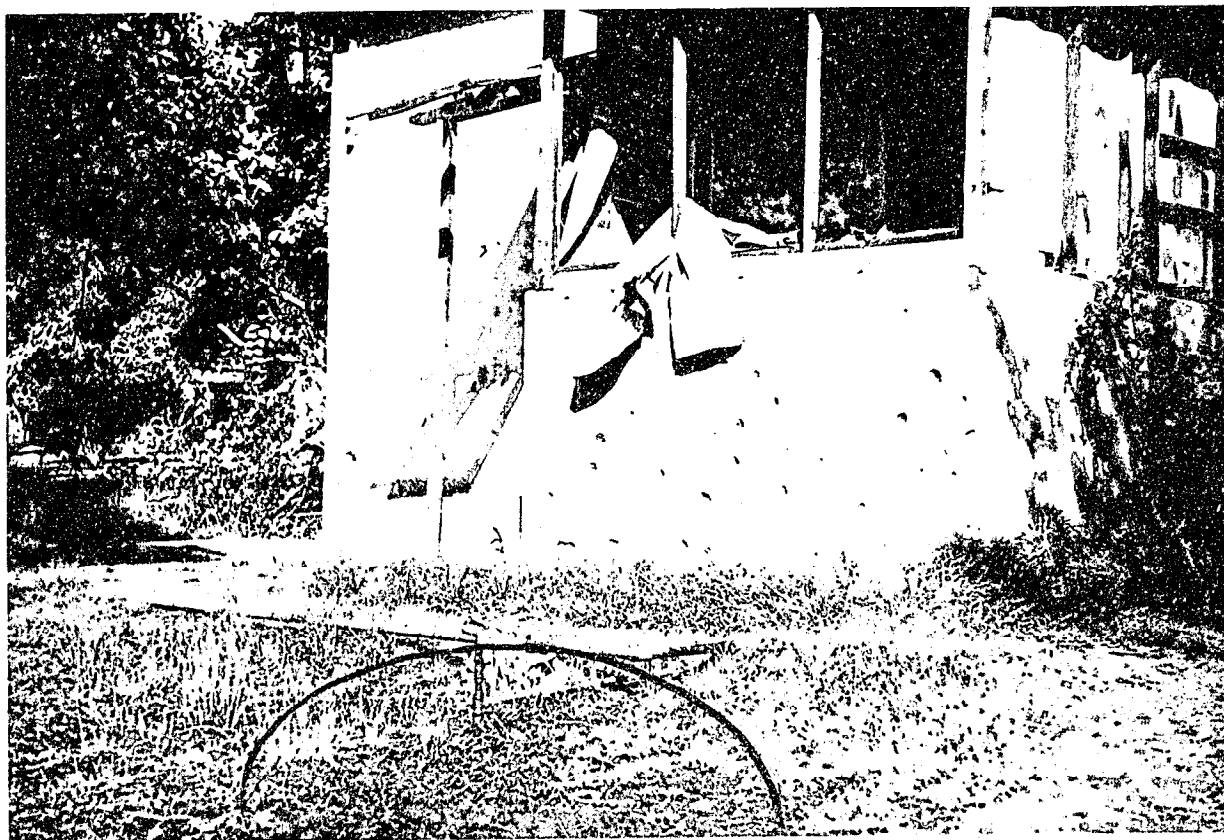
21



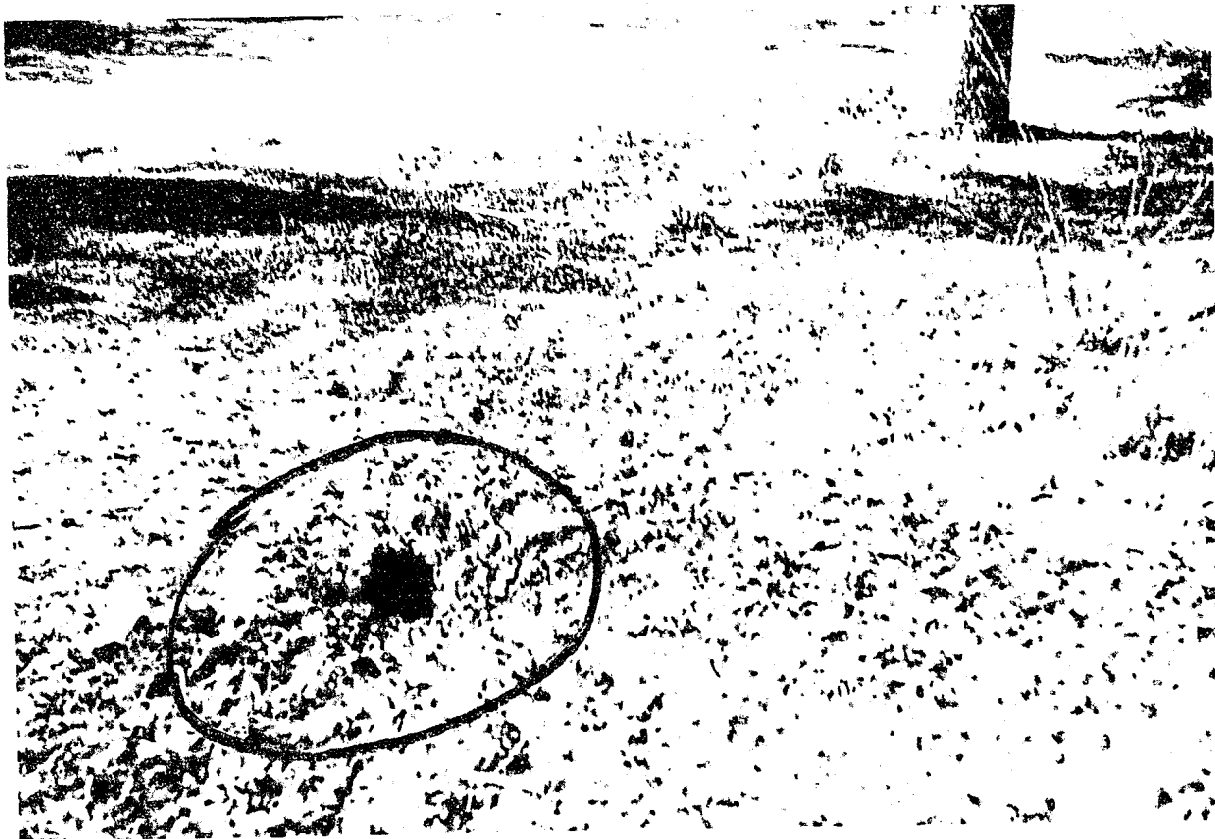
22



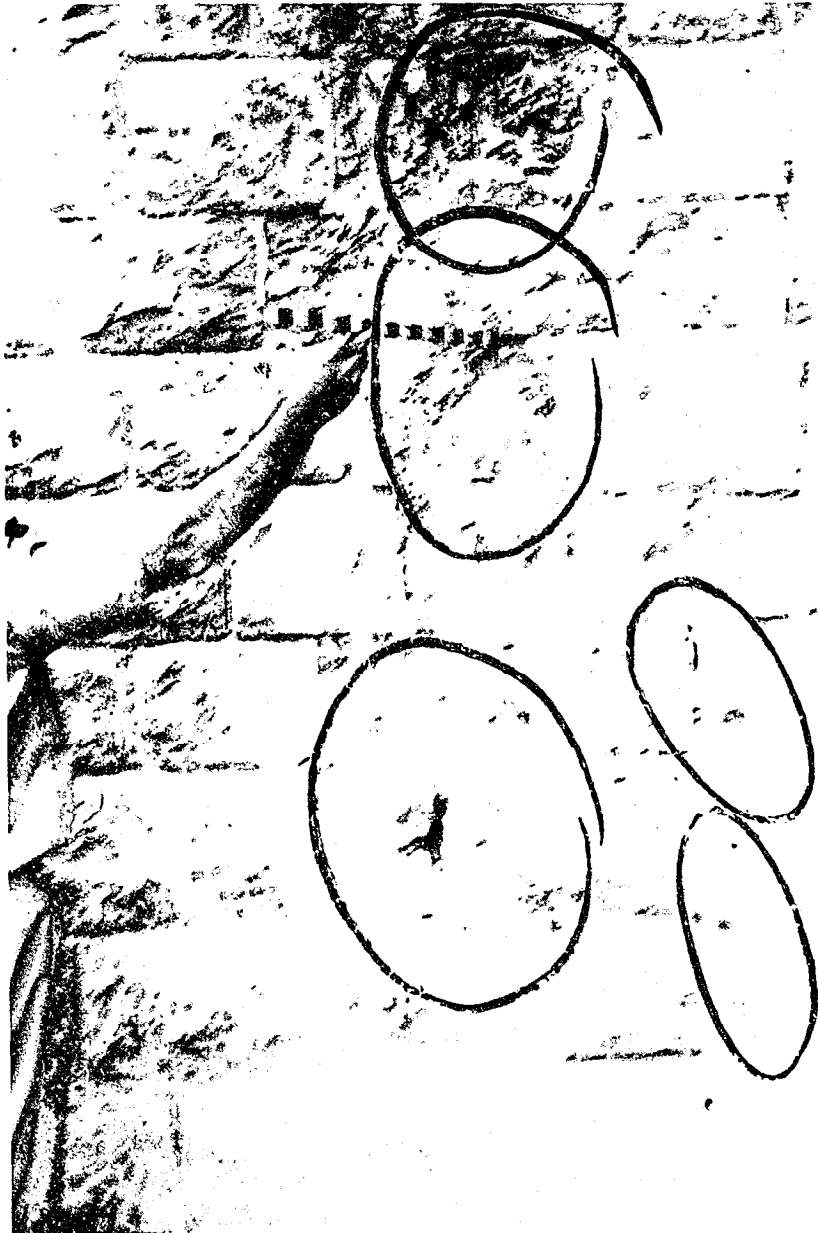
23



24

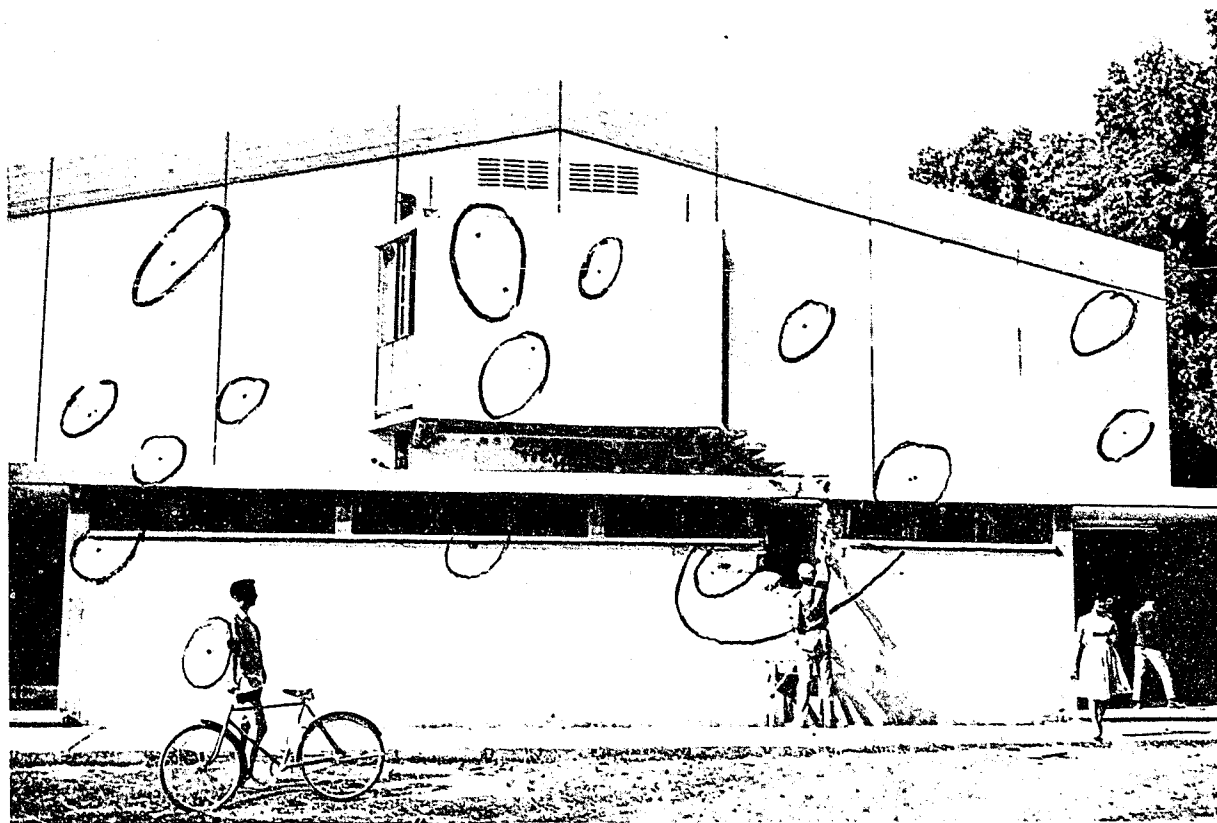












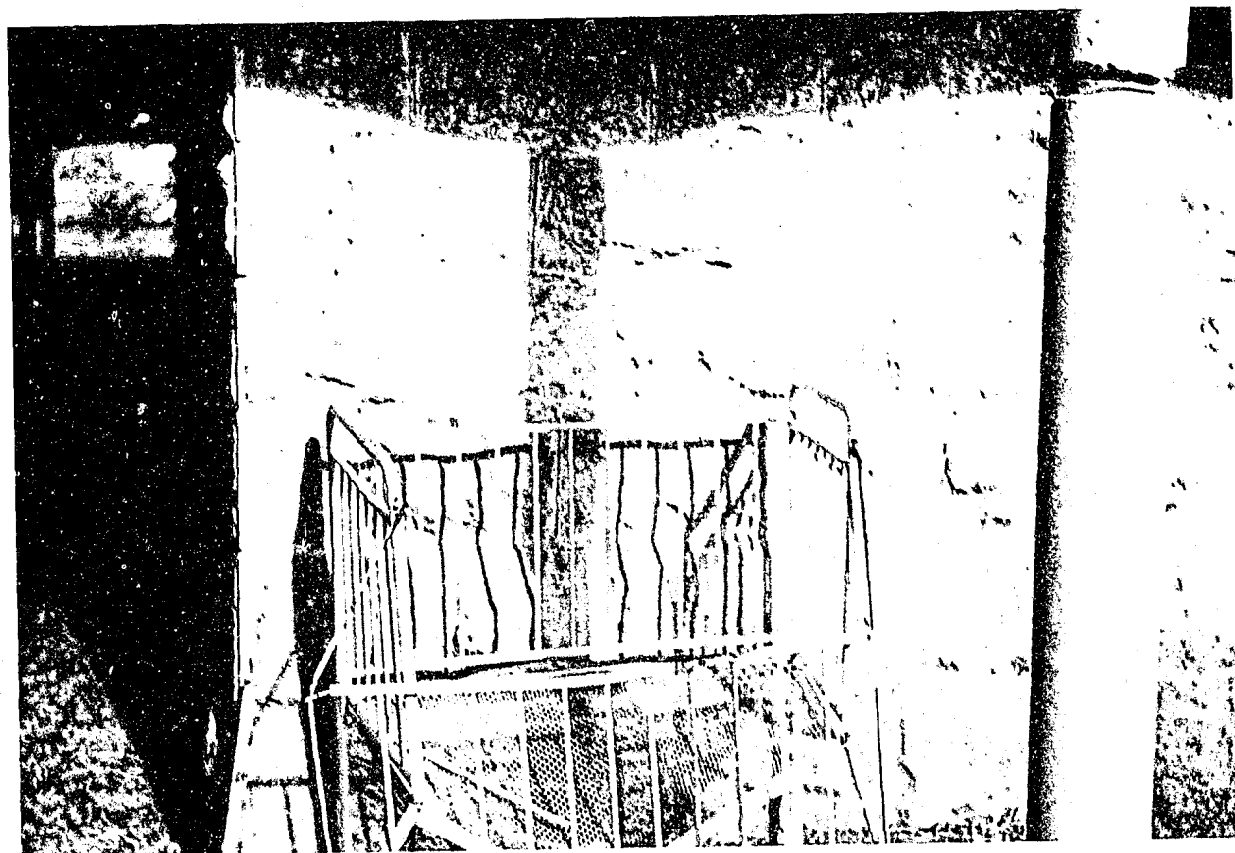
29



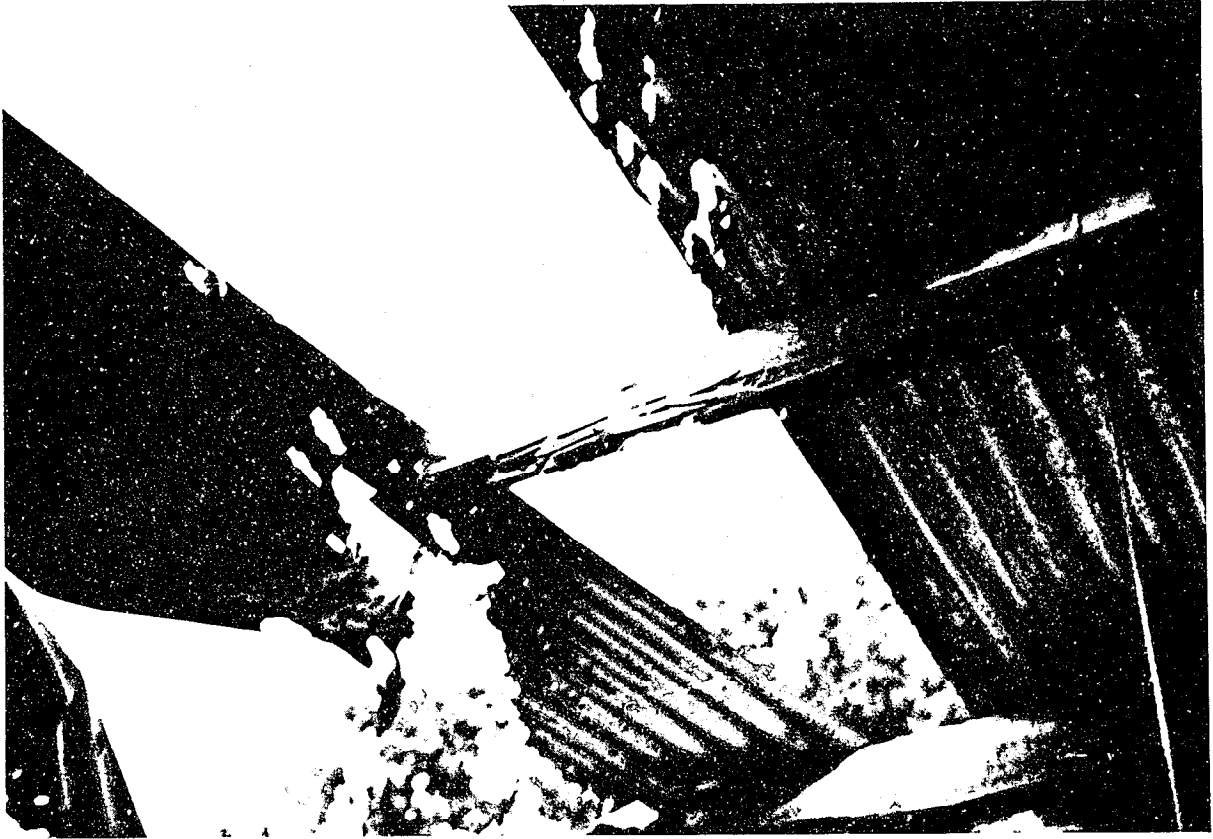
30



31



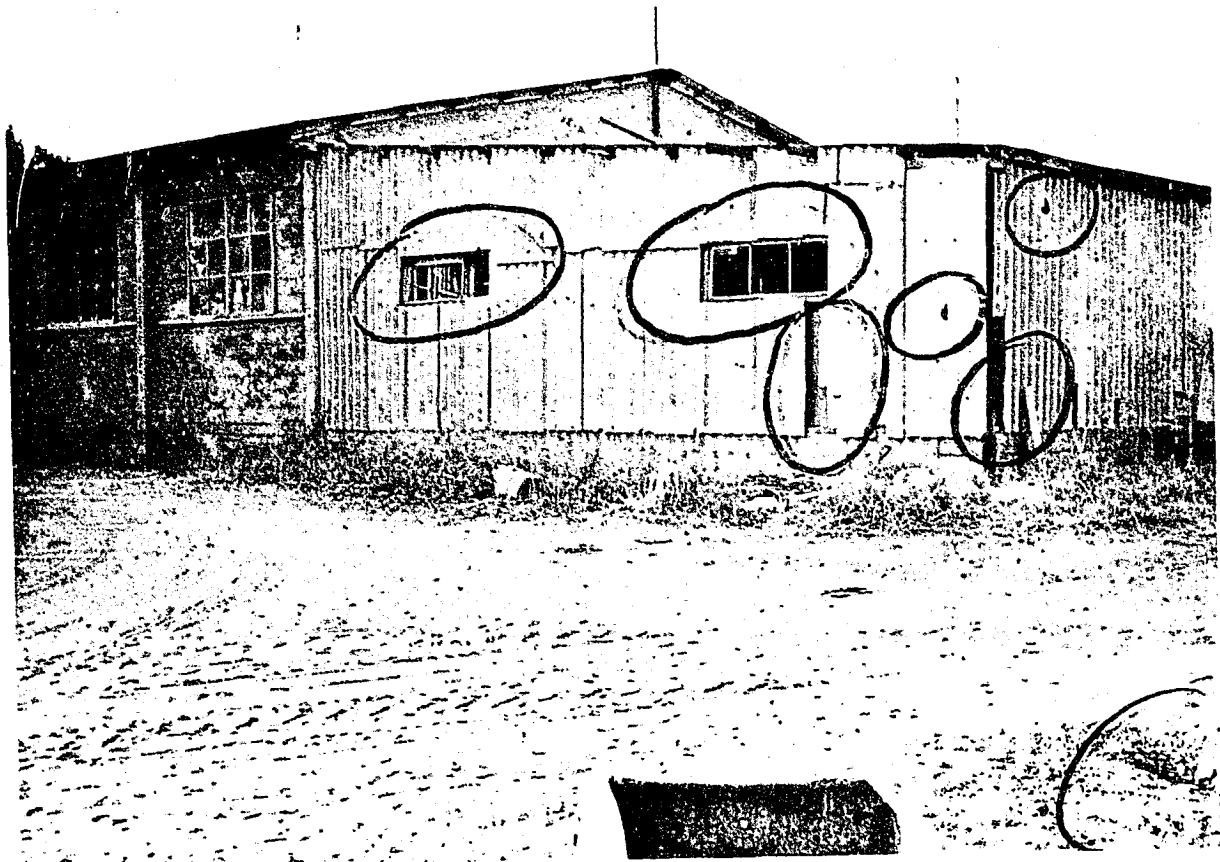
32

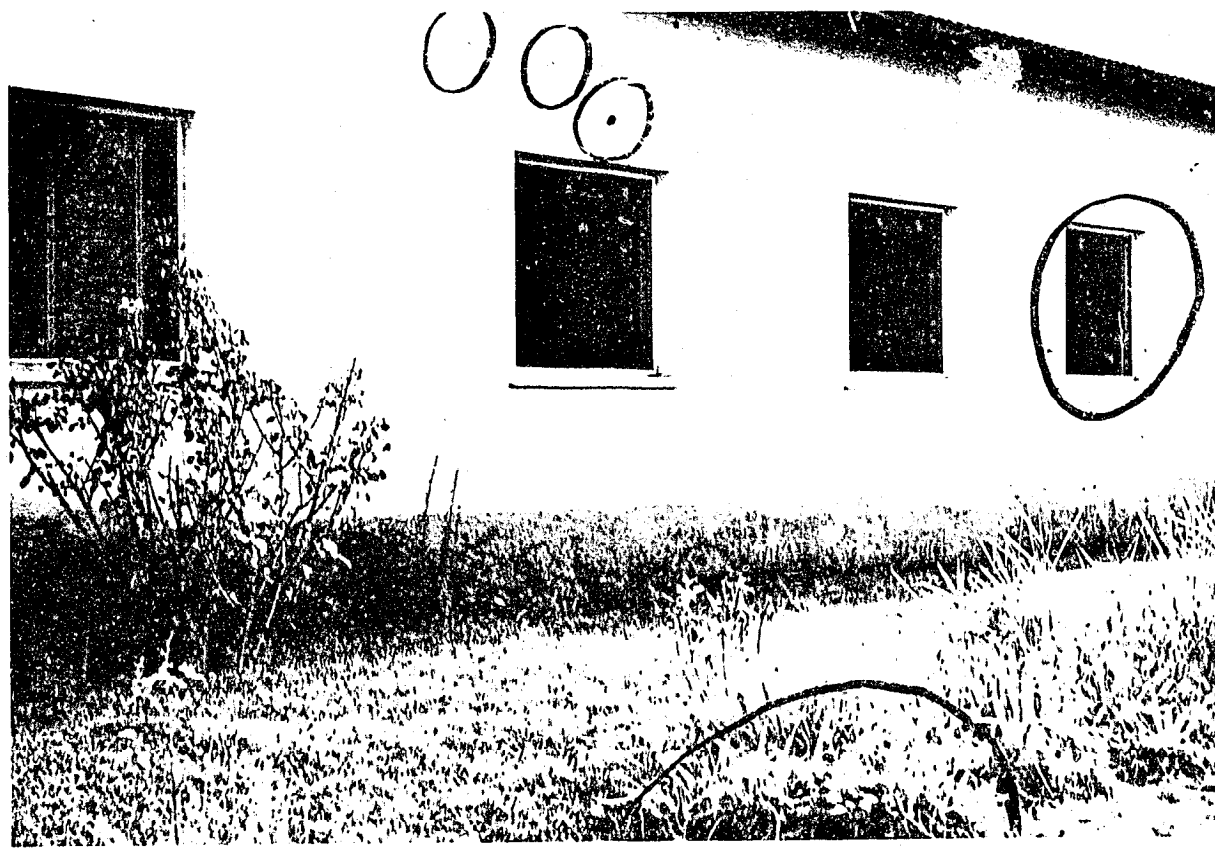


33

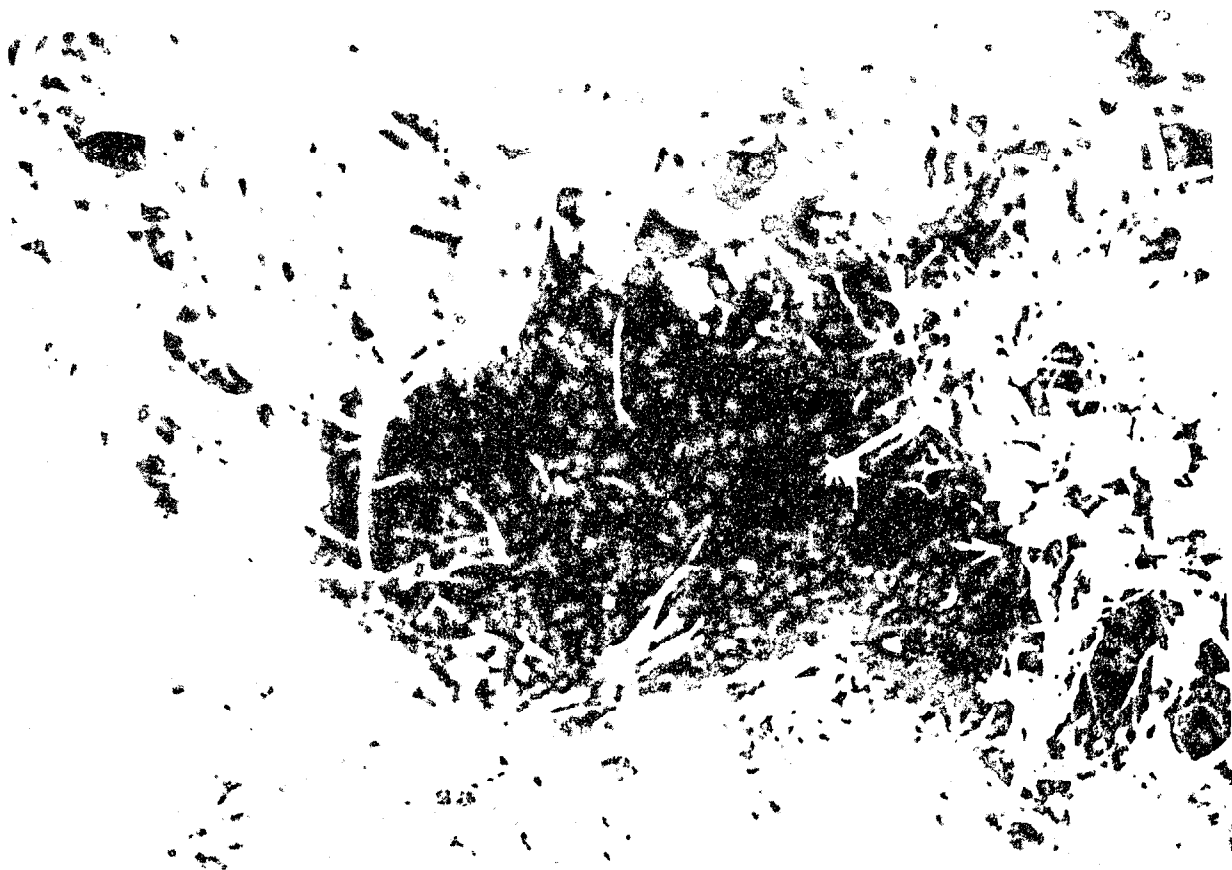


34









ANNEXE D

Rapport adressé au Président de la CMAIS par les  
observateurs militaires de l'ONU sur l'enquête  
menée le 14 novembre 1964 au sujet de la plainte  
verbale syrienne ISMAC-1964-8044

Damas, le 16 novembre 1964

Destinataire : Le Président de la Commission mixte d'armistice

Origine : Major T. Coffe, de l'armée belge, observateur militaire des Nations Unies  
Commandant S. G. Karlsson, de l'armée suédoise, observateur militaire des Nations Unies  
Commandant B. T. Poananga, de l'armée néo-zélandaise, observateur militaire des Nations Unies  
Commandant H. P. Stickley, de l'armée canadienne, observateur militaire des Nations Unies

Objet : Enquête effectuée le 14 novembre 1964 sur la plainte No ISMAC-1964-8044, en date du 13 novembre 1964

1. Résumé de la plainte

Une plainte verbale syrienne a été reçue du chef de la délégation syrienne le 13 novembre 1964 à 16 h 00 TU. Cette plainte, modifiée le 16 novembre 1964 à 8 h 10 TU, est conçue comme suit :

"Le 13 novembre 1964 à 13 h 27 (heure locale) des chars et des canons automoteurs israéliens de 105 mm ont ouvert un feu nourri sur le village syrien de Nukheila. Des mortiers lourds israéliens ont ouvert le feu sur les villages syriens de Nukheila et d'Abbasieh. A 14 h 55 (heure locale), l'aviation israélienne a bombardé, utilisant des bombes lourdes et des bombes au napalm, les positions militaires syriennes d'Azzazyat, Tel-Ahmar et Zaoura-Bokhaata et les villages syriens de Nukheila, Abbasieh, Mouhr Chaaba, Baniyas et Mass Adda. A 15 heures (heure locale), les forces israéliennes ont continué à tirer, rompant le cessez-le-feu arrangé par le Président. Le tir a finalement cessé à la suite du deuxième cessez-le-feu arrangé par le Président. Les positions syriennes ont riposté."

(Classée sous le No ISMAC-1964-8044)

2. Présents

Syrie : Lieutenant A. Khourdaji

Nations Unies : Major T. Coffe, de l'armée belge, observateur militaire des Nations Unies

Commandant S. G. Karlsson, de l'armée suédoise, observateur militaire des Nations Unies

Commandant B. T. Poananga, de l'armée néo-zélandaise, observateur militaire des Nations Unies

Commandant H. P. Stickley, de l'armée canadienne, observateur militaire des Nations Unies

3. Cartes utilisées

Palestine (Baniyas) 1/25 000.

4. Préambule

- a) Venant de Damas, les trois observateurs militaires des Nations Unies chargés de l'enquête sont arrivés au Centre de contrôle de Kuneitra le 14 novembre 1964, vers 6 heures TU. Après un court briefing, ils se sont rendus au bureau de l'adjoint du chef de la délégation syrienne où l'officier syrien devait se joindre à eux.
- b) Ils y ont été informés que les observateurs militaires des Nations Unies chargés de l'enquête ne seraient pas autorisés à inspecter la plupart des localités énumérées dans la plainte. Ils en ont référé à Damas, d'où on leur a confirmé leurs instructions initiales. Au moment de quitter le bureau de l'adjoint du chef de la délégation syrienne, ils ont été informés qu'ils pourraient être autorisés plus tard à inspecter toutes les localités.
- c) Les observateurs militaires se sont alors rendus au poste d'observation Alpha où ils sont arrivés à 7 h 50 TU. Ils y ont été rejoints par le commandant Stickley, le quatrième membre du groupe d'enquête des Nations Unies. Ayant été de service à ce poste d'observation la veille, au moment de l'incident, il a été à même de renseigner les autres observateurs au sujet des événements mentionnés dans la plainte. Cet exposé a été fait sur la tour d'observation du PO Alpha d'où il est possible d'observer, dans de bonnes conditions, une grande partie de la région où se sont déroulés les faits évoqués dans la plainte.

- d) Les observateurs militaires des Nations Unies sont partis pour Nukheila à 8 h 10 TU et l'enquête a débuté à 8 h 27 TU.
- e) Dès l'arrivée à Nukheila, le commandant Poananga, qui y avait séjourné dix jours auparavant aux fins de l'enquête sur la plainte No ISMAC-1964-7934, a immédiatement remarqué que le village avait subi de nouveaux dommages. Ceux-ci ont été photographiés. Cependant, cette tâche n'a pu être effectuée qu'incomplètement, car les observateurs militaires n'ont pas été autorisés à se rendre dans la partie sud-est du village.
- f) Les observateurs militaires ont ramassé des éclats d'obus dans diverses parties du village et d'autres éclats - provenant des maisons situées dans la partie sud-est du village qu'ils n'ont pas été autorisés à inspecter - leur ont été remis par les Syriens.
- g) Deux témoins ont alors été interrogés dans ce village et une fois leurs dépositions recueillies le deuxième témoin a conduit les observateurs militaires au pied du Tel-Moughi, à 1 000 mètres environ au nord de Nukheila, où se trouvait un grand éclat de bombe.
- h) De là, les observateurs militaires se sont rendus au village d'Abbasieh, où des dommages peu importants, causés par un bombardement aérien, ont été observés; des éclats ont été ramassés, notamment des éclats d'obus de 30 mm. Un troisième témoin a été entendu dans ce village et des photographies ont été prises.
- i) Le groupe s'est alors rendu à Baniyas. En chemin, l'officier de liaison syrien a spontanément déclaré que Mouhr Chaaba n'avait pas subi de dommages. En conséquence, ce village n'a pas été inspecté.
- j) A la bordure ouest de Baniyas, on a montré aux observateurs militaires un énorme cratère de 5 mètres de profondeur et de 6 mètres de diamètre. Un empennage de bombe se trouvait à proximité. Le cratère était situé à environ 50 mètres d'une école. Des photographies ont été prises.
- k) Le groupe s'est alors dirigé vers Mass Adda. En chemin, l'officier de liaison syrien a attiré l'attention sur un large emplacement brûlé sur le

Tel-Ahmar. Il était situé à proximité de la route et on y apercevait nettement un grand fragment qui avait l'apparence d'un container de bombe au napalm. Cependant nous n'avons pas été autorisés à nous arrêter et à inspecter l'endroit pour vérifier si, comme l'affirmait l'officier de liaison syrien, l'incendie avait été provoqué par une bombe au napalm (voir extrait du registre du PO Alpha).

- l) A l'arrivée à Mass Adda, on a montré au groupe une grande bombe non explosée dans la partie sud du village. Des photographies ont été prises et un autre témoignage a été recueilli.
- m) Les observateurs militaires ont alors pris le chemin de Kuneitra en vue d'inspecter les victimes des bombardements de la veille. A l'arrivée à Kuneitra, ils ont été informés que la plupart des victimes se trouvaient à Mass Adda et que, de toute façon, ils ne seraient pas autorisés à les voir. L'officier de liaison syrien a alors spontanément indiqué que sept Syriens avaient été tués et 26 blessés à la suite des bombardements et que ces faits avaient été diffusés par la radio de Damas. La plupart des victimes, a-t-il déclaré, étaient des civils.
- n) L'enquête a pris fin à ce stade, à 13 h 45 TU.
- o) Les observateurs militaires des Nations Unies chargés de l'enquête n'ont pas été autorisés à visiter les endroits suivants :  
Azzazyat, Tel-Ahmar, Zaoura-Bokhaata (on leur a déclaré qu'il s'agissait de positions militaires).

5. Déclarations des témoins

Les témoignages ont été fournis en arabe et traduits en anglais par le lieutenant Khourdaji, l'officier de liaison syrien.

Premier témoin

Je suis Antoine Gaber, j'ai 28 ans et je suis adjudant. Je ne suis pas originaire de Nukheila, mais je suis ici depuis deux mois environ. Le 13 novembre 1964, vers 13 h 30, heure locale (11 h 30 TU), j'étais au village dans ma chambre lorsque soudain j'ai entendu des coups de feu. C'était un tir de mitrailleuses lourdes. Les coups de feu se sont intensifiés rapidement.

En sortant, j'ai vu des tanks à Tel-El-Qadi qui tiraient sur notre village; je crois qu'il s'agissait de canons de 106 mm. Ensuite, des tirs de mortier ont été dirigés sur le village et j'ai constaté que le village d'Abbasieh était également visé. Une demi-heure environ avant les premiers coups de feu, vers 12 h 50, heure locale (10 h 50 TU), un avion israélien avait survolé le secteur. J'ai également constaté que l'on bombardait Tel-Moughi, au nord du village. L'avion israélien a également tiré sur le village à la mitrailleuse et détruit une voiture particulière; quelques civils ont également été blessés par ces coups de feu. Ils ont été évacués sur l'hôpital; quelques-uns étaient gravement blessés. L'avion a aussi tiré trois ou quatre roquettes et lâché des bombes sur le village et sur Tel-Moughi. Les coups de feu ont cessé vers 15 heures, heure locale (13 heures TU). A partir de ce moment, aucun coup de feu n'a été tiré de Nukheila. Mais, à Sambaria-Tel-El-Qadi, les Israéliens ont continué de tirer et n'ont pas cessé avant 15 h 30, heure locale (13 h 30 TU).

Questions posées au témoin par l'observateur militaire des Nations Unies

- Q1. Pourquoi ce village a-t-il cessé de tirer à 15 heures, heure locale (13 heures TU)?
- R1. Nous avons reçu l'ordre de cesser le feu à 15 heures, heure locale (13 heures TU) - nous avons reçu cet ordre vers 14 h 50, heure locale (12 h 50 TU).
- Q2. Avez-vous reçu un second ordre de cessez-le-feu?
- R2. Oui, j'ai reçu un second ordre de cessez-le-feu vers 15 h 25, heure locale (13 h 25 TU), mais comme dans notre village nous avons cessé de tirer à 15 heures, heure locale (13 heures TU), cet ordre ne nous concernait pas vraiment. J'ai fait savoir au QG que j'avais fait cesser le tir à 15 heures, heure locale (15 heures TU).
- Q3. Y avait-il des civils dans le village pendant la fusillade?
- R3. Oui, ils ont été évacués lorsque les coups de feu ont cessé.
- Q4. Avez-vous vu tirer des canons autpropulsés israéliens?
- R4. Oui. J'ai vu trois tanks armés de canons - je ne saurais dire s'il s'agissait de tanks ou de canons autpropulsés.
- Q5. Avez-vous vu un avion israélien lâcher des bombes au napalm sur Nukheila?
- R5. Je n'en suis pas sûr - certaines parties du village ont été incendiées.

### Second témoin

Je suis le caporal Rahim Moussa et j'ai 25 ans. Je suis de la région et réside à Nukheila depuis environ six mois. Je confirme la déclaration du premier témoin. Je vous fournirai également sur le terrain des indices du bombardement effectué sur la zone de Tel-Moughi par un avion israélien.

[Ces indices ont été montrés à l'observateur militaire des Nations Unies chargé de l'enquête, aux environs du point de coordonnées 2114-2968; des photographies ont été prises.] Quelques civils se trouvaient à Tel-Moughi pendant le bombardement, et quelques-uns ont été blessés.

### Troisième témoin

Je m'appelle Hussein Ali, j'ai 35 ans et j'habite le village d'Abbasieh depuis longtemps. Hier, 13 novembre 1964, je travaillais dans les champs lorsque vers 13 h 30, heure locale (11 h 30 TU), j'ai entendu des coups de feu nourris et j'ai couru jusqu'au village pour trouver un abri. Vers 15 h 30, heure locale (13 heures TU), les coups de feu ont cessé et je suis sorti. Quelques habitants du village ont été blessés par les coups de feu et envoyés à l'hôpital. J'ai vu quelques avions israéliens qui survolaient le secteur et qui tiraient des coups de feu. Ils ont tiré sur mon village et voici quelques-unes des balles [Le témoin a présenté à l'observateur militaire des Nations Unies deux douilles de 30 mm].

### Quatrième témoin

Je suis le caporal Mohamed Ibrahim et suis âgé de 30 ans. Hier, 13 novembre 1964, j'étais chez moi, à Mass Adda, lorsque soudain j'ai vu deux avions israéliens qui venaient du sud et fonçaient sur nos maisons. Ils tiraient à la mitrailleuse. J'ai entendu notre DCA tirer sur ces avions et j'ai vu l'un de ceux-ci lâcher une bombe. Elle est tombée à 200 mètres des maisons mais n'a pas explosé. [La bombe a été examinée par l'observateur militaire des Nations Unies, et l'on a pris des photographies.] Quelques maisons ont été atteintes par le tir des mitrailleuses et voici deux des balles qui ont été tirées [Le témoin a présenté à l'observateur militaire des Nations Unies deux douilles de 30 mm]. Une autre bombe a été lâchée sur la colline au nord du village; celle-ci a explosé. Des roquettes ont également été lancées.



6. Preuves matérielles

- a) Bâtiments endommagés.
- b) Trous d'obus.
- c) Eclats d'obus, partie arrière de roquette.
- d) Bombe de fort calibre non explosée.
- e) Extraits de journaux de bord.

7. Résumé de l'enquête

- a) Commencée à 8 h 27 TU - 14 novembre 1964.
- b) Achevée à 13 h 45 TU - 14 novembre 1964.
- c) La zone démilitarisée n'a pas été violée.
- d) Quatre témoins ont été interrogés.
- e) Présentation des preuves matérielles citées au paragraphe 6 ci-dessus.
- f) Un croquis a été fait.
- g) Des photographies ont été prises.

---

T. Coffe,  
Major, armée belge,  
Observateur militaire  
des Nations Unies

---

S. G. Karlsson,  
Commandant, armée suédoise,  
Observateur militaire  
des Nations Unies

---

B. T. Poananga,  
Commandant, armée de la  
Nouvelle-Zélande,  
Observateur militaire  
des Nations Unies

---

H. P. Stickley,  
Commandant, armée canadienne,  
Observateur militaire  
des Nations Unies

Vu par le Président :

---

Eric Sparre  
Capitaine de frégate,  
marine suédoise  
Président

ISMAL-1964-8042  
18 novembre 1964

EXTRAITS DU JOURNAL POUR LE 13 NOVEMBRE 1964

<u>Heure</u> (Zoulou)	<u>Origine</u>	<u>Destinataire</u>	<u>Message</u>
11.29	PO-1	Tango	<u>Feu ouvert à 1127Z</u>  RAPPORT DE TIR Feu ouvert à 1127Z Feu ouvert par les Syriens Riposte immédiate Origine du tir : position syrienne ouest de Nukheila Objectif : position israélienne 200 m nord-ouest de PO-1 Armes : canon sans recul, fusils, mitrailleuse lourde Tir continue Observateurs contraints de se coucher dans le PO en raison de la proximité du tir; devront bientôt se mettre à couvert.
11.38	PO-Alpha	T	Tir continue. NUKHEILA sous le feu israélien. Tel-Qadi sous le feu syrien.
11.39	PO-1	T	Confirme message de PO-Alpha. Armes diverses, y compris chars et mortiers.
11.41	PO-3	T	Une détonation signalée à 1127Z. Impossible indiquer origine, mais entendue pendant observation de la zone PO-1.
11.42	PO-Alpha	T	Deux chars nord de PO-1.
11.45	PO-2	T	Canons sans recul syriens tirent de Tel-Azzazyat.
11.47	PO-Alpha	T	Confirme message précédent de PO-2. Objectif apparent : chars à proximité de PO-1.
11.49	PO-Alpha	T	Kibboutz Dan semble objectif de Tel-Azzazyat.

EXTRAITS DU JOURNAL POUR LE 13 NOVEMBRE 1964 (suite)

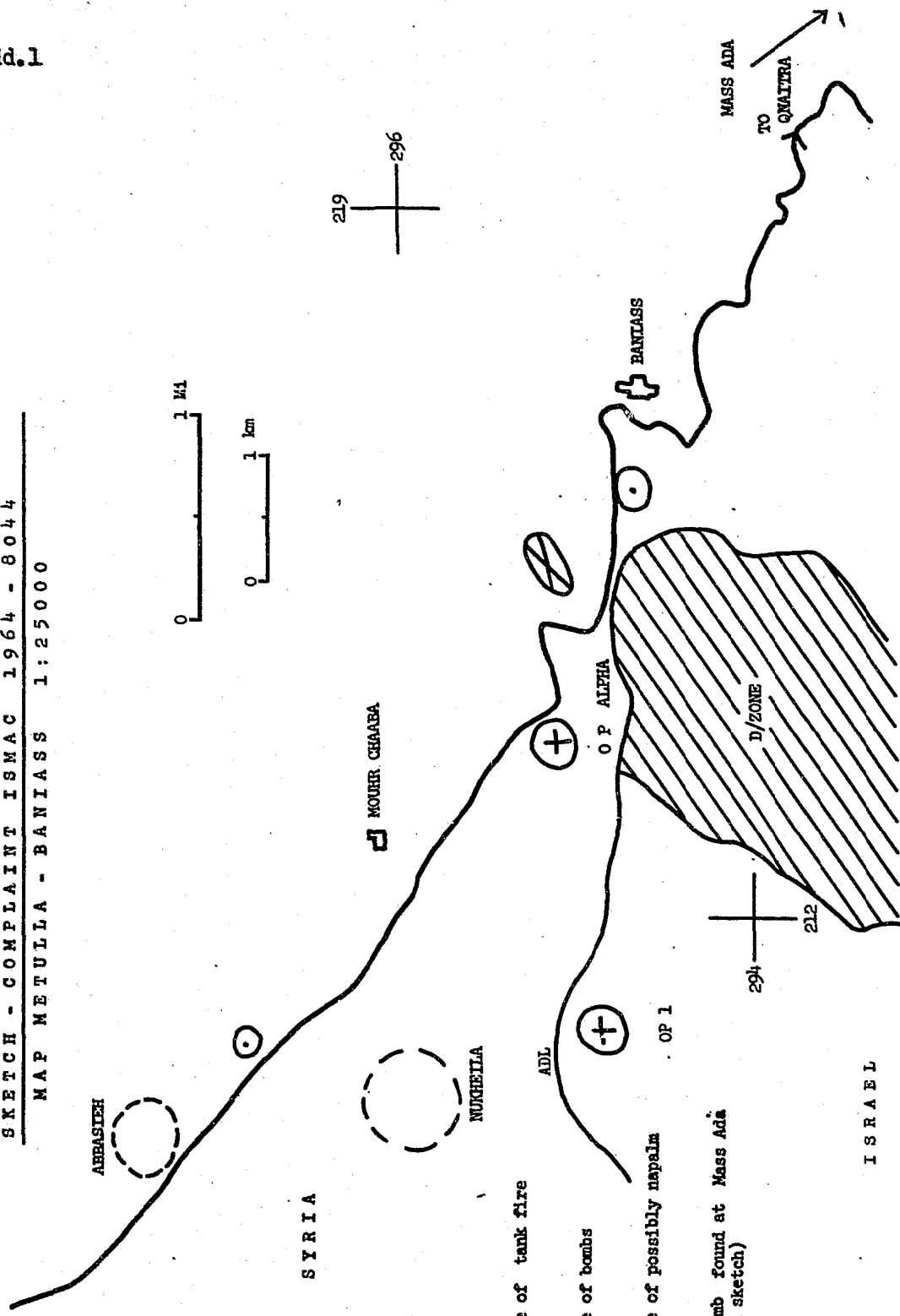
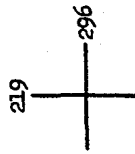
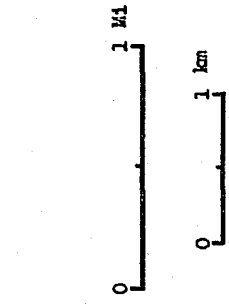
<u>Heure</u> (Zoulou)	<u>Origine</u>	<u>Destinataire</u>	<u>Message</u>
11.56	PO-2	T	Deux chars israéliens à Tel-Qadi tirent sur Nukheila.
11.58	PO-Alpha	T	Tel-Azzazyat tire sur chars à Tel-Qadi.
12.00	PO-Alpha	T	Tir d'artillerie apparemment d'origine syrienne.
12.00	PO-2	T	Confirme message précédent. Objectif semble être Tel-Qadi.
12.04	Tango	DPI	Cessez-le-feu proposé pour 1230Z.
12.14	PO-2	T	Incendie à Kibboutz Dan. Apparemment, réservoir de pétrole ou de combustible.
12.19	PO-2	T	Tirs israéliens sur Nukheila. Obus au phosphore.
12.23	PO-2	T	Tir d'artillerie sur Kibboutz Dan.
12.48	Tango	PO-1 PO-2 PO-Alpha	Cessez-le-feu pour 1500, heure locale (1300Z).
12.56	PO-Alpha	T	Observateurs ONU à PO-1 signalés sains et saufs. Tir d'artillerie (calibre estimé : 105 mm et 155 mm) continue sur Tel-Qadi et Kibboutz Dan.
12.56	PO-2	T	Deux appareils à réaction israéliens bombardent Tel-Azzazyat.
12.59	PO-Alpha	T	Trois appareils à réaction israéliens bombardent Tel-Azzazyat au napalm.
13.00	PO-2	T	Trois appareils à réaction israéliens mitraillent Tel-Azzazyat. Deux chars à Shear Yashuv tirent sur la même position.
13.01	PO-Alpha	T	Appareils à réaction israéliens mitraillent Tel-Azzazyat.

EXTRAITS DU JOURNAL POUR LE 13 NOVEMBRE 1964 (suite)

<u>Heure</u> (Zoulou)	<u>Origine</u>	<u>Destinataire</u>	<u>Message</u>
13.01	Québec	T	DAS accepte explication DPI selon laquelle communications sont coupées avec certaines positions; Israéliens pourraient cependant au moins rappeler les avions.
13.03	PO-Alpha	T	Bombardement aérien de Tel-Azzazyat continue.
13.06	PO-2	T	Appareils à réaction israéliens ont lancé trois bombes sur Tel-Azzazyat.
13.10	PO-2	T	Appareils à réaction israéliens ont bombardé Tel-Azzazyat au napalm.
13.14	PO-2	T	Appareils à réaction mitraillent Tel-Azzazyat.
13.17	PO-Alpha	T	Deux appareils syriens dans le ciel.
13.19	PO-Alpha	T	Appareils israéliens bombardent hauteurs secteur Kuneitra. Peut-être positions d'artillerie.
13.24	PO-Alpha	T	Appareils à réaction israéliens bombardent nord-ouest de PO-Alpha.
13.24	Tango	PO-1 PO-2 PO-Alpha)	Cessez-le-feu à 1330Z.
13.27	PO-2	T	Six appareils à réaction israéliens bombardent et mitraillent Mouhr Chaaba.
13.31	PO-Alpha	T	Appareils ont quitté la région.
13.34	PO-1	T	Aucun tir depuis 1330Z.
13.38	PO-2	T	Tir a cessé. Tel-Azzazyat en flammes.

Annex D

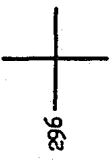
SKETCH - COMPLAINT ISMAC 1964 - 8044  
 MAP METULLA - BANIASS 1:25000



SYRIA

ISRAEL

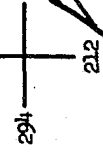
209



LEGEND

- Physical evidence of tank fire
- ⊙ Physical evidence of bombs
- ⊗ Physical evidence of possibly napalm

MB Unexploded bomb found at Mass Ada  
 (not shown on sketch)



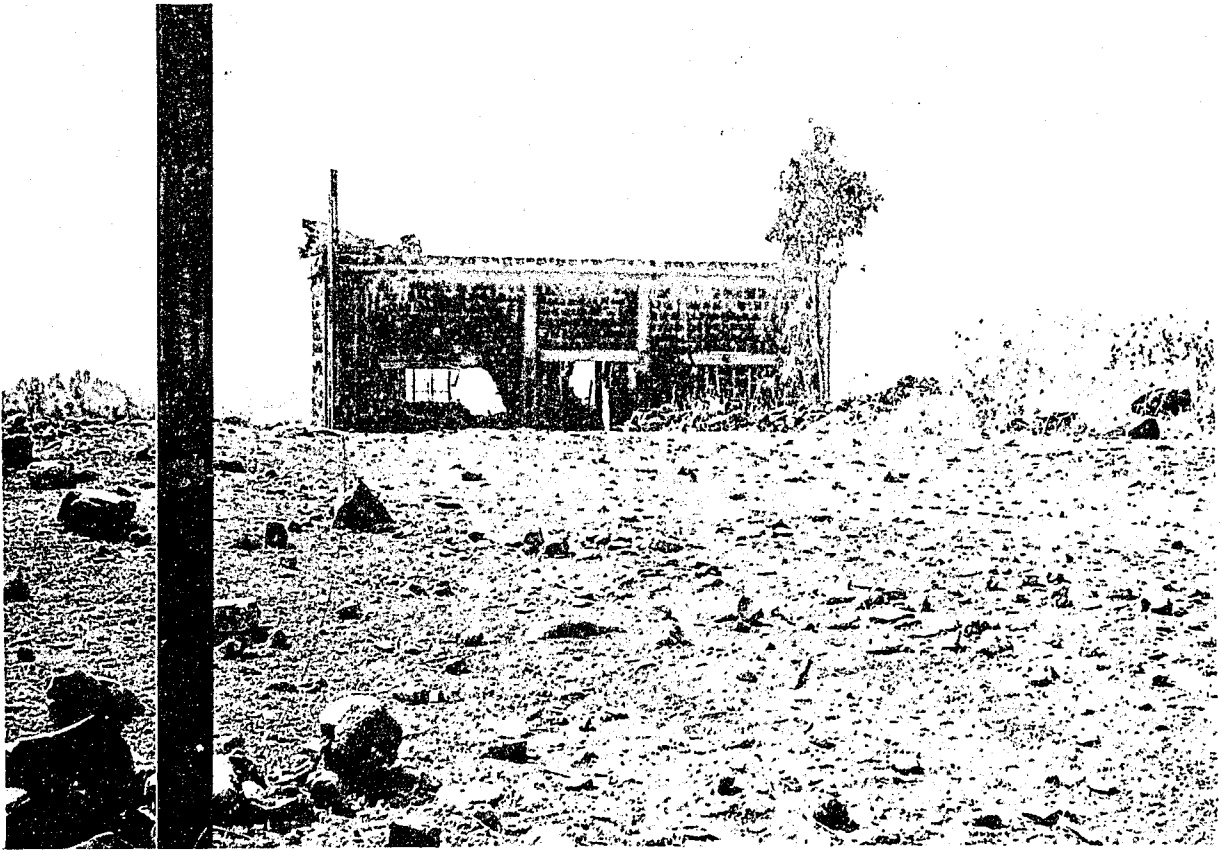
S/6061/Add.1  
Français  
Annexe D  
Photographies  
Page 1

ANNEXE D.

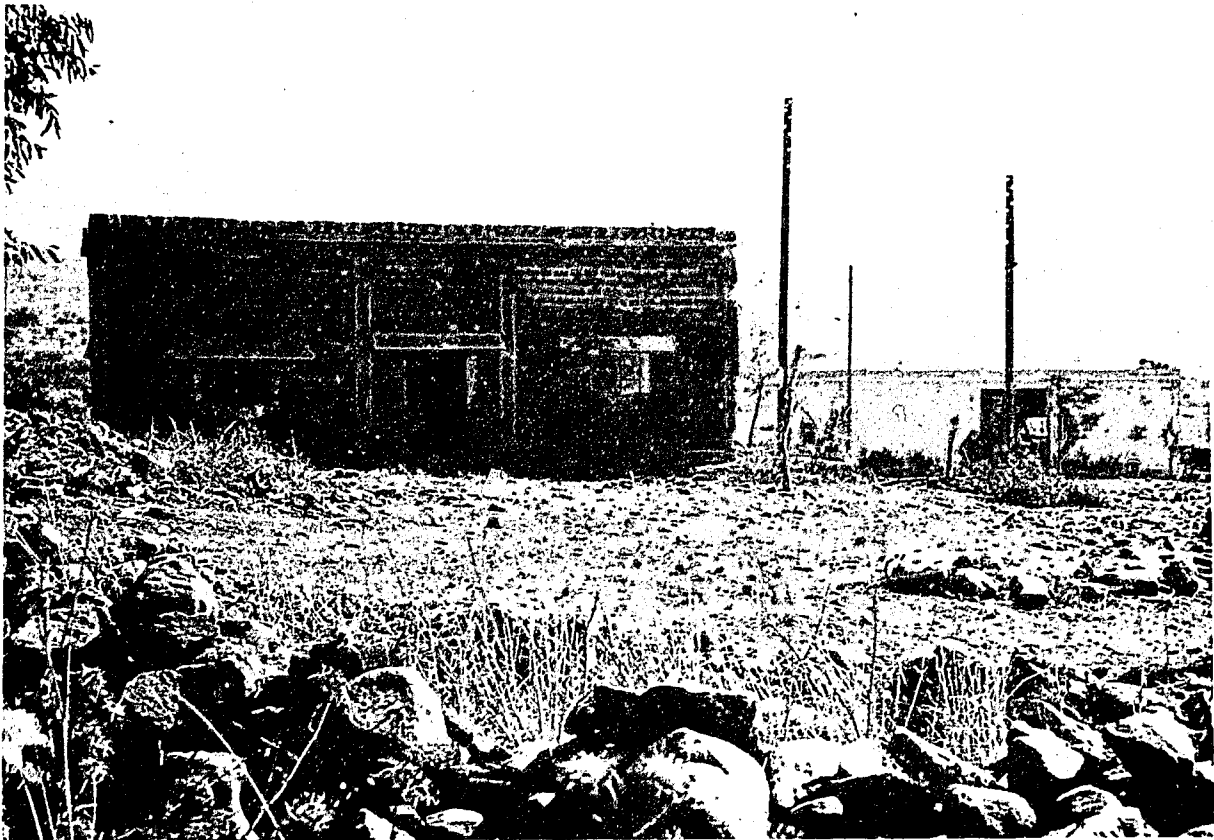
PHOTOGRAPHIES

ENQUETE ISMAC 1964-8044

1. Bâtiment SO, coin SE du village de Nukheila, exposition sud. Nous n'avons pas été autorisés à dépasser le point d'où cette photographie a été prise pour aller plus au sud.
2. Bâtiment SE, coin SE du village et bâtiment situé immédiatement derrière.
3. Bâtiment central nord, nord de la route traversant le village d'est en ouest.
4. Même bâtiment.
5. Bâtiment SO dans le village.
6. Eclat de bombe, au-dessous de Tel Mough.
7. Même éclat.
8. Cratère d'obus de mortier, village d'Abbasieh.
9. Obus de 30 mm (avion?) et balle de mitrailleuse de .300 pouce - village d'Abbasieh. Le point d'impact possible d'un obus de 30 mm (se présentant comme un accent circonflexe) est encerclé.
10. Cratère de grosse bombe, extrémité ouest du village de Banias.
11. Le même cratère avec à l'est Banias.
12. Idem.
13. Morceau d'empennage et d'ailettes de bombe au site du cratère.
14. Idem.
15. Morceau d'empennage et d'ailettes de bombe, photographie prise à nouveau à Damas.
16. Idem.
17. Grosse bombe non explosée, sud de Mass Adda - on peut voir ce village à l'arrière-plan.
18. Même bombe.
19. Même bombe avec Mass Adda à l'arrière-plan.
20. Point d'impact de la bombe non explosée.

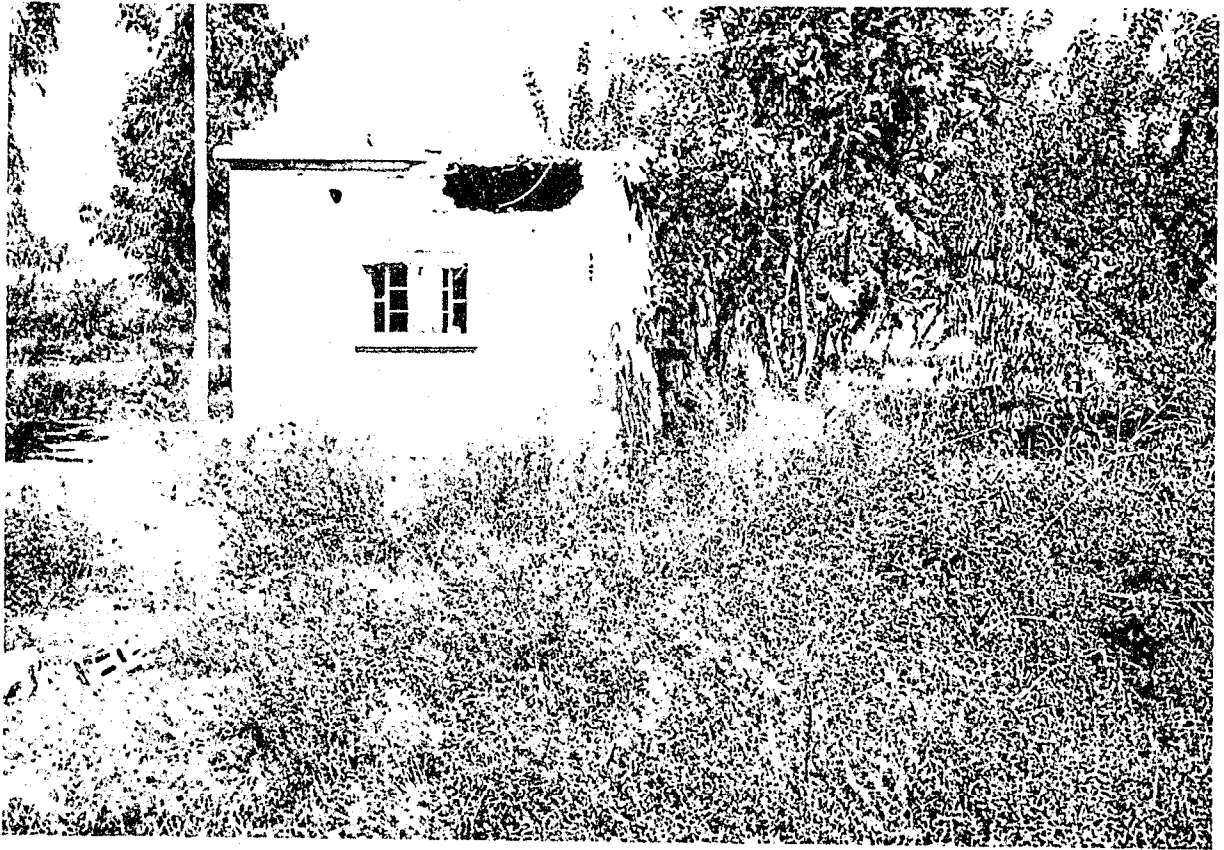


1

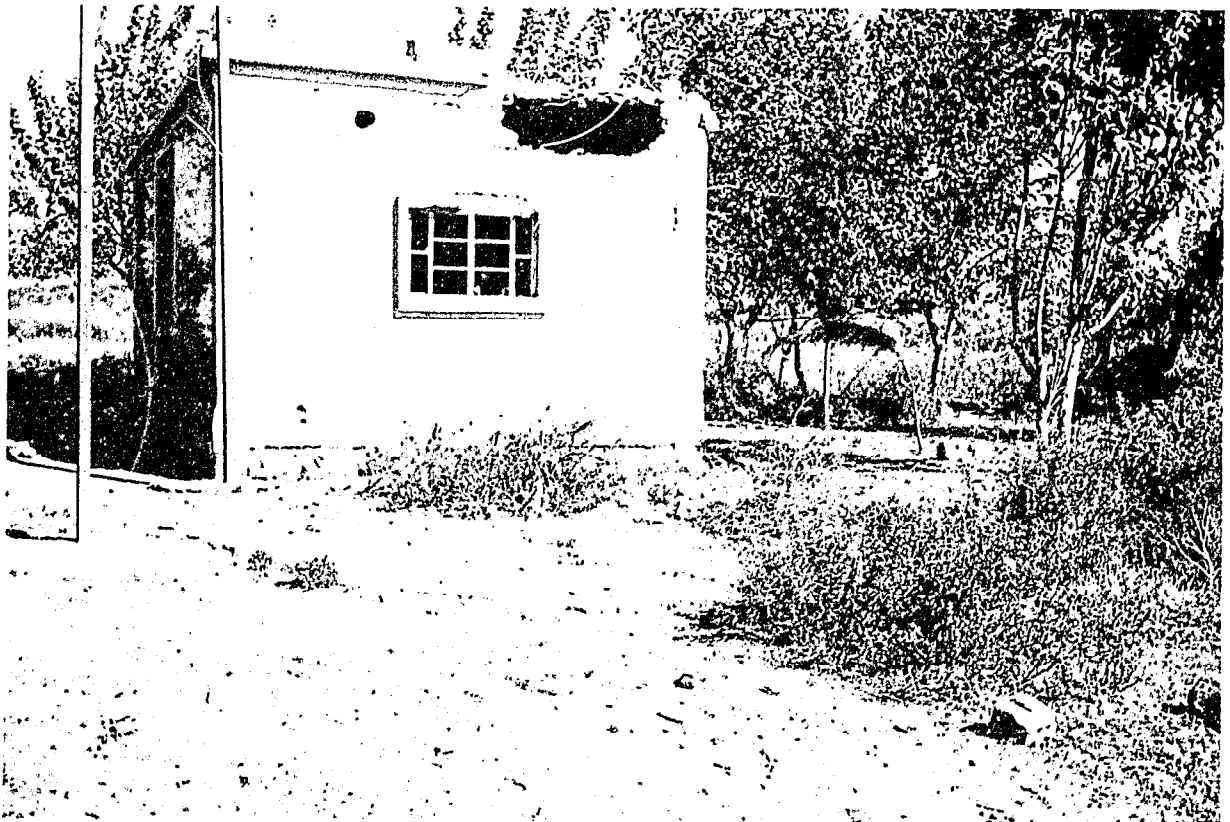


2

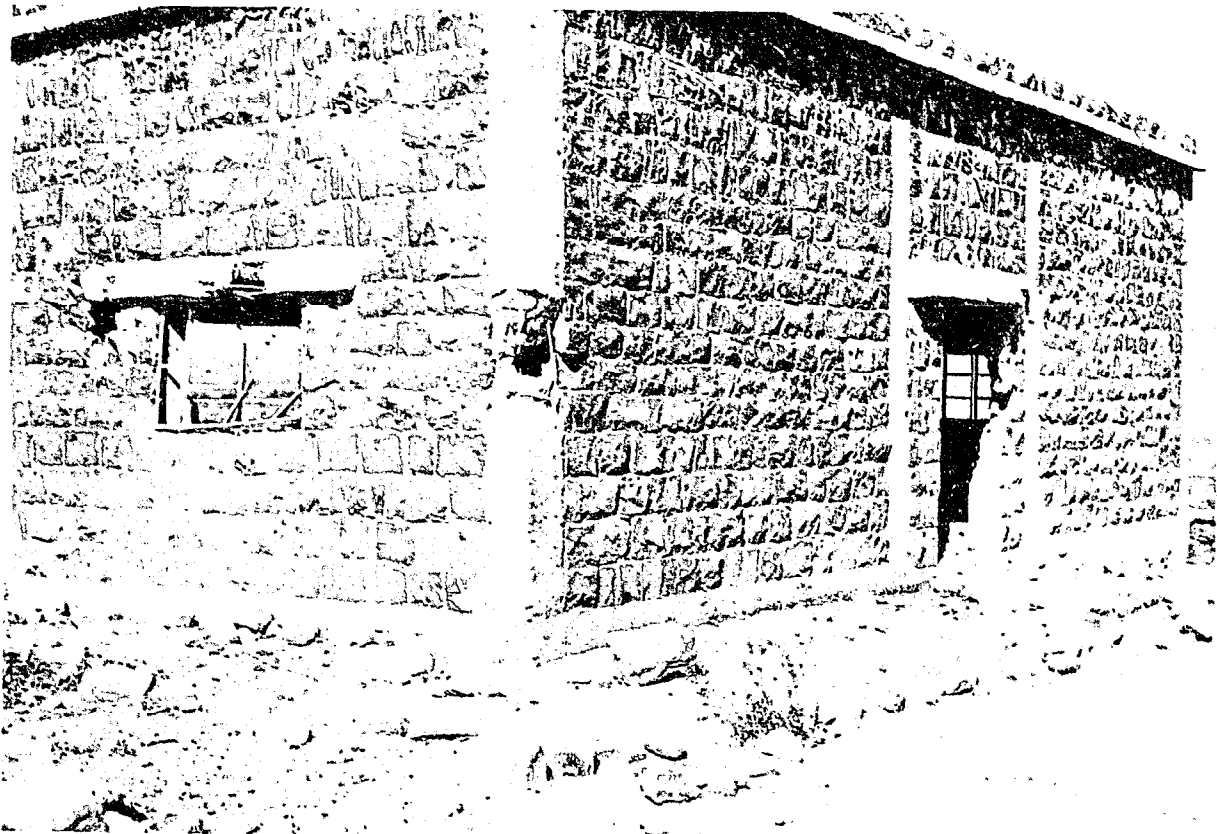




3



4



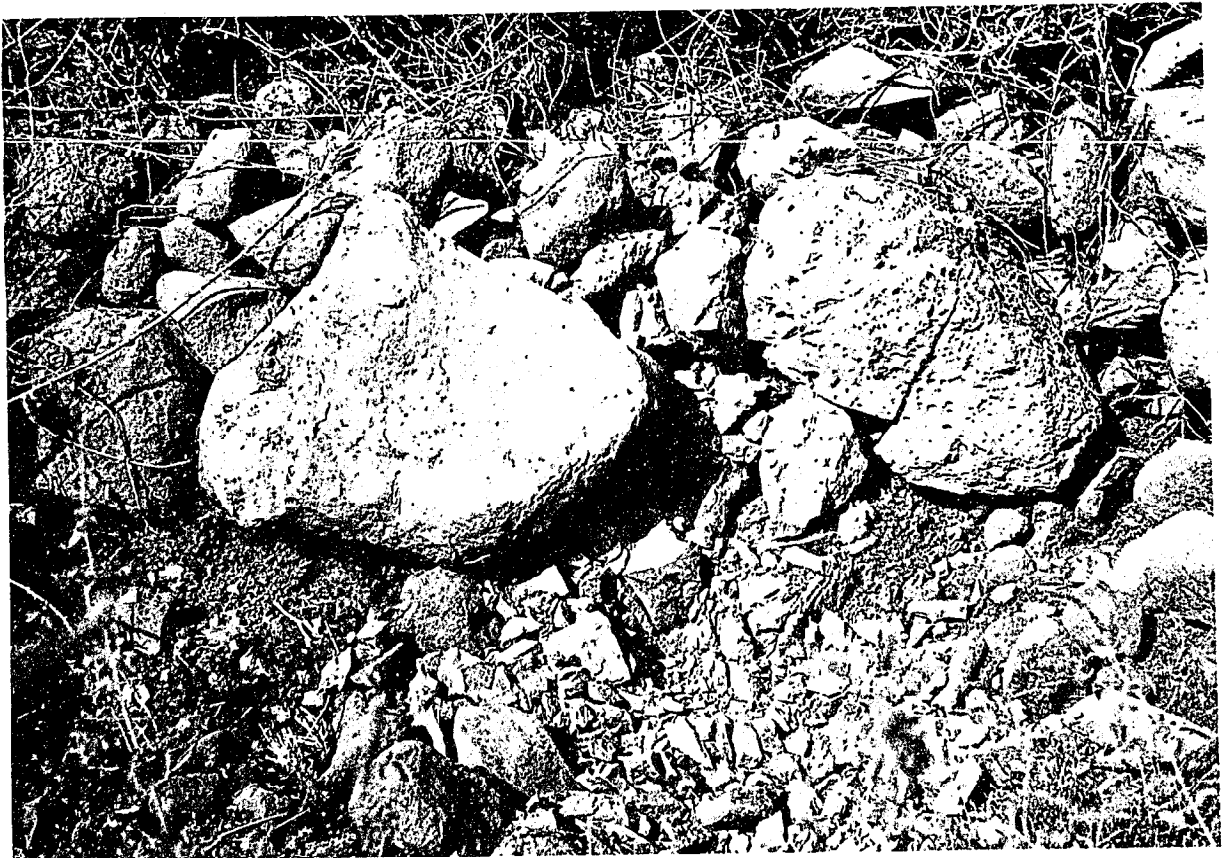
5



6

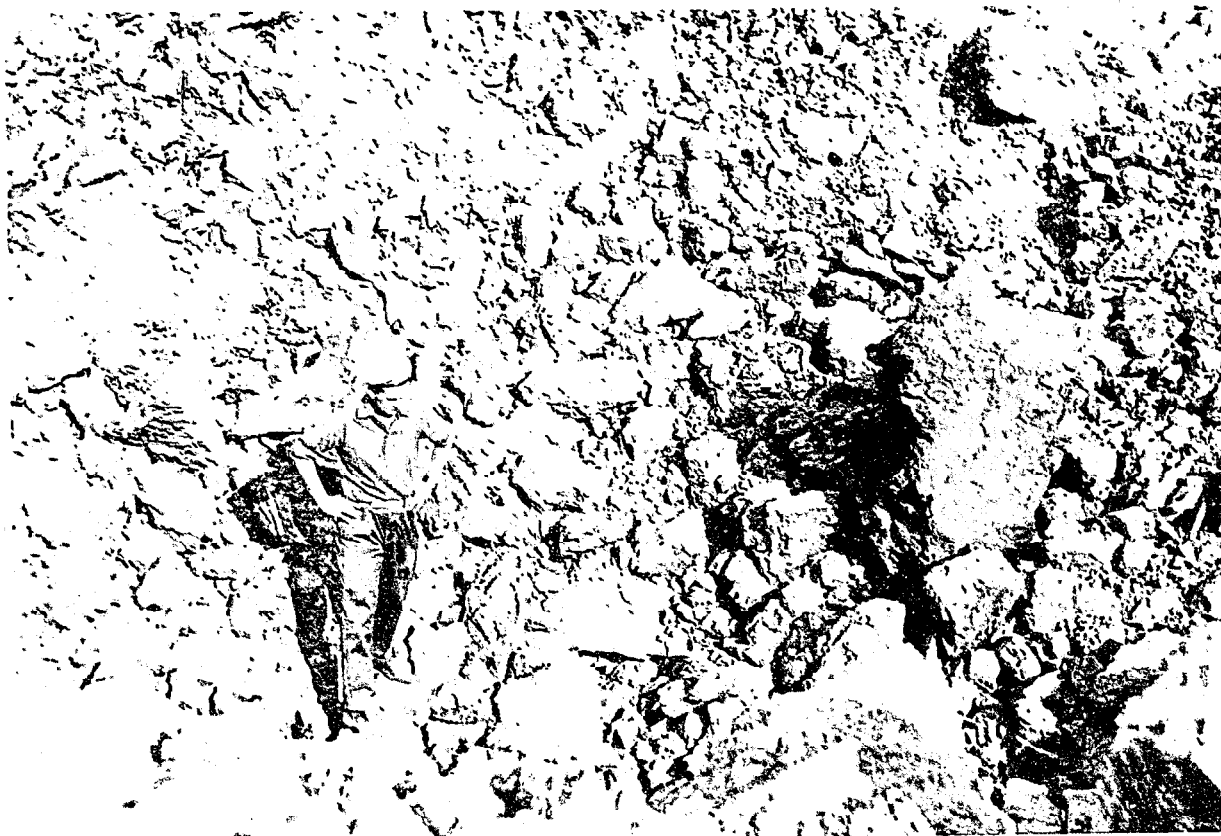


7

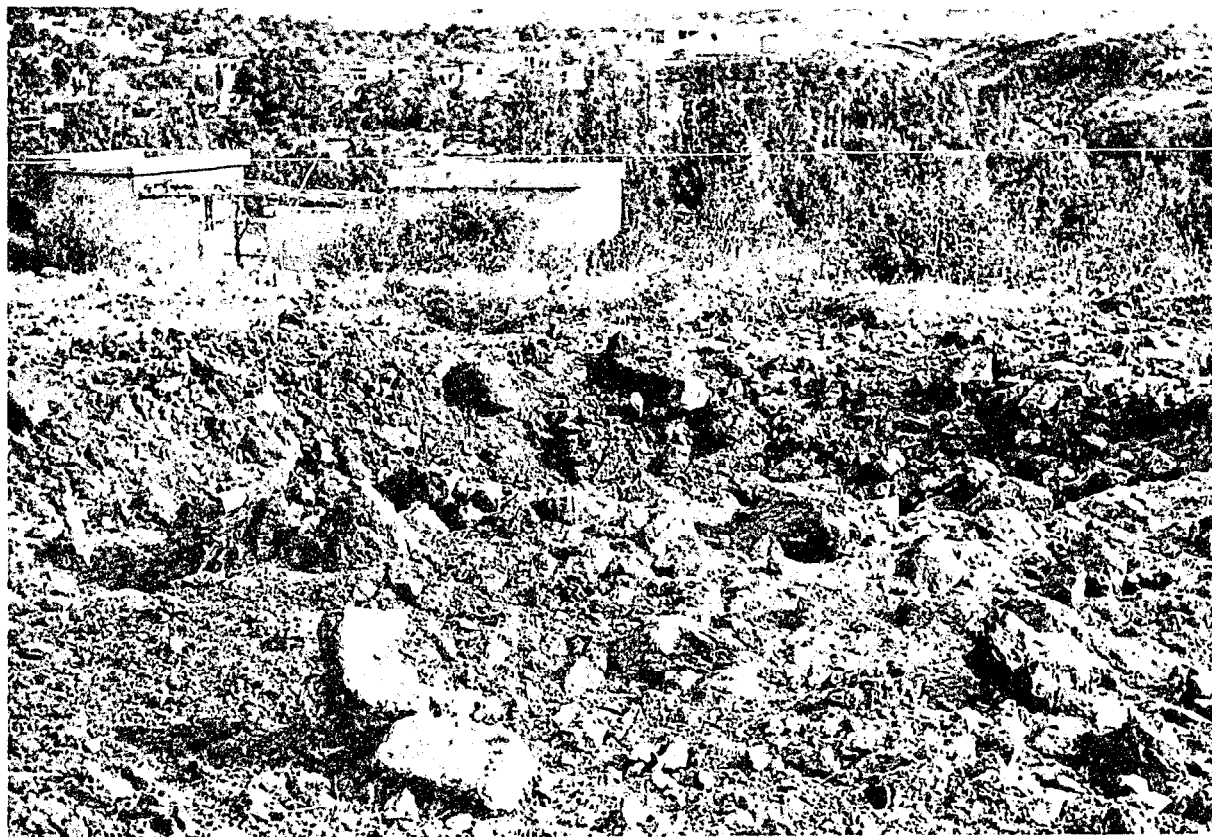


8

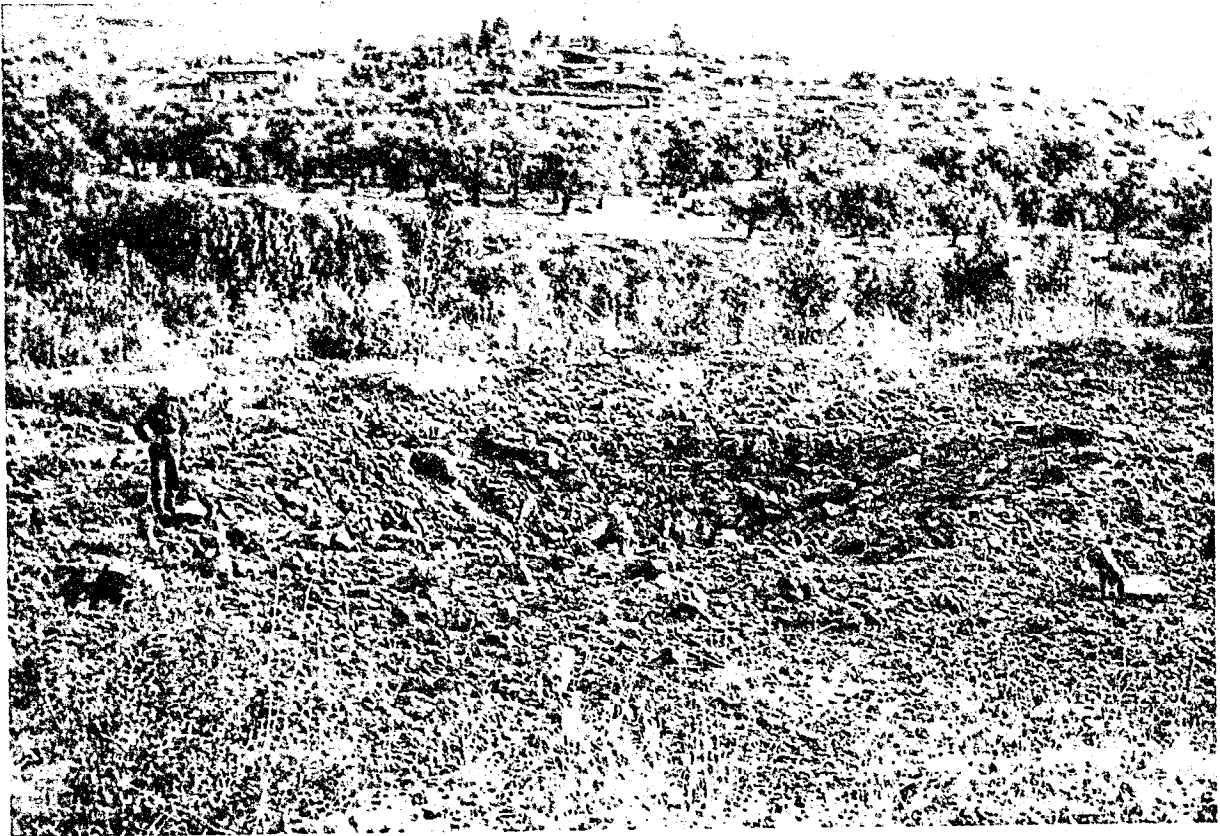




10



11



12



13













17



18



